

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME I

(1^{er} JANVIER – 30 JUIN)



P.I.E. Peter Lang

2013

Les principales questions abordées dans le présent volume prolongent celles du deuxième semestre de l'année 1969 ; la politique française à l'égard de la candidature britannique à la CEE ; la politique méditerranéenne de la France ; les relations franco-américaines à l'occasion du voyage du président Pompidou aux États-Unis ; les relations avec les régimes sud-africain et portugais qui mettent la France en difficulté avec les pays africains.

À la suite de la conférence de La Haye (2-3 décembre 1969), l'élargissement est rendu possible mais les négociations n'en apparaissent pas moins délicates, même si la victoire du parti conservateur britannique aux élections du 18 juin 1970 change en partie la donne, ce dont se réjouit la diplomatie française.

La notion de « politique méditerranéenne » permet à la diplomatie française de donner une cohérence à l'amélioration des relations de la France avec les pays d'Afrique du Nord et notamment la Libye. L'aspect le plus neuf de cette diplomatie française est la percée sur le marché libyen avec la vente d'avions *Mirage*. Combinée au grave incident des vedettes de Cherbourg qui provoque une crise diplomatique franco-israélienne, cette politique étrangère va avoir des répercussions sur les relations franco-américaines.

Cette vente provoque en effet un impact néfaste sur l'atmosphère lors de la visite du président Pompidou aux États-Unis (28 février-3 mars 1970) à l'occasion des incidents de Chicago qui ont vivement impressionné le Président et Madame Pompidou. Il n'en reste pas moins que les deux Présidents ont pu avoir des conversations approfondies sur le Proche-Orient, en particulier l'armement israélien, la situation monétaire internationale et la guerre du Vietnam, et ils ont décidé d'établir une liaison personnelle.

Alors que sous Georges Pompidou, la diplomatie française poursuit et élargit son implantation en Afrique, comme au Rwanda, les rapports que la France entretient avec les régimes sud-africain et portugais posent problème en raison de la condamnation du régime d'*apartheid* dans le premier cas, de la décolonisation des territoires africains sous tutelle portugaise dans le second. La France est l'objet de pressions pour l'amener à rompre les relations commerciales avec l'Afrique du Sud, en particulier la fourniture d'armes. Du côté portugais, c'est la participation d'entreprises françaises à la construction du barrage de Cabora Bassa (Mozambique) qui fait l'objet de critiques de la part de gouvernements africains, dont celui de Zambie.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME I

(1^{er} JANVIER – 30 JUIN)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME I

(1^{er} JANVIER – 30 JUIN)



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles • Bern • Berlin • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

2013

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2013

Éditeur : P.I.E. Peter Lang s.a.

Éditions scientifiques internationales

Bruxelles, 2013

1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique

info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773

ISBN 978-2-87574-120-2

eISBN 978-3-0352-6403-6

D/2013/5678/95

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES¹

Président

Le ministre des Affaires étrangères.

Vice-présidents

M^{me} CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

M. PLAISANT, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur général de la Mondialisation du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur chargé du Service interministériel des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

M^{me} BADINTER, historienne.

M. BAECHLER, professeur émérite des universités.

M. BÉLY, professeur à la Sorbonne.

M^{me} BERGER DE NOMAZY, conservateur général honoraire du patrimoine, des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. DE BOISHUE, ancien ministre.

M. CHAPUIS, directeur des systèmes d'information au ministère des Affaires étrangères.

¹ La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. COUSSERAN, ministre plénipotentiaire honoraire, secrétaire général de l'Académie diplomatique internationale.

M. DEJAMMET, ambassadeur de France.

M. DEMOULIN, professeur à l'université de Liège, directeur de la culture de la province de Liège.

M^{me} DHÉRENT, conservateur général du patrimoine.

M^{me} ELGEY, présidente du Conseil supérieur des archives.

M. KASPI, professeur émérite à la Sorbonne.

M. LAURENS, professeur au Collège de France.

M. LEQUERTIER, ambassadeur de France.

M. MUSITELLI, conseiller d'État.

M^{me} MAGNIEN, directrice des Archives nationales.

M^{me} PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. RAIMOND, ambassadeur de France, ancien ministre.

M. ROBIN, ambassadeur de France.

M. ROSS, ambassadeur de France.

M. DE SÉDOUY, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. SOUTOU, membre de l'Institut, professeur émérite à la Sorbonne.

M. VAISSE, professeur émérite des universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. DE VILLEPIN, ancien sénateur.

M. WAQUET, président de l'École pratique des hautes études.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

M^{me} Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Michel BARCELLINO, secrétaire de la Commission.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

M^{me} Françoise PEQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du
ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Les principales questions abordées dans le présent volume sont dans la continuité de celles qui faisaient la trame du deuxième semestre de l'année 1969.

Cinq aspects principaux peuvent être distingués, en dehors de points qui, pour être plus particuliers, n'en sont pas pour autant mineurs. Ce sont : la politique française à l'égard de la candidature britannique à la CEE ; la politique méditerranéenne de la France ; les relations franco-américaines à l'occasion du voyage du président Pompidou aux États-Unis ; les relations avec les régimes sud-africain et portugais qui mettent la France en difficulté avec les pays africains ; enfin, le sort d'individus ballottés par le vent de l'histoire, dont la diplomatie ne saurait se désintéresser.

À la suite de la conférence de La Haye (2-3 décembre 1969), l'élargissement est rendu possible mais les négociations n'en apparaissent pas moins délicates. Ainsi le ministre des Affaires étrangères Maurice Schumann réagit-il vivement à un discours du premier ministre Harold Wilson posant des conditions jugées inadmissibles (doc. 25). Le procès-verbal d'un conseil restreint révèle l'habileté de la position du Président de la République à propos de la politique agricole commune (doc. 120). Mais la victoire du parti conservateur aux élections du 18 juin 1970 change en partie la donne, ce dont se réjouit la diplomatie française (doc. 346) car le nouveau premier ministre, Edward Heath, a une politique européenne plus proche des thèses de Paris, en particulier sur la question de la supranationalité, même si les négociations ne s'annoncent pas plus faciles pour autant.

La notion de « politique méditerranéenne » permet à la diplomatie française de donner une cohérence à l'amélioration des relations de la France avec les pays d'Afrique du Nord et à la percée française en Libye (doc. 298). Il s'agit de faire de la Méditerranée un « lac de paix ». Pas question de vouloir en chasser les deux Grands, encore moins de jouer le jeu de l'Alliance atlantique, car les pays du Maghreb « refusent de faire figure d'enjeu entre l'Est et l'Ouest » (doc. 230). Pas question non plus d'y voir la préfiguration d'une Union pour la Méditerranée, même si les références au rôle des diplomaties espagnole et italienne font déjà penser à la volonté de créer une solidarité entre le nord et le sud. L'aspect le plus neuf de cette diplomatie française est la percée sur le marché libyen avec la vente d'avions *Mirage* ; mais la coopération franco-libyenne apparaît beaucoup plus large et importante que le Quai d'Orsay ne consent à l'avouer (doc. 14). Combinée au grave incident des vedettes de Cherbourg qui provoque une crise diplomatique franco-israélienne (doc. 4), cette politique étrangère va avoir des répercussions sur les relations franco-américaines. Maurice Schumann fait bien des efforts pour convaincre l'ambassadeur des États-Unis du caractère inoffensif et même bénéfique de la vente de *Mirage* (doc. 14) : elle permet d'empêcher l'URSS de s'implanter en Libye ; ces avions ne seront pas réexportés vers « les pays du champ de bataille » ; de toute façon, les Libyens sont incapables de piloter ces avions.

Et cependant, l'effet de cette vente va empoisonner l'atmosphère de la visite du président Pompidou aux États-Unis (28 février-3 mars 1970). Dès avant le déplacement, l'ambassadeur Charles Lucet exprime très clairement ses inquiétudes (doc. 46) dues aux éventuelles manifestations des « minorités sionistes ». Craignant le caractère « déplaisant » de ces manifestations, Charles Lucet suggère que des déclarations apaisantes soient faites par les plus hautes autorités de l'État pour « clarifier l'atmosphère », et insister sur la garantie à apporter à Israël. Manifestant une remarquable connaissance de la société américaine caractérisée par une tendance aux manifestations de rue (doc. 80), Charles Lucet s'efforce de relativiser (doc. 103), après les incidents de Chicago qui ont vivement impressionné le Président et Madame Pompidou. Il n'en reste pas moins que les deux Présidents ont pu avoir des conversations approfondies sur le Proche-Orient, en particulier l'armement israélien, la situation monétaire internationale et la guerre du Vietnam. Ils ont décidé d'établir une liaison personnelle, par le biais du Dr Kissinger et du général Goodpaster du côté américain, de Michel Jobert et du général Fourquet du côté français. Tandis que les relations franco-américaines s'améliorent sur le plan politique, on note un refroidissement des rapports entre Paris et Moscou, qu'analyse Roger Seydoux, insistant sur l'« ombre jetée sur nos relations » par l'action de Moscou en Tchécoslovaquie et sur ses activités en Afrique, dans l'océan Indien, en Méditerranée et sur l'absence de consultation avec la France dans la négociation germano-soviétique, autant de secteurs où les critiques françaises sur les limites de la coopération sont fondées (doc. 272).

Les rapports que la France entretient avec les régimes sud-africain et portugais sont difficiles en raison de la condamnation du régime d'apartheid dans le premier cas (docs. 170 et 301), de la décolonisation des territoires africains sous tutelle portugaise dans le second. La France est l'objet de pressions pour l'amener à rompre les relations commerciales avec l'Afrique du Sud, en particulier la fourniture d'armes françaises, mais la prise de distance va aller bien au-delà. Lorsqu'il est question de la tournée de rugby-men militaires sud-africains en France (doc. 317), la sous-direction Afrique incite à la prudence, en faisant référence au déplacement mouvementé des Springboks en Grande-Bretagne début 1970. Le rédacteur fait remarquer que la France, déjà fort critiquée pour ses livraisons d'armes (il est même question d'une coopération dans le domaine de la séparation isotopique de l'uranium, doc. 360) ne doit pas donner l'impression, « ne fût-ce par le biais des relations sportives », d'entretenir des liens privilégiés avec l'Afrique du Sud. Du côté portugais, c'est la participation d'entreprises françaises à la construction du barrage de Cabora Bassa (Mozambique) qui fait l'objet de critiques de la part de gouvernements africains, dont celui de Zambie (docs. 305 et 315). La visite du ministre des Affaires étrangères au Portugal (11-14 juin) a permis de faire le point sur les rapports avec la Communauté européenne, les questions bilatérales (en particulier l'émigration de travailleurs portugais) et l'Afrique.

Sous Georges Pompidou, la diplomatie française poursuit et élargit son implantation en Afrique : c'est le cas au Rwanda, malgré les obstacles posés

par l'influence belge (doc. 345). Que la France soit bien implantée dans l'Afrique subsaharienne apparaît clairement dans les affaires auxquelles elle est mêlée, par exemple au Tchad, où le président Tombalbaye s'en prend vivement aux coopérants français, alors même que la France ne ménage pas son aide financière et militaire (docs. 183 et 194). Dans un télégramme (doc. 169) très complet, l'ambassadeur en Côte d'Ivoire fait état du sentiment d'inquiétude du président Houphouët-Boigny à la suite de l'effondrement de la résistance biafraise et de l'évolution d'autres pays africains.

Bien que les *D.D.F.* reflètent l'activité des chancelleries, nous nous efforçons aussi de montrer que la vie internationale est aussi faite d'itinéraires isolés, de destinées individuelles. Deux exemples apparaissent dans ce volume : dans la Grèce des colonels, où trois ans après le coup d'État, l'ambassadeur de France (doc. 276) dresse une analyse plutôt satisfaisante d'un régime qui semble fonctionner dans le calme. Citons le cas du musicien grec Mikis Theodorakis, député de gauche, arrêté et déporté en 1967, que l'intervention de Jean-Jacques Servan-Schreiber réussit à faire libérer et à ramener à Paris le 13 avril 1970 (doc. 193). Le cas de Régis Debray a déjà fait l'objet de plusieurs documents dans les volumes précédents. La note du 17 mars 1970 (doc. 127) regrette à la fois que le prisonnier français n'ait pas été libéré à la suite du changement de président en Bolivie et qu'il tienne sur une chaîne de télévision publique des propos hostiles à « l'impérialisme américain » susceptibles de compromettre ses chances de libération, qui n'aura lieu qu'en 1971.

Maurice Vaisse

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant¹ :

- tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;
- les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
DÉSARMEMENT				
1970				
6 mars	Paris	La France et le désarmement.	N.	105
10 mars	<i>Idem</i>	Position française à l'égard du comité du Désarmement	N.	112
30 avril	<i>Idem</i>	Les modèles de réduction des forces et l'avis du comité militaire.	N.	217
AFFAIRES SPATIALES				
28 janvier	Paris	Coopération spatiale franco-américaine.	N.	48
23 mars	<i>Idem</i>	Coopération industrielle européenne et son inefficacité.	N.	150
20 mai	<i>Idem</i>	Compte-rendu de l'entretien entre le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Développement industriel et scientifique, au sujet de la politique spatiale (le 19 mai 1969).	C.R.	263
AFFAIRES AÉRONAUTIQUES				
16 juin	Paris à Londres	Texte de la lettre du ministre français des Transports au ministre britannique de la Technologie pour protester contre la prochaine interdiction des vols civils supersoniques au-dessus du territoire britannique.	T.	323

¹ Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
PACTE ATLANTIQUE				
12 février	Paris	Participation de la France à certaines dépenses d'infrastructure Otan (réseau des oléoducs interalliés Centre Europe).	N.	71
5 mai	Paris à Repan Bruxelles	Situation en Méditerranée.	T.	230

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'EUROPE DE L'OUEST				
1) LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES				
1970 17 janvier	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Les conditions que, dans son discours du 13 janvier, le Premier ministre britannique a posées à une adhésion du Royaume-Uni au Marché commun sont inadmissibles.	T.C.	25
27 janvier	Paris à Bruxelles-Delfra	L'élargissement de la Communauté impose de revoir la représentation ou le nombre de voix attribuées à chaque État au sein de la Commission, du Conseil et de l'Assemblée parlementaire européenne.	T.	43
8 février	Bruxelles-Delfra à Paris	Accord intervenu sur l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée parlementaire européenne.	T.	67
9 février	Paris	Historique de la négociation et contenu de l'accord d'association entre la CEE et Israël.	N.	68
3 mars	Genève à Paris	XXVI ^e session du GATT.	T.	95
3 mars	Paris	Élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel.	N.	97
9 mars	Bruxelles-Delfra à Paris	Le ministre français des Affaires étrangères expose devant le Conseil des ministres des Communautés européennes les mesures qui devraient être prises dans les domaines économique et monétaire, industriel et social.	T.	110

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 mars	Washington à Paris	Relations entre la CEE et les États-Unis.	T.	115
12 mars	Paris	Conseil restreint tenu le 12 mars sur l'approfondissement et l'élargissement de la CEE.	C.R.	120
3 mai	Paris à Bruxelles- Delfra	Lors d'un entretien du 2 mai, le ministre français des Affaires étrangères a réfuté l'argument du président de la Commission européenne selon lequel le maintien de « l'arrangement de Luxembourg » compliquerait les négociations avec les États candidats à l'adhésion aux Communautés européennes.	T.	223
14 mai	Bruxelles-Delfra à Paris	En ce qui concerne les prochaines négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, il est de notre intérêt que les problèmes de l'agriculture et du financement soient réglés en premier, ce qui obligerait les Britanniques à dévoiler leurs véritables intentions.	T.	251
14 mai	Paris	Point sur les projets d'union économique et monétaire entre les Six.	N.	253
23 juin	<i>Idem</i>	Conséquences de l'arrivée au pouvoir des conservateurs à Londres sur les négociations d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.	N.	346

2) LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

1970				
20 janvier	Paris	Nos échanges commerciaux avec la RFA.	N.	30
22 janvier	<i>Idem</i>	Le point sur l' <i>Ostpolitik</i> du gouvernement de Bonn.	N.	38
5 février	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Rencontre franco-allemande au sommet à Paris les 30 et 31 janvier 1970. Les conversations ont essentiellement porté sur les questions Est-Ouest, la Méditerranée, les problèmes européens et la coopération bilatérale.	T.C.	60
30 avril	Paris à Bonn	Le président de la République française remercie le chancelier de la République fédérale d'Allemagne de lui avoir fait part des conclusions qu'il a retirées de l'entretien d'Erfurt et de son voyage aux États-Unis.	L.	219
22 mai	Paris	Les récentes conversations quadripartites sur Berlin ont laissé entrevoir que l'opposition de principe des Soviétiques à notre conception du statut de la ville n'excluait pas la possibilité d'arrangements que nous pourrions conclure sans sacrifier nos positions.	N.	267

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 mai	<i>Idem</i>	Le point sur les négociations que la RFA a ouvertes avec l'URSS, la Pologne et la RDA dans le cadre de l' <i>Ostpolitik</i> du gouvernement Brandt.	N.	274
3) CHYPRE				
1970 17 février	Nicosie à Paris	Redistribution du dispositif de la Force des Nations unies à Chypre.	D.	76
26 février	<i>Idem</i>	Chypre et la France. La France entre les deux communautés, les sollicitations diverses, les récriminations.	D.	90
28 mars	<i>Idem</i>	Entretien de l'ambassadeur de France à Nicosie avec Mgr Makarios.	T.	157
4) L'ESPAGNE				
1970 6 mars	Paris	Visite à Paris, du 9 au 11 février, du ministre espagnol des Affaires étrangères.	N.	106
5) LA GRANDE-BRETAGNE				
1970 28 janvier	Londres à Paris	Lors de sa visite à Londres du 22 au 24 janvier, le ministre français des Affaires étrangères a abordé avec ses interlocuteurs britanniques les questions du conflit israélo-arabe, de la situation en Libye et du Nigéria.	T.	45
20 avril	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Lors de leur entretien du 17 avril à Paris, le ministre britannique des Affaires étrangères européennes et le ministre français des Affaires étrangères ont discuté du retour de la France dans l'UEO, de la coopération politique entre les Six et des futures négociations entre le Royaume-Uni et la CEE.	T.C.	202
6 mai	Londres à Paris	Depuis la démission du général de Gaulle, dans l'espoir de faciliter leur adhésion à la Communauté européenne, les Britanniques ont lancé une « offensive de charme » en direction de la France.	D.	236
20 juin	<i>Idem</i>	Le nouveau Premier ministre britannique : Edward Heath, ce que seront probablement ses politiques intérieure et extérieure.	T.	335
22 juin	<i>Idem</i>	Quelle sera la politique européenne du nouveau gouvernement conservateur ?	T.	338

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6) LA GRÈCE				
1970 23 janvier	Athènes à Paris	De la question royale après la visite de Mgr Makarios au roi Constantin à Rome.	D.	40
29 janvier	Paris	Entretien avec le conseiller de l'ambassade de Grèce à Paris qui a porté sur la position politique observée par Paris.	N.	49
24 mars	<i>Idem</i>	Compte-rendu de l'entretien tenu entre M. Alphant, Secrétaire général du Quai d'Orsay, et M. Markopouliotis, ambassadeur de Grèce à Paris.	C.R.	151
11 avril	Paris à Athènes	Instructions données par le Secrétaire général du Quai d'Orsay à l'ambassadeur de France en Grèce en fonction du verdict du procès du réseau « Défense démocratique » à Athènes.	T.	187
13 avril	Athènes à Paris	Du rôle de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber dans le procès du réseau « Défense démocratique », son intervention, la libération du musicien Mikis Theodorakis.	T.	193
28 avril	Paris	Compte-rendu de l'entretien tenu entre M. Alphant, Secrétaire général du Quai d'Orsay, et M. Markopouliotis, ambassadeur de Grèce à Paris.	C.R.	210
27 mai	Athènes à Paris	La Grèce trois ans après le coup d'État. Le régime des colonels continue de fonctionner avec une apparente facilité, le plus grand calme règne sur le pays.	D.	276
7) L'ITALIE				
1970 13 mai	Paris	Notre procédé de télévision couleur SÉCAM restera un procédé de second plan s'il n'est pas adopté par l'Italie. Or l'Italie semble sur le point d'adopter le système PAL.	N.	250
8) LE LUXEMBOURG				
1970 30 avril	Paris	Le Luxembourg et l'Europe.	N.	218
15 mai	<i>Idem</i>	Entretien du Président de la République avec M. Pierre Werner, président du gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg.	C.R.	257

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 mai	Luxembourg à Paris	Voyage à Paris de MM. Werner et Thorn.	D.A	260
9) LE PORTUGAL				
1970 3 janvier	Paris	Entretien du 3 janvier entre le Ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur du Portugal, qui sollicite l'aide de la France pour mettre fin aux incidents à la frontière de la Guinée portugaise et du Sénégal.	C.R.	5
1 ^{er} juin	<i>Idem</i>	Depuis 1962, en dépit de fréquentes oppositions du Département, notre politique de vente d'armes au Portugal a été moins restrictive que celle que nous appliquons à l'Afrique du Sud.	N.	289
2 juin	<i>Idem</i>	Depuis qu'il a succédé en septembre 1968 au Dr Salazar, Caetano a, comme son prédécesseur, cherché à maintenir coûte que coûte la présence portugaise en Afrique.	N.	294
8 juin	<i>Idem</i>	Notre participation à la construction du barrage de Cabora-Bassa sera maintenue en dépit de l'irritation du gouvernement zambien.	N.	305
19 juin	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Lors de la visite du ministre français des Affaires étrangères au Portugal, du 11 au 14 juin, ses interlocuteurs semblaient surtout préoccupés par le problème de leurs colonies africaines.	T.C.	334
10) LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE				
1970 8 avril	Paris	La demande d'adhésion de la République d'Irlande au Marché commun est liée à la candidature britannique et s'explique par la dépendance économique de l'Irlande à l'égard de la Grande-Bretagne.	N.	179
11) LA SUÈDE				
1970 14 avril	Paris	Entretien entre le président de la République française et le Premier ministre suédois : les négociations entre la Suède et la Communauté économique européenne.	C.R.	195

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12) LA TURQUIE				
1970 5 février	Ankara à Paris	Déclarations sur la politique extérieure de la Turquie faites par le ministre des Affaires étrangères, M. Caglayangil, au Sénat.	D.	63
18 mars	Paris	Politique étrangère de la Turquie.	N.	133
B. L'EUROPE DE L'EST				
1) L'URSS				
1970 10 janvier	Moscou à Paris	La situation intérieure de l'Union soviétique en 1969.	T.	9
10 janvier	<i>Idem</i>	La politique étrangère de l'URSS vue par l'ambassade à la veille de la visite à Moscou du Secrétaire général.	T.	10
16 janvier	<i>Idem</i>	Entretien entre M. Alphand et M. Gromyko.	T.	23
19 janvier	<i>Idem</i>	Rappel par M. Alphand des principes qui, depuis le général de Gaulle, inspirent la politique étrangère de la France.	T.	27
2 février	Paris	Entretien entre le président de la République et l'ambassadeur d'URSS chargé de remettre une lettre de M. Kossyguine.	C.R.	52
6 février	Moscou à Paris	Remise à M. Kossyguine de la réponse du président Pompidou aux suggestions soviétiques concernant le conflit du Moyen-Orient et commentaires du président du Conseil soviétique.	T.	64
30 mars	<i>Idem</i>	Entretien entre le ministre Ortoli et M. Kossyguine, à Moscou, le 30 mars 1970.	T.	161
30 mars	<i>Idem</i>	Compte rendu de l'entretien entre M. Ortoli et M. Kossyguine au Kremlin le 30 mars 1970.	C.R.	163
12 mai	<i>Idem</i>	Entretien entre l'ambassadeur de France et le vice-ministre Vinogradov, le 12 mai 1970, au sujet de la crise du Moyen-Orient.	T.	246
23 mai	<i>Idem</i>	État des échanges scientifiques et culturels entre la France et l'URSS à la veille de la visite à Paris de M. Gromyko.	T.	270
23 mai	<i>Idem</i>	Commentaires de l'ambassadeur de France sur les critiques adressées par l'URSS à la politique de la France.	T.	271

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 mai	<i>Idem</i>	À la veille de la visite en France de M. Gromyko, l'ambassade analyse les critiques françaises à l'égard de la politique soviétique.	T.	272
23 mai	<i>Idem</i>	Commentaires de l'ambassade sur la signification à donner à ce que les Soviétiques entendent par l'expression faire effectuer « un nouveau pas » aux relations franco-soviétiques.	T.	273
28 mai	<i>Idem</i>	Entretien de l'ambassadeur avec M. Gromyko à la veille de la visite de celui-ci en France.	T.	278
2 juin	Paris	Entretien entre le Ministre et M. Gromyko.	C.R.	295
2 juin	Paris	Audience accordée à Paris par le président de la République à M. Gromyko le 2 juin 1970.	C.R.	296
11 juin	Paris à Moscou	Caractère confidentiel d'après les Soviétiques de la communication faite, à Paris, par leur ambassade, au Secrétaire général, au sujet des entretiens soviéto-américains du 2 juin 1970 relatifs au Moyen-Orient.	T.	313
25 juin	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Gromyko.	T.	351
2) LA BULGARIE				
1970				
25 février	Paris	Relations économiques franco-bulgares.	N.	85
8 mars	<i>Idem</i>	Accord culturel et programme d'échanges culturels franco-bulgares.	N.	109
12 mars	Sofia à Paris	Les consultations franco-bulgares des 16-17 mars. Le sens et l'orientation à donner à ces conversations.	T.	116
19 mars	Paris	Compte rendu de l'entretien entre le Ministre, M. Maurice Schumann, et le premier vice-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, le 17 mars 1970.	C.R.	137
3) LA HONGRIE				
1970				
4 février	Budapest à Paris	Relations entre la Hongrie et la République fédérale d'Allemagne (RFA), extension des relations commerciales, par contre, difficultés en ce qui concerne les relations consulaires.	T.	57
5 mars	<i>Idem</i>	Du discours de M. Peter, ministre des Affaires étrangères, sur la politique extérieure de la Hongrie.	T.	101

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 mars	<i>Idem</i>	Des entretiens entre M. Fock, président du Conseil de Hongrie et M. Bettencourt, ministre délégué, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire qui a séjourné en Hongrie du 19 au 23 mars.	T.	145
28 mars	Berlin à Paris	Séjour de M. Janos Peter, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, en RDA du 23 au 26 mars, à l'invitation du gouvernement est-allemand.	T.	159
6 avril	Budapest à Paris	Le 25 ^e anniversaire de la libération de la Hongrie est célébré les 3 et 4 avril à Budapest avec beaucoup de solennité et d'ampleur.	T.	173
22 avril	<i>Idem</i>	Visite en Hongrie d'une mission économique française conduite par M. Georges Villiers, président d'honneur du CNPF et président du comité France-Europe de l'Est.	D.	205
4) LA POLOGNE				
1970				
14 février	Paris	Compte rendu des entretiens que le directeur des affaires politiques au Département a eus avec Varsovie.	T.C.	75
18 février	Varsovie à Paris	Le cardinal Wyszynski et les intellectuels catholiques.	D.	77
12 avril	<i>Idem</i>	Entretien avec le maréchal Spychalski.	T.	190
12 avril	<i>Idem</i>	Entretien de l'ambassadeur de France avec l'ancien ambassadeur de Pologne à Paris, M. Druto.	T.	191
28 avril	Paris	Relations économiques franco-polonaises.	N.	209
29 avril	<i>Idem</i>	Frontière Oder-Neisse. Position de la France.	N.	214
8 mai	Varsovie à Paris	Commentaires polonais à la suite de la visite en France de M. Jedrychowski.	T.	237
5) LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE				
1970				
3 février	Berlin à Paris	De l'arrangement commercial à long terme France-RDA : l'accord prévoit au moins un doublement des échanges jusqu'en 1974.	D.	54
18 mars	<i>Idem</i>	Récit de la visite de la Foire de printemps de Leipzig (1 ^{er} -10 mars 1970) et de la ville par deux représentants du Département. Expérience jugée positive.	D.	132

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6) LA ROUMANIE				
1970 14 janvier	Bucarest à Paris	Bref compte rendu de la conversation de M. Giscard d'Estaing avec M. Ceausescu qui a porté sur les relations bilatérales et les résultats des travaux de la commission mixte gouvernementale.	T.	22
20 janvier	<i>Idem</i>	Rappel, à grands traits, de la visite de M. Giscard d'Estaing en Roumanie.	D.	31
6 mars	Paris	Relations franco-roumaines.	N.	107
4 mai	Bucarest à Paris	Relations culturelles entre la France et la Roumanie (avril 1970).	D.	228
17 juin	Paris	Compte rendu de l'entretien élargi tenu avec les ministres afin de tracer le bilan des conversations franco-roumaines.	C.R.	331
7) LA TCHÉCOSLOVAQUIE				
1970 25 février	Prague à Paris	Célébration du « coup de Prague de 1948 », anniversaire de la prise de pouvoir de février 1948 par le parti communiste.	T.	84
23 mars	<i>Idem</i>	Visite de M. Gromyko à Prague, du 16 au 21 mars 1970.	T.	143
23 mars	<i>Idem</i>	Élimination des dirigeants de 1968.	T.	144
18 avril	Paris	Les relations politiques franco-tchécoslovaques depuis l'ouverture du dialogue entre Paris et Prague en 1965-1966.	N.	200
9 mai	Prague à Paris	La visite des dirigeants soviétiques à Prague et son incidence sur la situation intérieure de la Tchécoslovaquie : position renforcée de M. Husak, méfiance persistante des Soviétiques à l'égard des communistes tchécoslovaques.	T.	242
8) LA YOUGOSLAVIE				
1970 25 mars	Paris	Des relations entre la France et la Yougoslavie. Amertume de la part de Belgrade devant le manque de rencontres à haut niveau.	N.	153
14 mai	<i>Idem</i>	Les relations franco-yougoslaves. Les points de rapprochement : l'amitié traditionnelle entre les deux pays, la politique d'indépendance.	N.	254

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 juin	Belgrade à Paris	Conversation entre M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, en visite officielle en Yougoslavie, et le président Tito.	T.	342
23 juin	<i>Idem</i>	Conversation entre M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, en visite officielle en Yougoslavie, et le président Tito.	T.	343
24 juin	<i>Idem</i>	Conversation entre M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, en visite officielle en Yougoslavie, et le président de Yougoslavie du Conseil exécutif fédéral.	T.	348

III. – L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. LE MAGHREB				
1) GÉNÉRALITÉS				
1970 4 juin	Paris	La politique méditerranéenne de la France, ses objectifs et ses méthodes.	N.	298
2) L'ALGÉRIE				
1970 22 janvier	Alger à Paris	Relations-algéro-soviétiques	T.	35
28 janvier	<i>Idem</i>	Dépôt de 300 millions au Trésor algérien	T.	47
5 février	<i>Idem</i>	Dépôt de 300 millions au Trésor algérien (suite).	T.	61
24 février	<i>Idem</i>	Entretien de M. Georges Gorse avec le président Boumediene.	T.	81
17 mars	<i>Idem</i>	Relations franco-algériennes.	T.	126
1 ^{er} avril	Paris	Entretien du Secrétaire général avec l'ambassadeur d'Algérie.	C.R.	164
3 avril	<i>Idem</i>	Relations franco-algériennes dans le secteur des hydrocarbures.	N.	171
22 mai	Alger à Paris	Entretien avec M. Bouteflika.	T.	265
10 juin	Paris	Coopération culturelle et technique française en Algérie.	N.	311

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 juin	Alger à Paris	« Cinq années » de régime Boumediene.	D.	314
21 juin	<i>Idem</i>	Nationalisation de sociétés pétrolières.	T.	336
3) LA LIBYE				
1970				
10 janvier	Paris à Tripoli	Importance de la coopération économique de la France avec la Libye.	T.	11
12 janvier	Paris	Entretien de Maurice Schumann avec le capitaine Jelloud. Coopération franco-libyenne.	C.R.	19
22 janvier	Paris à différents postes diplomatiques de la France à l'étranger	Vente d'armements à la Libye.	T.C.	37
26 janvier	Tripoli à Paris	Entretien de l'ambassadeur avec le colonel Kadhafi.	T.	42
26 mars	Paris	Voyage en France de M. Jelloud, ministre libyen de la Défense.	N.	154
6 avril	<i>Idem</i>	Relations franco-libyennes.	N.	174
24 avril	<i>Idem</i>	Coopération industrielle franco-libyenne.	N.	207
24 avril	<i>Idem</i>	Vente d'armements à la Libye.	N.	208
29 avril	Tripoli à Paris	Coopération économique avec la Libye	T.	211
30 avril	<i>Idem</i>	Entretien entre l'ambassadeur de France, M. Georgy, et le vice-Premier ministre, M. Jelloud.	T.	215
27 mai	Paris	Intérêts français en Libye dans le domaine du pétrole.	N.	277
4) LE MAROC				
1970				
3 février	Paris	Entretien du Ministre avec M. Boutaleb, ministre des Affaires étrangères du Maroc.	C.R.	55
5) LA TUNISIE				
1970				
6 février	Tunis à Paris	Entretien avec M. Bourguiba Jr.	T.	65
30 mai	Paris	Rencontre entre les présidents Pompidou et Bourguiba.	C.R.	285

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
B. AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
1) GÉNÉRALITÉS				
1970 9 mars	Nouakchott à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre des Affaires étrangères mauritanien à son retour d'Addis-Abeba.	D.A.	111
2 juin	Paris	Rôle des pays d'Afrique francophone dans la diffusion du français et l'enseignement de l'anglais.	N.	293
9 juin	<i>Idem</i>	La coopération avec l'Afrique.	N.	308
2) L'AFRIQUE DU SUD				
1970 19 mars	Paris	Relations économiques franco-sud-africaines.	N.	136
3 avril	<i>Idem</i>	Présence française en Afrique du Sud.	N.	170
6 juin	<i>Idem</i>	Relations de la France avec l'Afrique du Sud.	N.	301
11 juin	<i>Idem</i>	Entretien de M. Alphand, Secrétaire général du Département avec M. Fourié, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Afrique du Sud.	N.	316
11 juin	<i>Idem</i>	Venue en France de rugbyemen militaires. Le Département n'est pas favorable.	N.	317
12 juin	<i>Idem</i>	Entretien entre le Premier ministre, Chaban-Delmas, et M. Vorster, Premier ministre d'Afrique du Sud.	C.R.	321
16 juin	<i>Idem</i>	Conséquences pour notre politique en Afrique d'une acceptation éventuelle des propositions sud-africaines en matière atomique.	N.	325
16 juin	<i>Idem</i>	Propositions de l'Afrique du Sud.	N.	326
23 juin	<i>Idem</i>	Entretien du Secrétaire Général avec l'ambassadeur d'Afrique du Sud.	C.R.	347
30 juin	<i>Idem</i>	Note de M. Hervé Alphand pour le Ministre M. Schumann.	N.	360
3) L'ANGOLA				
1970 13 mars	Lisbonne	L'Angola sous le signe de la contre-subversion.	D.	122
2 avril	Paris	Présence française en Angola.	N.	168

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
4) LE BURUNDI				
1970 4 mai	Bujumbura à Paris	Brève synthèse des questions concernant le Burundi, qui seront évoquées lors de la réception par le président Pompidou des ambassadeurs de France dans les pays africains.	T.	225
5) LE CONGO (Brazzaville)				
1970 2 janvier	Brazzaville à Paris	Message à la nation du commandant N'Gouabi, président de la République.	T.	2
13 février	<i>Idem</i>	Entretien entre le commandant N'Gouabi, président de la République populaire du Congo, et l'ambassadeur de France.	D.A.	73
16 mars	Paris	Activité de la Chine au Congo-Brazzaville.	N.	124
29 avril	Paris	Politique extérieure du Congo-Brazzaville.	N.	213
17 juin	Brazzaville à Paris	Présentation des lettres de créance de M. Bonnefous, ambassadeur désigné à Brazzaville.	D.	329
17 juin	Paris	Réconciliation entre les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa).	N.	330
6) LE CONGO (Kinshasa)				
1970 26 février	Kinshasa à Paris	Réorganisation de l'armée nationale congolaise.	T.	88
7 avril	Paris	Assistance française au Congo-Kinshasa.	N.	177
11 avril	Kinshasa à Paris	Visite officielle de M. Foccart, Secrétaire général pour les Affaires africaines et malgaches.	D.	188
5 mai	Paris	Les rapports du Congo-Kinshasa avec les États africains.	N.	231
12 juin	<i>Idem</i>	Coopération avec le Congo-Kinshasa.	N.	319
7) LA CÔTE D'IVOIRE				
1970 27 janvier	Paris à Abidjan	Réponse du président Pompidou au président Houphouët-Boigny au sujet des difficultés financières rencontrées par le comité militaire de libération nationale du Mali.	L.	44

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 février	Abidjan à Paris	La Côte d'Ivoire et les sociétés étrangères.	D.	70
6 mars	<i>Idem</i>	Visite à Abidjan de M. David Newsom, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État américain.	D.	104
3 avril	<i>Idem</i>	Situation politique en Côte d'Ivoire à la veille du voyage en France du président Houphouët-Boigny (6-14 avril).	T.	169
7 avril	Paris	Situation économique de la Côte d'Ivoire depuis 1960.	N.	178
16 avril	Abidjan à Paris	Voyage en Côte d'Ivoire du président de la Fondation Ford.	D.	196
4 mai	<i>Idem</i>	Réception de M. Michel Debré, ministre d'État chargé de la Défense nationale, par le président Houphouët-Boigny à Abidjan, le 3 mai 1970.	T.	227
11 mai	<i>Idem</i>	Audiences accordées par le président Houphouët-Boigny à l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire.	T.	244
8) LE DAHOMEY				
1970				
14 janvier	Paris	Situation financière du Dahomey et aide française.	N.	21
11 février	Paris	Situation actuelle des relations franco-dahoméennes.	N.	69
4 mai	Cotonou à Paris	Sujets concernant le Dahomey que compte aborder l'ambassadeur Delamare lors de l'audience accordée par le président Pompidou.	T.	224
8 mai	<i>Idem</i>	Relations américano-dahoméennes.	D.	238
8 mai	<i>Idem</i>	Fin de la crise politique.	D.	239
28 mai	<i>Idem</i>	Compte rendu des entretiens de l'ambassadeur de France avec les présidents Ahomadegbe et Apithy.	D.	281
9) L'ÉTHIOPIE				
1970				
16 avril	Paris	Note de voyage en Éthiopie – entretien avec le Premier ministre d'Éthiopie, M. Aklilou Habte-Wold.	N.	197
28 mai	<i>Idem</i>	Relations franco-éthiopiennes.	N.	283

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
10) LE GABON				
1970 19 février	Paris	Aide militaire au Gabon.	L.	78
3 mai	Libreville à Paris	En vue de l'audience que doit lui accorder le président Pompidou, l'ambassadeur de France trace les grandes lignes de la situation politique et économique du Gabon depuis la prise du pouvoir par le président Bongo, le 2 décembre 1967.	T.	222
22 mai	<i>Idem</i>	Audience accordée par le président Bongo à l'ambassadeur de France à Libreville.	T.	264
12 juin	Paris	Politique extérieure du Gabon : ses liens avec la France qui découlent des accords du 17 août 1960.	N.	320
29 juin	Libreville à Paris	De l'achat d'un avion Mystère 20/Fan Jet Falcon par le gouvernement de la République gabonaise.	L.	357
11) LE GHANA				
1970 23 mars	Paris	Présence française au Ghana.	N.	148
12) LA HAUTE-VOLTA				
1970 22 janvier	Ouagadougou à Paris	Offre soviétique d'un prêt à la Haute-Volta, décliné par le Conseil des ministres du 21 janvier.	D.	36
26 février	<i>Idem</i>	Le congrès des anciens combattants d'Afrique francophone et de Madagascar. Blocage des pensions militaires.	T.	87
2 mars	<i>Idem</i>	Le congrès des anciens combattants d'Afrique francophone et de Madagascar.	T.	94
26 mars	Paris	Bref compte rendu de l'entretien tenu, à Paris, entre M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, et Malick Zorome, ministre des Affaires étrangères de Haute-Volta.	C.R.	155

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13) L'ÎLE MAURICE				
1970 22 mai	Paris	Décision prise à la demande du ministre des Affaires étrangères de l'Île Maurice, de déléguer la coopération avec l'Île à M. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.	N.	268
14) LE KENYA				
1970 12 mars	Paris	Présence française au Kenya.	N.	118
15) LE LIBÉRIA				
1970 16 juin	Paris	Le Libéria et la France.	N.	327
30 juin	Paris	Entretien entre le président Pompidou et le président Tubman.	C.R.	361
16) LE MALAWI				
1970 9 avril	Blantyre à Paris	La nouvelle capitale de Lilongwe.	D.	184
17) LE MALI				
1970 12 janvier	Paris	Situation financière du Mali.	N.	16
14 février	Paris à Bamako	Réponse très ferme du gouvernement qui estime ne pas devoir donner les instructions souhaitées aux administrateurs français tant que le gouvernement malien ne se sera pas engagé formellement à prendre les mesures demandées par M. Bourges.	T.	74
19 mars	Bamako à Paris	Situation intérieure au Mali.	T.	134

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
18) LE MOZAMBIQUE				
1970 20 mai	Lusaka à Paris	Pression du président de la Zambie, Kaunda, sur la France, la République fédérale et l'Italie pour que ces trois pays se retirent du projet de construction du barrage de Cabora Bassa au Mozambique.	T.	262
2 juin	Lisbonne à Paris	Cabora Bassa.	T.	291
6 juin	Paris	Attaques contre la France à propos de Cabora Bassa.	N.	302
11 juin	Paris à différents postes diploma- tiques de la France à l'étran- ger	Indications données aux représentants diplomatiques de la France à l'étranger concernant le cadre général dans lequel doit être placé le problème du barrage de Cabora Bassa au Mozambique.	T.C.	315
19) LE NIGER				
1970 18 mars	Niamey à Paris	La conférence de Niamey sur l'établissement de l'agence de coopération culturelle et technique.	T.	128
16 juin	<i>Idem</i>	Lettre du président Diori au président Pompidou relative à l'association pour le développement minier de l'uranium.	T.	324
17 juin	<i>Idem</i>	Entretien accordé par le président Hamani Diori à l'ambassadeur de France.	T.	328
24 juin	Paris	Demande du président Diori Hamani tendant à modifier l'accord du 1 ^{er} juin 1970.	N.	350
26 juin	<i>Idem</i>	Examen de la lettre du 15 juin 1970 du président Diori Hamani, concernant le problème de l'uranium d'Akokan.	N.	353
20) LE NIGERIA				
1970 10 janvier	Paris	Situation au Biafra à la veille de sa chute, question du ravitaillement et risques d'extermination de masse.	N.	13
12 janvier	<i>Idem</i>	Dispositions prises par la France en faveur des populations ex-biafraises après l'effondrement du Biafra.	N.	17

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
16 janvier	<i>Idem</i>	Le Nigéria refuse l'aide française.	N.	24
21 janvier	<i>Idem</i>	Préparation des entretiens du Ministre avec M. Stewart.	N.	33
3 mars	<i>Idem</i>	La France et le Nigéria.	N.	98
3 mars	<i>Idem</i>	Nigéria.	N.	99
12 mars	<i>Idem</i>	Nigéria. Les Nigériens attendent un geste de la France.	N.	119
9 avril	Lagos à Paris	Le président Houphouët-Boigny demandera le retour au Biafra du général Ojukwu. Réponse négative du général Gowon.	T.	182
9 avril	Paris	Aide au Nigéria.	N.	186
11 mai	<i>Idem</i>	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur du Nigéria.	C.R.	245
15 mai	Lagos à Paris	Situation dans l'ex-province orientale du Nigéria.	D.	256
21) L'UGANDA				
1970				
14 mars	Kampala à Paris	La fin de l'immobilisme en Ouganda.	D.	123
26 juin	<i>Idem</i>	Les Américains, les Anglais et l'idée que les Ougandais se font de la France.	D.	352
22) LA RHODÉSIE				
1970				
11 mars	New-York à Paris	Proclamation de la République de Rhodésie.	T.	114
12 mars	Paris à Salisbury	Fermeture du consulat général de France à Salisbury.	T.	117
21 mars	Paris	Rhodésie – résolution du 18 mars 1970 du Conseil de sécurité.	N.	141
23) LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE				
1970				
1 ^{er} janvier	Bangui à Paris	Relations avec la France.	T.	1
24 janvier	<i>Idem</i>	Aspect politique de l'affaire des diamants.	T.	41
6 avril	<i>Idem</i>	Lettre du président Bokassa adressée au président Pompidou informant ce dernier de la décision du gouvernement centrafricain de ne faire face qu'aux obligations découlant des dettes publiques contractées depuis l'indépendance de la République centrafricaine.	L.	175

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 mai	Paris à Bangui	Réponse du président Pompidou à la lettre du président Bokassa.	L.	269
24) LE RWANDA				
1970 19 janvier	Rome Saint-Siège à Paris	De la réunion à Kigali (Rwanda) des repré- sentants des centrales caritatives de 14 pays africains francophones, à partir du 24 janvier 1970.	T.	28
4 mai	Kigali à Paris	Les bases politiques du régime semblent stables : le <i>parmehutu</i> dirige le pays.	T.	226
5 mai	<i>Idem</i>	Note sur la situation générale au Rwanda.	N.	233
28 mai	<i>Idem</i>	Quelques observations sur l'opposition au Rwanda.	D.	282
23 juin	<i>Idem</i>	Visite au Rwanda du lieutenant-colonel Salvat, attaché militaire français en rési- dence à Kinshasa.	D.	345
25) LE SÉNÉGAL				
1970 4 février	Dakar à Paris	Déclarations du président Senghor aux journalistes de la CEE.	D.	58
7 avril	<i>Idem</i>	Séjour à Dakar de MM. Bourges et Foc- cart.	D.	176
26) LA SOMALIE				
1970 Début mars	Paris	Relations avec la Somalie.	N.	93
29 juin	Mogadiscio à Paris	D'une communication du gouvernement somalien.	D.	355
27) LE SOUDAN				
1970 29 avril	Khartoum à Paris	Sud-Soudan : conférence de presse du ministre soudanais des Affaires étran- gères du sud. La France est mise en cause.	D.	212

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
28) LA TANZANIE				
1970 8 juin	Paris	Entretien entre le président Pompidou et l'ambassadeur de Tanzanie.	C.R.	306
29) LE TCHAD				
1970 21 janvier	Paris	Situation au Tchad sur les plans militaire et politique.	N.	34
22 janvier	<i>Idem</i>	Assistance française au Tchad.	N.	39
2 avril	Fort-Lamy à Paris	Situation dans le BET (Borkou, Ennedi, Tibesti).	D.	166
9 avril	<i>Idem</i>	De la conférence de presse du président Tombalbaye et de ses déclarations fort déplaisantes.	T.	183
13 avril	<i>Idem</i>	Entretien entre l'ambassadeur de France à Fort-Lamy et le président Tombalbaye pour une mise au point suite à la conférence de presse du président tchadien du 8 avril au cours de laquelle il avait été très agressif à l'égard des coopérants français.	T.	194
20 avril	<i>Idem</i>	Mise au point publique faite par le président Tombalbaye sur la coopération franco-tchadienne.	T.	201
10 juin	<i>Idem</i>	Du voyage du président Tombalbaye en Afrique centrale et en Côte d'Ivoire, en sa qualité de président en exercice de l'OCAM.	T.	310
23 juin	<i>Idem</i>	Entretien entre le président Tombalbaye et l'ambassadeur de France au Tchad en présence du ministre de la Coordination à la présidence de la République et du secrétaire général du gouvernement.	T.	340
30) LA ZAMBIE				
1970 22 juin	Lusaka à Paris	Points de vue de la Zambie sur le barrage de Cabora-Bassa et relations franco-zambiennes.	D.	339
29 juin	<i>Idem</i>	Mission de M. Carraud, sous-directeur d'Afrique, en Zambie, pour remettre au président Kaunda la réponse du président Pompidou à sa lettre du 19 avril.	T.	354

IV. – LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1) CONFLIT DU PROCHE-ORIENT				
1970 9 avril	New-York à Paris	Résumé des entretiens de M. Kosciusko-Morizet avec les représentants à l'ONU d'Israël, du Liban, de Jordanie, de Syrie et de la RAU, au sujet du conflit du Proche-Orient.	T.	181
A) JÉRUSALEM ET LES TERRITOIRES OCCUPÉS				
1970 8 janvier	Jérusalem à Paris	Implantation juive dans les territoires occupés.	D.	7
2) L'ARABIE SAOUDITE				
1970 10 janvier	Paris	Entretien entre le sous-directeur du Levant et le Dr Pharaon, conseiller privé du roi.	N.	12
12 janvier	<i>Idem</i>	Entretien entre M. Pompidou et le roi d'Arabie saoudite	C.R.	18
3) L'IRAK				
1970 14 mai	Bagdad à Paris	Audience d'arrivée de l'ambassadeur Pierre Cerles. Entretien avec le vice-président de la République d'Irak.	T.	252
10 juin	Paris	Relations franco-irakiennes.	N.	312
4) L'IRAN				
1970 31 janvier	Téhéran à Paris	Missions et moyens de la France en Iran : les actions en cours, l'organisation des services de l'ambassade.	D.	50
13 février	<i>Idem</i>	Visite du Premier ministre iranien, M. Hoveyda, au lycée franco-iranien Razi de Téhéran.	T.	72
9 mai	<i>Idem</i>	Accord entre l'Iran et le Consortium des pétroles.	D.	243

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
16 mai	<i>Idem</i>	Les étudiants et le pouvoir.	D.	258
25 mai	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le Ministre, M. Maurice Schumann, à l'ambassadeur d'Iran, le général Pakravan.	C.R.	275
Juin 1970	<i>Idem</i>	Relations politiques franco-iraniennes.	N.	287
5) ISRAËL				
1970 2 janvier	Paris aux postes du Proche-Orient, Méditerranée, Londres, Washington, Moscou, Pékin, Oslo, Rome	Vedettes de Cherbourg.	T.C.	4
5 mars	Tel-Aviv à Paris	« Formulaire » de la position israélienne. L'ambassadeur de France analyse en 14 points la politique au sujet du conflit du Proche-Orient.	D.	102
21 avril	Paris	Les relations économiques de la France avec Israël se dégradent.	N.	204
6) LA JORDANIE				
1970 12 mai	Amman à Paris	Commentaires jordaniens au sujet de l'attitude de la France dans le conflit israélo-arabe.	T.	247
7) LE KOWEÏT				
1970 19 janvier	Paris	Audience accordée par le Ministre à l'ambassadeur du Koweït.	C.R.	29
3 mars	Koweït à Paris	Voyage de M. Pompidou aux États-Unis.	D.	96
5 mai	Paris	Situation économique du Koweït et relations commerciales avec la France.	N.	232
8) LE LIBAN				
1970 27 février	Paris	Entretien avec l'ambassadeur du Liban.	N.	92
9 avril	<i>Idem</i>	Compte rendu d'un entretien de M. Lucet avec M. Ferrand-Eynard, conseiller de firmes françaises pour le Moyen-Orient, et M. Eddé, président du bloc national libanais.	N.	185

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 mai	Paris à Beyrouth	Démarches en faveur du Liban pour inviter les <i>Fedayin</i> à respecter les accords du Caire du 3 novembre 1969.	T.	280
9) LA RÉPUBLIQUE ARABE UNIE (RAU)				
1970 8 janvier	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le ministre à l'ambassadeur de la RAU.	C.R.	8
Mai 1970	<i>Idem</i>	Politique française au Moyen-Orient.	N.	220
10) LA SYRIE				
1970 6 février	Damas à Paris	Crise du Proche-Orient.	D.	66

V. – L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'ASIE OCCIDENTALE				
1) AFGHANISTAN				
1970 13 janvier	Paris	Politique étrangère, relations entre la France et l'Afghanistan.	N.	20
30 avril	Kaboul à Paris	Situation intérieure.	D.	216
2) L'INDE				
1970 23 avril	New Dehli à Paris	De la remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur à New Delhi, M. Jean de Lagarde.	D.	206
22 mai	<i>Idem</i>	Entretien avec le Dr. Sarabhai sur le développement de nos relations avec l'Inde dans le domaine atomique.	D.	266
Juin 1970	Paris	Les relations franco-indiennes.	N.	286
24 juin	<i>Idem</i>	Vente d'armements français à l'Inde.	N.	349

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
3) LE PAKISTAN				
1970 27 mars	Islamabad à Paris	Prospective et destin du Pakistan. Avenir des relations franco-pakistanaïses.	D.	156
B. L'ASIE DU SUD-EST				
1) LE CAMBODGE				
1970 18 mars	Phnom Penh à Paris	Destitution du prince Sihanouk.	T.	130
18 mars	<i>Idem</i>	Analyse de la situation politique au Cambodge.	T.	131
19 mars	<i>Idem</i>	Les auteurs du coup d'État contre le prince Sihanouk avaient sous-estimé la réprobation internationale que susciterait leur acte.	T.	135
20 mars	<i>Idem</i>	Compte rendu d'un entretien entre le général Lon Nol et le chef du bureau militaire de l'ambassade de France.	T.	138
22 mars	Paris à Pékin	La France accepte une éventuelle installation du prince Sihanouk sur son territoire.	T.	142
28 mars	Phnom Penh à Paris	Situation après les émeutes de Kompong Cham.	T.	160
8 avril	Paris	Le témoignage du secrétaire particulier français du prince Sihanouk sur les réactions de ce dernier après le coup d'État du général Lon Nol entre le 18 et le 22 mars.	N.	180
17 avril	Pékin à Paris	Le prince Sihanouk fait un exposé à l'ambassadeur de France à Pékin sur la nature de ses relations avec la Chine.	T.	198
9 mai	Paris à Pékin	Entretien entre le directeur d'Asie et Chau Seng, émissaire du prince Sihanouk, au sujet de nos relations avec le FUNK et le gouvernement de Phnom Penh.	T.	241
14 mai	Washington à Paris	Lettre du président des États-Unis à son homologue français pour justifier l'intervention de ses troupes au Cambodge.	L.	255
19 mai	Paris	L'intervention militaire américano-sud-vietnamienne au Cambodge a provisoirement sauvé le régime de Phnom Penh.	N.	261
29 mai	Paris	Les raisons de l'ambiguïté de la politique soviétique à l'égard du Cambodge depuis le coup d'État du 18 mars.	N.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
18 juin	Paris	Le point sur les relations du prince Sihanouk avec la France et la Chine depuis le coup d'État du 18 mars.	N.	332
2) L'INDONÉSIE				
1970 24 février	Paris	Rapport de fin de mission de M. Cheysson, ambassadeur en Indonésie.	N.	82
25 février	Paris à Djakarta	Instructions pour M. Pierre Gorce, nouvel ambassadeur de France à Djakarta.	N.	86
21 avril	Djakarta à Paris	Remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France à Djakarta.	D.	203
18 mai	<i>Idem</i>	Conférence des ministres des Affaires étrangères de Djakarta.	T.	259
3) LE LAOS				
1970 4 mars	Paris	La situation politique au Laos.	N.	100
28 mars	Vientiane à Paris	Les opinions du prince Souvana Phouma sur la situation au Cambodge après le coup d'État.	T.	158
13 avril	Paris à Washington	Texte de la lettre, remise le 9 avril, par le président des États-Unis au président de la République française au sujet du Laos.	T.	192
17 avril	<i>Idem</i>	Réponse du président de la République française à la lettre du 9 avril du président des États-Unis au sujet du Laos.	T.	199
A) GÉNÉRALITÉS				
1970 2 avril	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Déclaration française du 1 ^{er} avril sur l'Indochine.	T.C.	167
9 juin	Paris	Les motifs, les destinataires, le contenu et l'accueil rencontré par la déclaration française du 1 ^{er} avril sur l'Indochine.	N.	311
29 juin	<i>Idem</i>	La position générale de la France sur la situation en Indochine.	N.	356

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
B) LE NORD-VIETNAM				
1970 8 mai	Paris	Entretien du 1 ^{er} mai entre le ministre français des Affaires étrangères et le représentant du GRP aux négociations de Paris : situation au Vietnam, au Laos et au Cambodge.	C.R.	240
C) LE SUD-VIETNAM				
1970 6 mars	Paris	Entretien du directeur d'Asie-Océanie avec M. Mai Van Bo.	N.	108
23 mars	<i>Idem</i>	Entretien du 21 mars entre le délégué général de la RDVN à Paris et le directeur des Affaires politiques au Département.	N.	149
25 mars	Paris à Hanoï	Instructions au délégué général de France à Hanoï afin qu'il fasse part au ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères des préoccupations concernant la situation au Cambodge.	T.	152
2 avril	<i>Idem</i>	Entretien entre le directeur d'Asie au Département et les représentants à Paris de la République démocratique du Vietnam-Nord et du gouvernement révolutionnaire provisoire au sujet du Cambodge.	T.	165
C. L'EXTRÊME-ORIENT				
1) LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE				
1970 19 janvier	Pékin à Paris	D'une éventuelle visite d'un ministre français en Chine.	T.	26
3 février	<i>Idem</i>	Les relations culturelles franco-chinoises. Orientation et organisation de notre activité culturelle.	D.	53
5 mai	<i>Idem</i>	Au sujet du président Mao Tse-toung.	T.	229
2) LE JAPON				
1970 2 février	Tokyo à Paris	Attitudes japonaises à l'égard de la France. Nécessité d'un effort de présentation de nos positions et de notre situation.	N.	51

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 février	<i>Idem</i>	Escale au Japon du navire école « Jeanne d'Arc ».	D.	62
13 mars	<i>Idem</i>	Inauguration de l'exposition universelle d'Osaka.	T.	121
4 juin	<i>Idem</i>	Quatrième réunion du comité économique franco-japonais.	T.	297

VI. - L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'AMÉRIQUE DU NORD				
1) CANADA				
1970 3 avril	Paris	Entretien entre M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures et M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères.	C.R.	172
2) LES ÉTATS-UNIS				
1970 2 janvier	Washington à Paris	Présentation de la politique étrangère des États-Unis en janvier 1970.	T.	3
7 janvier	Paris à Washington	Le ministre des Affaires étrangères informe l'ambassadeur des États-Unis des relations de la France avec les États d'Afrique du Nord et plus particulièrement avec la Libye.	T.	6
11 janvier	Paris	Entretien entre le Ministre et l'ambassadeur des États-Unis sur les raisons de la livraison de <i>Mirage</i> à la Libye.	C.R.	14
12 janvier	Paris à Washington	Entretien entre le Ministre et l'ambassadeur des États-Unis sur la situation au Biafra.	T.	15
21 janvier	Washington à Paris	Démarche française à propos de la signature d'un contrat de livraison d'armement avec la Libye.	T.	32
28 janvier	<i>Idem</i>	Assurances données du côté américain que la visite du président Pompidou aux États-Unis se déroulera dans les meilleures conditions.	T.	46

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 février	<i>Idem</i>	Entretien de M. Lucet avec le secrétaire d'État, à la veille de partir pour un grand voyage en Afrique.	T.	56
5 février	<i>Idem</i>	Démarche sur instructions, auprès de M. Sisco, au sujet des négociations quadripartites sur le Moyen-Orient.	T.	59
22 février	<i>Idem</i>	L'opinion américaine et la visite du président Pompidou aux États-Unis.	T.	80
24 février	<i>Idem</i>	Premier entretien entre le président de la République et le président des États-Unis.	C.R.	83
26 février	<i>Idem</i>	Entretien du président Pompidou avec le secrétaire d'État Rogers le 25 février.	T.	89
26 février	<i>Idem</i>	Deuxième entretien entre le président de la République et le président des États-Unis.	C.R.	91
6 mars	<i>Idem</i>	Commentaires de la presse américaine au lendemain de la visite du président Pompidou aux États-Unis.	T.	103
16 mars	Paris	Entretien entre M. McNamara et le président de la République.	C.R.	125
18 mars	Washington à Paris	Sur instructions, M. Lucet intervient auprès de M. Kissinger pour lui faire part des préoccupations françaises au sujet de la situation au Cambodge et au Laos.	T.	129
20 mars	<i>Idem</i>	Entretien de M. Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, au cours de son séjour à Washington.	T.	139
23 mars	Paris à Washington	Entretien entre le Ministre et le chargé d'Affaires américain, au sujet de la décision de l'administration américaine de ne pas livrer à Israël d'avions <i>Phantoms</i> et <i>Skyhawks</i> .	T.	146
30 mars	Washington à Paris	Entretien de M. Edgar Faure et de M. Lucet avec le secrétaire d'État, M. Rogers, sur le Cambodge.	T.	162
12 avril	Paris à Washington	Entretien du chargé d'Affaires américain avec le ministre au sujet de l'intervention du général Lon Nol d'obtenir des armes des États-Unis.	T.	189
1 ^{er} mai	Washington à Paris	Entretien entre M. Lucet et M. Kissinger : le Cambodge et le Vietnam.	T.	221
6 mai	<i>Idem</i>	Entretien entre M. David Kennedy, secrétaire au Trésor et M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances : poursuite de la lutte contre l'inflation et évolution des taux d'intérêts.	T.	234
6 mai	<i>Idem</i>	Entretien entre le secrétaire d'État, M. Rogers, et M. Lucet : Cambodge, Moyen-Orient.	T.	235

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13 mai	Paris à Washington	Devant la détérioration de la situation au Moyen-Orient, le Ministre donne pour instruction aux ambassadeurs de France à Londres, Moscou et Washington d'intervenir auprès des autorités de leur pays de résidence en faveur de consultations à Quatre dès que possible.	T.	249
5 juin	Washington à Paris	Relations entre les États-Unis et le Vatican.	T.	299
6 juin	Paris à Washington	Réponse du président Pompidou à la lettre du président Nixon en date du 14 mai 1970 sur l'intervention des forces américaines au Cambodge.	T.	300
8 juin	Washington à Paris	Remise à M. Kissinger de la réponse du président Pompidou au message du président Nixon.	T.	303
9 juin	<i>Idem</i>	Démarche sur instructions de l'ambassadeur de France auprès du secrétaire d'État adjoint pour le Moyen-Orient, Sisco.	T.	307
12 juin	<i>Idem</i>	Relations entre les États-Unis et le Saint Siège.	T.	318
19 juin	Washington à Paris	Démarche sur instructions, de l'ambassadeur, auprès du secrétaire d'État adjoint pour l'Europe, Hillenbrand, au sujet de la lutte contre le trafic des stupéfiants.	T.	333
22 juin	Paris à Washington	Il s'agit de la réponse de Paris au compte-rendu de la conversation entre l'ambassadeur et le délégué apostolique à Washington.	T.	337
23 juin	<i>Idem</i>	Le Secrétaire général exprime sa surprise au chargé d'Affaires américain au sujet du conflit israélo-arabe.	T.	341
23 juin	Washington à Paris	Sur instruction, un des conseillers de l'ambassade effectue une démarche auprès du délégué apostolique, Mgr Raimondi, pour l'informer des efforts constants de la France pour éviter « l'israélisation » de Jérusalem.	T.	344
30 juin	<i>Idem</i>	Vote de l'amendement Cooper-Church sur les ventes d'armes à l'étranger.	T.	358
30 juin	<i>Idem</i>	Entretien entre M. Lucet et M. Schwarz, conseiller spécial du secrétaire d'État pour la lutte contre le trafic des stupéfiants au sujet de la coopération franco-américaine.	T.	359

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
B. L'AMÉRIQUE LATINE				
1) LA BOLIVIE				
1970 17 mars	Paris	Au sujet de M. Régis Debray.	N.	127
20 mars	<i>Idem</i>	Entretien du Secrétaire général avec M. Vidaurre, directeur politique au ministère bolivien des relations extérieures.	N.	140
23 mars	<i>Idem</i>	Nouvel entretien du Secrétaire général avec M. Vidaurre.	N.	147
2) LE BRÉSIL				
1970 20 février	Paris à Rio de Janeiro	Vente de <i>Mirage</i> au Brésil, suite au séjour officieux à Paris de M. Vilar de Queiroz, conseiller technique brésilien pour les Affaires économiques et financières.	T.	79
10 mars	Paris	Entretien de M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances et M. Delfim Netto, ministre brésilien des Finances.	C.R.	113
13 mai	Paris à Rio de Janeiro	Accord en matière aéronautique et relatif aux <i>Mirage</i> .	T.	248
3) LE CHILI				
1970 28 mai	Santiago à Paris	Préoccupation du gouvernement chilien à la reprise des expériences nucléaires dans le Pacifique.	T.	279
4) LE PÉROU				
1970 1 ^{er} juin	Lima à Paris	Relations politiques entre la France et le Pérou.	D.	288
2 juin	<i>Idem</i>	Le séisme du 31 mai.	T.	290
2 juin	Paris	Aide au Pérou après le séisme.	N.	292
8 juin	Lima à Paris	Séisme du 31 mai 1970.	D.	304
15 juin	<i>Idem</i>	Aide au Pérou de la colonie française.	D.	322

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS 1970

TOME I

(1^{er} JANVIER – 30 JUIN)

1

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 1 à 4.

Bangui, 1^{er} janvier 1970.

(Reçu : le 2, 10 h. 16).

Relations avec la France

Dans le discours qu'il a prononcé ce matin au défilé militaire commémorant l'anniversaire du coup d'État de la Saint-Sylvestre¹, le général Bokassa a annoncé publiquement qu'à l'exception de M. de Marcilly, « responsable des récents incidents » : tous les arrêtés d'expulsion concernant les techniciens français employés par les trois sociétés minières étaient rapportés². La veille, j'avais d'ailleurs reçu une copie de cette décision prise il y a près de trois semaines (mon télégramme n^o 1506).

¹ Allusion au coup d'État perpétré par le colonel Jean-Bedel Bokassa, chef d'État-major de l'armée de la République centrafricaine (RCA), et ses officiers, notamment Alexandre Banza, contre le gouvernement du président David Dacko, dans la nuit de la Saint-Sylvestre (1965-1966). Voir *D.D.F.* 1966-I, n^o 1.

² La décision prise par le gouvernement centrafricain d'expulser trente-huit Français (y compris les familles) fait suite au conflit qui l'oppose aux trois sociétés productrices de diamants qui emploient ces Français : la société africaine des mines (SAM), la société des mines du N'Zako et la compagnie centrafricaine des mines (Centramines). La mesure atteint en outre M. de Marcilly, président de la Centramines, arrivé depuis peu en République centrafricaine. Sur ce sujet, se reporter à la note établie pour le Ministre, datée du 15 novembre 1969, résumant la question de l'expulsion de ces ressortissants français par le gouvernement centrafricain, voir également la lettre du président Bokassa du 22 novembre 1969 adressée au président Pompidou ainsi que le télégramme de Bangui n^{os} 1449 à 1454 du 2 décembre. Ces documents ne sont pas reproduits. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1966-II, n^o 8, *D.D.F.* 1969-II, n^o 314, ainsi qu'au télégramme de Bangui n^{os} 26 à 31 du 5 janvier 1970, intitulé *Mines de diamant*.

Puis il s'est déclaré prêt à entrer en conversation avec ces sociétés, étant entendu cependant que leur dissolution est un fait acquis. Enfin, évoquant l'émotion provoquée en France par les incidents en question, il a prêché l'apaisement en assurant tous les étrangers et particulièrement tous les Français de sa sollicitude et de sa vigilance pour leur garantir la sécurité nécessaire à leurs activités professionnelles.

Ceci est conforme aux conclusions que j'avais retirées des conversations que les nombreuses réceptions officielles organisées en cette fin d'année, m'avaient permis d'avoir avec le chef de l'État. Profitant notamment de l'admiration qu'il avait éprouvée pour la qualité des relations existant entre Français et Gabonais, ainsi que pour la prospérité du Gabon (ma dépêche n° 559/DAM du 27 décembre), je lui avais clairement indiqué que la Centrafrique se trouvait actuellement soumise à un choix irréversible, soit qu'elle opte pour le socialisme léniniste ou scientifique à l'instar de la Guinée, du Mali et du Congo-Brazzaville, soit qu'elle se prononce pour un humanisme libéral tel qu'il est pratiqué à Dakar, à Abidjan et à Libreville. Cette seconde voie, avais-je ajouté, exige le rétablissement d'une confiance fortement ébranlée par l'expulsion des sociétés de diamants et je lui avais suggéré de profiter de son discours du 1^{er} janvier, pour adresser à l'intention de la colonie française, les paroles qu'exigeait cette situation. Il m'avait donné son accord en me remerciant de mes conseils.

Pour confirmer ces bonnes dispositions, le Président m'a d'ailleurs remis, ce matin, devant le front des troupes, les insignes de grand officier de l'ordre national du mérite centrafricain. Il a en outre donné la cravate de cet ordre à Mgr Cucherousset¹, tandis que diverses décorations étaient également accordées à une quarantaine de militaires français servant dans l'armée centrafricaine au titre de l'assistance technique.

*(DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches,
République centrafricaine, 1970-1972)*

¹ Mgr Cucherousset, né le 10 octobre 1907 à Laviron (France), ordonné prêtre le 29 septembre 1938, nommé vicaire apostolique à Bangui (République Centrafricaine) le 9 avril 1948, puis archevêque de Bangui le 14 septembre 1955, nommé administrateur apostolique de Bambari (République Centrafricaine), le 2 janvier 1970, décède à Bangui le 16 septembre 1970.

2

M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 01 à 05.

Brazzaville, 2 janvier 1970.

Secret.

(Reçu : 11 h. 44).

Politique du Congo, Message du commandant N'Gouabi

Comme il est fréquent ici, après l'annonce des décisions spectaculaires et un peu tapageuses sur les institutions de la République populaire du Congo le 31 décembre au matin¹, le commandant N'Gouabi² a prononcé dans la soirée un message à la nation³ qui, tout au long de ces cinquante minutes, a été tout à fait posé et, dans l'ensemble, plutôt raisonnable et réaliste.

En politique intérieure, il a fait la critique des années passées, y compris celle de son gouvernement, et flétri le mauvais fonctionnement de certaines créations socialistes comme les entreprises d'État. Il a recommandé de distinguer la théorie et la pratique, laissant entendre que toutes les mesures inspirées par l'idéologie n'étaient pas possibles au Congo où les positions

¹ Le Congo-Brazzaville est proclamé République populaire du Congo le 31 décembre 1969, soit un an après que le commandant N'Gouabi a été élevé au rang de chef de l'État congolais (le 31 décembre 1968). Le drapeau rouge, frappé d'une houe et d'un marteau, devient l'emblème national. Un nouveau parti, « le parti congolais du Travail », à la tête duquel est maintenu le commandant N'Gouabi, remplace le MNR (Mouvement national de la Révolution). Au bureau de son comité central figurent plusieurs personnalités réputées pour leur extrémisme, notamment M. N'Dalla-Graille, ancien ambassadeur de la République du Congo à Pékin, qui détient le poste-clé de premier secrétaire. Le gouvernement s'appelle désormais « Conseil d'État » et est remanié ; le commandant N'Gouabi en assure la présidence cumulativement avec ses fonctions de chef de l'État. Le commandant Raoul, anciennement Premier ministre, devient vice-Président du Conseil d'État et est connu pour ses sympathies pour la République populaire de Chine. Se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 15/DAM du 14 janvier 1970, intitulée : « le Congo-Brazzaville, République populaire », non publiée, qui décrit l'évolution politique du Congo, ainsi qu'au télégramme de Pékin, n° 94 à 104, du 14 janvier : « la Chine et la République populaire du Congo, soulignant l'esprit de mimétisme à l'égard des institutions de la République populaire de Chine ».

² Le commandant N'Gouabi, né en 1938, dans une région déshéritée du Nord, admis à l'école d'enfants de troupes à Brazzaville, en sort sous-officier dans l'armée française, est admis à l'École militaire préparatoire de Strasbourg, puis fait un stage à Coëtquidan. Il rentre au Congo en 1962 avec le grade de sous-lieutenant. Après la chute de l'abbé Youlou (1963), il devient en 1966 membre du comité central du Mouvement national de la Révolution (MNR), critique le président Massemba-Debat, et ayant refusé une affectation hors de Brazzaville, il est cassé. Réhabilité, il retrouve son grade mais perd son commandement des para-commandos ; il noue des relations avec les marxistes, arrêté en 1968, le président Massemba-Deba destitué, est remplacé par un directoire militaire, présidé par le commandant N'Gouabi qui devient chef de l'État le 1^{er} janvier 1969 puis prend le titre de Président de la République le 1^{er} janvier 1970. Sur la personnalité du commandant N'Gouabi, se référer à la note de l'ambassade de France à Brazzaville du 13 mars 1970, non publiée.

³ Les principaux passages du message de nouvel an du commandant N'Gouabi, chef de l'État, au peuple congolais, sont repris dans la synthèse de l'ambassade de France à Brazzaville n° 1/70 retraçant les grands moments de la vie politique congolaise du 26 décembre 1969 au 8 janvier 1970.

capitalistes étaient encore si fortes dans l'économie. Mise à part l'évocation de l'affaire de l'ATC¹, il n'a pas parlé de nationalisations.

En politique extérieure, il a fait leur place aux relations traditionnelles à côté des amitiés nouvelles². Le Congo entendait « consolider, dans la mesure où le postule l'intérêt supérieur du pays, ses relations avec ses anciens partenaires et notamment l'ancienne puissance coloniale, dans un esprit d'égalité, de fraternité et de respect des souverainetés nationales ». Il tenait aussi à préserver son indépendance vis-à-vis des nouveaux amis : la politique du Congo, se ferait au Congo et pas ailleurs, le pays n'admettait aucune obédience et demandait aux pays industrialisés (il semble que l'URSS soit visée ici) de ne pas mettre à leur aide de conditions psychologiquement inadmissibles. Aucun propos violent à l'égard de Kinshasa, mais un appel aux principes de bon voisinage.

Il serait imprudent de tirer de cet exposé relativement modéré la conclusion que la politique congolaise ne changera guère en dépit des réformes institutionnelles annoncées. Il faudra quelque temps sans doute pour juger des effets réels des récentes décisions. Ce qui est certain cependant c'est que le commandant N'Gouabi a maintenant autour de lui une équipe renforcée de personnages connus jusqu'à présent pour être doctrinaires ou extrémistes.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches,
Congo-Brazzaville, 1970-1972, évolution politique, n° 42)*

¹ Le 23 juin 1959, l'acte 59/61-298, signé par les gouvernements du Congo, du Gabon, du Tchad et de Centrafrique porte création de l'Agence transéquatoriale de communications ou ATEC. Le Congo devait assurer 90 % du budget de cet organisme. Il a procédé à la nationalisation de la partie congolaise du réseau de l'ATEC le 24 octobre 1969. L'ATC ou Agence transcongolaise de communications est créée par le décret 70/38 du 11 février 1970. Le gouvernement congolais garantit la liberté de circulation et de transit aux États voisins par des accords bilatéraux signés dans ce sens.

² Les relations du Congo avec les pays du monde socialiste tendent à se diversifier. Fin décembre, une importante délégation de la République démocratique allemande s'est rendue, sur l'invitation du commandant N'Gouabi, à Brazzaville. Les deux pays ont l'intention de nouer des relations diplomatiques ; une mission économique roumaine vient à Brazzaville dans le cadre de l'accord commercial conclu à Bucarest en novembre 1969 par le commandant Raoul. Une délégation du comité central du Front national de libération et du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam reçoit un accueil chaleureux, dans ce cas également, il serait procédé dans un proche avenir à l'établissement de relations diplomatiques.

3

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
 À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 6 à 17.

Washington, 2 janvier 1970.

(Reçu : 22 h. 00).

Politique extérieure des États-Unis

Je crois utile en ce début d'année de faire le point sur la manière dont se présentent actuellement en ce qui concerne l'administration mais aussi l'opinion publique un certain nombre de problèmes concernant la politique extérieure des États-Unis.

1) *Vietnam.*

Avec un peu de recul, il apparaît maintenant que tout au cours de l'été, l'opinion avait mal suivi la politique vietnamienne du président Nixon dans la mesure où il se contentait, comme il l'avait fait jusqu'alors, de déclarations par trop générales.

Le discours qu'a prononcé le président des États-Unis le 3 novembre 1969 a marqué un tournant. Il a affirmé alors que son désir était de poursuivre le retrait des troupes américaines pourvu que l'adversaire ne cherche pas à reprendre l'offensive et d'accélérer en même temps la vietnamisation de la guerre, c'est-à-dire de faire porter progressivement la responsabilité militaire des opérations sur les forces vietnamiennes conseillées et soutenues pour un temps indéterminé par des unités américaines en nombre décroissant.

Les sondages d'opinion ont montré que le pays approuvait cette politique dans une proportion de 70 %. Les manifestations dites du moratoire du 15 novembre¹ ont été un succès sur le plan populaire mais un échec sur le plan politique. Les démonstrations de ce genre prévues pour la suite de mois en mois n'ont pas été reprises. D'autre part un récent sondage Gallup indique que même parmi les étudiants 50 % environ d'entre eux approuvent cette orientation, plus de 60 % dans le Middle West et dans l'Ouest, 40 % sur la côte Est.

À chaque occasion, le Président et le secrétaire d'État affirment que les pertes américaines diminuent, les infiltrations aussi et que l'armée

¹ Le « moratoire pour finir la guerre du Vietnam » dont il est question faisait suite à un appel lancé par un « Comité pour un moratoire au Vietnam », le 20 avril 1969, en faveur d'une grève générale si la guerre n'était pas terminée en octobre. Il rencontra d'abord un grand succès, et fut l'occasion le 15 octobre 1969 de manifestations réunissant plusieurs centaines de milliers de personnes à travers le pays ; cette démonstration fut suivie, le 15 novembre, d'une marche sur Washington qui attira plus de 500 000 manifestants dont de nombreux étudiants, autour de la Maison Blanche. En dépit de quelques échauffourées avec la police, elle se déroula sans incidents majeurs. Il était prévu que d'autres manifestations suivraient chaque mois tant que durerait le conflit au Vietnam, mais comme l'indique M. Lucet, dans son télégramme, le mouvement s'essouffla.

sud-vietnamienne assume peu à peu une plus grande responsabilité. D'autre part, l'on n'a pas rompu les négociations de Paris mais le Président et le secrétaire d'État n'attendent rien pour l'instant de leur poursuite.

Enfin, l'on reste fidèle, comme le vice-président Agnew vient encore de le dire à Saïgon à l'équipe Thieu-Ky¹ et l'on n'envisage à cet égard aucune solution de remplacement.

Il est à noter enfin que même au Sénat l'opposition à la guerre se fait plus discrète. Le sénateur Fulbright n'a pas repris de nouvelles auditions de témoins et le jour de l'ajournement du congrès le sénateur Mansfield, chef de la majorité démocrate, a publiquement félicité le Président de sa politique vietnamienne. La guerre continuera mais l'effet en sera vraisemblablement moins sensible sur le peuple américain et chacun paraît penser pour l'instant, sauf dans certains milieux radicaux, que l'on ne peut espérer faire plus ni faire mieux.

2) *Moyen-Orient.*

Comme je l'ai indiqué depuis le dépôt des plans américains du 28 octobre pour l'Égypte et du 18 décembre pour la Jordanie², le gouvernement américain estime être parvenu à une position d'équilibre à laquelle il entend se tenir. Les violentes protestations d'Israël ne changent pour le moment rien à l'affaire. Pas davantage ne le font le refus des Arabes ni l'attitude jugée ici négative des Russes. L'on voudrait que les parties commencent à discuter entre elles et les plans américains sans modifications notables paraissent être le seul point de départ possible.

Sur ce point l'opinion américaine telle qu'elle s'exprime sur la côte Est n'est pas favorable à une politique jugée trop dure à l'égard d'Israël. M. Meany, président de l'AFL-CIO au nom des syndicats confirmant une tendance ancienne vient de rejoindre le camp de ceux qui estiment qu'il faut soutenir Israël à tout prix et que les plans américains vont trop loin.

De plus une autre tendance dans le même sens apparaît dans la presse. Elle a été exprimée d'abord par M. Joseph Kraft puis, il y a 48 heures par M. Crosby Noyes dans le *Washington Star*. Un arrangement politique inspiré par les grandes puissances n'est pas possible. Les États du Moyen-Orient sont souverains et n'ont à recevoir de conseils de personne. L'envoi de forces des Nations unies de part et d'autres des nouvelles frontières est une conception périmée et dépassée. Il faut dans ces conditions laisser faire les choses, ce qui revient en fait à laisser à Israël pour un temps indéterminé la souveraineté sur les territoires qu'il occupe. La propagande israélienne encourage bien évidemment cette tendance.

Il n'est pas sûr que le reste du pays, car la côte Est apparaît à cet égard comme à bien d'autres un bastion isolé, se préoccupe à ce point des intérêts

¹ Cette équipe est formée du général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967 et du général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud vietnamien du 1^{er} juin 1965 au 31 octobre 1967 et depuis lors vice-président de la République.

² Se reporter à ce propos au télégramme de New-York, diffusion strictement réservée, n^{os} 3963 à 3073 du 18 décembre 1969, non reproduit.

d'Israël. Le gouvernement des États-Unis, en tout cas entend rester fidèle à la politique qu'il a indiquée sans se laisser impressionner par les critiques actuelles mais sans changer non plus quoi que ce soit à ce qui a été avancé. Pas plus qu'au Vietnam l'on n'est prêt maintenant à faire de nouvelles concessions ni à un camp ni à l'autre.

3) *Europe.*

Il est assez notoire que dans l'exposé qu'il a fait sans vouloir être cité aux journalistes un peu avant Noël, M. Henry Kissinger n'a même pas fait allusion aux problèmes de l'Europe occidentale ni aux relations Est-Ouest. On estime en effet que l'organisation du Marché commun avec ses prolongements éventuels est de la seule compétence des Européens. Les Américains sont des spectateurs intéressés mais n'ont pas à se mettre en avant en l'occurrence.

Quant aux rapports avec l'Est l'on pense que le nouveau chancelier allemand¹ a remis les choses en mouvement mais qu'il s'est heurté bien vite à la difficulté de toujours, c'est-à-dire à l'exigence de la DDR de se voir reconnaître comme État souverain. L'on ne craint point trop ici que M. Brandt se laisse aller à de nouvelles concessions, mais l'on pense plutôt que les conversations ouvertes entre Bonn d'une part, Moscou, Varsovie et Pankow de l'autre, vont se prolonger sans progrès bien notables et probablement s'enliser. On suit l'affaire avec intérêt mais sans passion.

4) *Relations avec l'URSS.*

Dans ce domaine, les choses sont complexes. L'on se félicite de la bonne atmosphère qui a entouré l'ouverture des conversations d'Helsinki tout en sachant fort bien que l'on en est resté à des discussions très préliminaires. On espère mettre rapidement en vigueur l'application du traité de non-prolifération mais sur tous les autres domaines les choses demeurent en état. Le projet de conférence de sécurité européenne n'a pas les faveurs de Washington et l'on ne constate ni au Moyen-Orient ni en Asie un désir des Russes d'en venir à la coopération ni même d'atténuer la tension. Les jours paraissent encore bien éloignés avant que ne soit possible une réunion au sommet russo-américaine que le président Nixon n'envisage pas de toute façon avant l'année 1972, un peu avant l'expiration de son mandat actuel.

En bref, la politique des États-Unis demeure dans de nombreux domaines faite de prudence et d'expectative. Cela est vrai en ce qui concerne l'Europe, les relations avec l'Est et aussi avec la Chine. Par contre, lorsque la doctrine américaine a été établie, après une période de tâtonnements et de recherches, et cela s'applique au Vietnam comme au Moyen-Orient, il deviendra de plus en plus difficile de faire bouger les Américains de positions qu'ils estiment fondamentalement justes et qu'ils ne voudraient pas voir remises en question.

(Collection des télégrammes, Washington, 1970)

¹ Willy Brandt, bourgmestre de Berlin-Ouest de 1957 à 1966, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA, en 1966, et chancelier fédéral depuis 1969.

4

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
 À TOUS POSTES DIPLOMATIQUES DES ZONES D'AFRIQUE DU NORD ET
 LEVANT ET LONDRES, WASHINGTON, BONN, MOSCOU, PÉKIN, ROME,
 OSLO

T.C. n° 2

Paris, 2 janvier 1970, 13 h. 15.

Immédiat. Très secret.

Je vous adresse ci-après le compte rendu de l'entretien que le Ministre¹ a eu, en présence du Secrétaire général², avec l'ambassadeur d'Israël³ le 1^{er} janvier à 16 h 30.

Début de citation :

M. Schumann : Vous connaissez les raisons pour lesquelles je vous ai convoqué aujourd'hui. J'ai à vous communiquer officiellement les décisions prises hier par le Conseil des ministres.

J'avais attiré, le 28 décembre⁴, l'attention de votre chargé d'Affaires, au sujet des cinq vedettes qui avaient quitté Cherbourg dans la nuit de Noël, sur la lettre de l'amiral Limon, en date du 8 décembre⁵ et le communiqué de l'ambassade d'Israël en date du 27⁶. Ces deux documents incitaient le gouvernement à ne pas croire que les cinq vedettes puissent rallier un port israélien, mais j'avais insisté sur le fait qu'au cas où elles le feraient, les conséquences en seraient sérieuses. Or, nous avons appris hier que les vedettes avaient été accueillies à Haïffa⁷.

Le Conseil des ministres a donc tiré les conséquences de cet événement, d'abord sur le plan intérieur, qui nous regarde exclusivement, puis sur le plan extérieur, dont j'ai à vous entretenir.

La France demande le rappel des « diplomates » israéliens qui se sont portés forts de la validité des contrats de cession. Le pluriel a été utilisé,

¹ M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

² M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

³ M. Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 11 février 1960.

⁴ Le 28 décembre 1969, M. Jean-Daniel Jurgensen, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires politiques depuis août 1969, convoque le chargé d'Affaires de l'ambassade d'Israël, M. Eytan Ron et le met en garde au sujet de conséquences sérieuses si les vedettes ralliaient un port israélien. Voir le télégramme circulaire de Paris n° 511 du 28 décembre 1969 non publié.

⁵ L'amiral Mordechai Limon est chef de la mission israélienne d'achat en France ; sa lettre du 8 décembre 1969 à la société des Chantiers et Ateliers maritimes de Transport confirme que le gouvernement israélien est d'accord pour qu'une négociation soit conclue avec la société *Starboat*, compte-tenu du fait qu'Israël serait indemnisé immédiatement. (Ce qui revient à dire que le gouvernement israélien renoncerait à la propriété des navires en cas de conclusion du contrat).

⁶ Le communiqué de l'ambassade d'Israël en date du 27 décembre incite le gouvernement français à ne pas croire que les cinq vedettes en question puissent rallier un port israélien.

⁷ Les vedettes arrivent à Haïfa le 31 décembre 1969, voir les télégrammes de Tel-Aviv n° 1226 du 31 décembre 1969 et les n°s 1 à 4 du 1^{er} janvier 1970 non publiés.

mais en fait, il s'agit actuellement de l'amiral Limon, dont le nom se trouve inscrit sur la liste diplomatique de l'ambassade israélienne. Je ne mentionne pas actuellement d'autres membres de votre mission car nous ne possédons pas, en ce qui les concerne, de pièce à conviction. Toutefois, je suis chargé de vous dire, en accord avec M. Debré¹, que les collaborateurs de M. Limon n'auront plus à l'avenir de rapports avec les services du ministère de la Défense.

D'autre part, je vous avais déclaré, au cours de notre dernière entrevue, que le gouvernement était prêt à examiner avec vous les modalités d'un retour à « l'embargo² sélectif ». Il va de soi que les conversations projetées sont ajournées *sine die*.

Les efforts que j'avais entrepris pour tenter d'améliorer les relations franco-israéliennes sont aujourd'hui ruinés. J'enregistre avec regret une situation dont la France n'est aucunement responsable.

M. Eytan : Je vous remercie de cette communication dont je prends note. Nous nous plierons à la demande du gouvernement français, mais j'ai instruction de vous dire que cette demande n'est pas à notre avis justifiée.

M. Schumann : Je me vois forcé de vous rappeler encore une fois la lettre du 8 décembre signée par l'amiral Limon et dont j'ai donné lecture à votre chargé d'Affaires dimanche dernier. Je pourrais également vous rappeler les contrats signés avec la société *Starboat*³.

Fin de citation.

À la suite de cet échange de vues, il a été décidé, conformément à l'intention du gouvernement français, de ne pas faire de déclaration publique supplémentaire à ce sujet.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations militaires avec la France. IS 6-4-4)

¹ M. Michel Debré est ministre d'État chargé de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969.

² L'embargo sur les armes à destination d'Israël, décidé dans les premiers jours de juin 1967, est renforcé le 31 décembre 1968, voir *D.D.F.* 1967-I n° 295 ; 1969-I n°s 20 et 58.

³ La société *Starboat* constituée le 5 novembre 1969 a pour objet le financement, les investissements et toutes opérations financières et se prétend de droit norvégien ; le président, le trésorier et le secrétaire sont de nationalité panaméenne. Elle rachète les vedettes à Israël après que le gouvernement français a donné son accord le 18 novembre 1969. Voir télégramme de Paris au Caire n°s 728 à 730 du 28 décembre 1969 et le télégramme de Panama n° 166 à 168 du 29 décembre 1969, non publiés.

5

COMPTE RENDU

d'un entretien entre le Ministre et l'ambassadeur du Portugal

C.R.

Paris 3 janvier 1970.

L'ambassadeur du Portugal¹ a été reçu sur sa demande, le 3 janvier, par le Ministre.

Après avoir déclaré que son pays était très sensible à l'action menée par la France pour faciliter le retour au calme sur la frontière du Sénégal et de la Guinée portugaise, M. Mathias a fait part au Ministre des graves préoccupations que causent à son pays la multiplication des incidents dans cette région.

Le Sénégal, a-t-il dit, tolère la constitution sur son territoire de bases militaires rebelles, de camps d'entraînement, de dépôts d'armes et de munitions envoyées par des pays communistes. Les rebelles profitent de cette hospitalité pour canonner par-dessus la frontière des villages guinéens et effectuer des coups de main rapides en Guinée.

Bien entendu, les troupes portugaises ont pourchassé les rebelles et il est arrivé que « dans le feu de l'action, des coups de canon et de fusil soient tirés en direction du Sénégal ». Ce pays a aussitôt saisi le Conseil de sécurité, dont les décisions ont provoqué la légitime indignation du gouvernement de Lisbonne, de la population et de l'armée portugaises, car l'Organisation des Nations unies, que M. Mathias a qualifiée de « foire internationale », a condamné non pas ceux qui ont franchi clandestinement la frontière pour incendier, piller et tuer, mais ceux qui ont été attaqués et ont cherché à se défendre².

S'interrogeant alors sur la politique de M. Senghor³, l'ambassadeur a déclaré que celui-ci⁴ ne voulait pas laisser M. Sékou Touré⁵ « aller de l'avant », ni agir seul dans le sens d'une prétendue « évolution historique ». M. Senghor devrait cependant se rendre compte qu'en fait d'« évolution

¹ Marcello Mathias, ambassadeur du Portugal à Paris depuis 1947.

² Par sa résolution 273 du 9 décembre 1969, le Conseil de sécurité des Nations unies : « *Inquiet de la situation grave créée par les tirs d'obus sur le village de Samine, dans la région sud du Sénégal, à partir de la Base de Bégène (...) 1. Condamne sévèrement les autorités portugaises pour ces tirs d'obus sur le village de Samine, tirs qui ont provoqué : 1) le 25 novembre 1969, un mort et huit blessés graves et ont atteint un bâtiment de la gendarmerie sénégalaise et entièrement détruit deux maisons dans le village de Samine ; 2) le 7 décembre 1969, cinq morts et une blessée grave ; 2. Demande une fois de plus au Portugal de cesser immédiatement de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Sénégal* ».

³ *Note du texte* : Faisant allusion aux liens très anciens unissant le Sénégal à la Guinée portugaise, M. Mathias a indiqué que le nom de l'homme d'État sénégalais venait du mot portugais « senhor ».

⁴ Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal depuis le 7 septembre 1960.

⁵ Ahmed Sékou Touré, président de la République de Guinée depuis le 2 octobre 1958.

historique », il s'agit de menées de la Russie, de la Chine, de Cuba et d'autres pays communistes pour prendre pied en Guinée portugaise et, de là, dans les îles du Cap Vert qui constituent pour les sous-marins et les avions une base « d'une valeur stratégique colossale ». Que veut donc M. Senghor ? Une Guinée communiste sous influence russe ou chinoise ? Il serait temps que Dakar prît enfin ses responsabilités.

En ce qui le concerne, le Portugal a le plus vif désir de rétablir de bonnes relations avec le Sénégal. Une preuve irrécusable en est apportée par la façon dont Lisbonne a réagi à certaines suggestions sénégalaises. M. Mathias a alors précisé qu'au cours de son récent séjour à Paris¹, M. Senghor lui avait dépêché son conseiller militaire, le colonel français Fricaud-Chagnaud² ; celui-ci lui avait déclaré que le président Senghor ne voulait pas se laisser entraîner dans un conflit par les rebelles, qu'il souhaitait la paix, mais qu'il n'avait que 5 000 hommes pour contrôler les frontières et qu'il fallait donc lui laisser un répit ; en attendant M. Senghor le pria d'intervenir auprès de Lisbonne, afin que l'armée portugaise s'abstînt désormais de riposter aux tirs qui proviendraient du Sénégal. M. Mathias a transmis cette suggestion à son gouvernement en l'appuyant de son autorité : depuis lors, les Portugais se sont abstenus de riposter. Sans doute y a-t-il eu de nouvelles canonnades peu après le 25 décembre, mais, à la suite des encouragements, au sang-froid et à la patience que M. Lebel³ aurait donnés à M. Mathias ainsi que des assurances réitérées par le colonel Fricaud-Chagnaud et l'ambassadeur du Sénégal à Paris⁴ – qui a fait état de difficultés intérieures – les ordres ont été maintenus, l'armée portugaise n'a pas répondu aux derniers tirs provenant du Sénégal et qui, selon les renseignements de l'ambassadeur, confirmés par le Ministre, remontent au 29 décembre.

Cependant, a conclu M. Mathias, la situation reste précaire et le gouvernement de Lisbonne « prie avec insistance » le gouvernement français de bien vouloir l'aider à rétablir des rapports pacifiques avec le Sénégal.

Le Ministre a répondu qu'il connaissait bien M. Senghor et qu'il se portait garant tant de sa lucidité – tout spécialement quand il s'agit des rapports du Sénégal avec la Guinée de M. Sékou Touré – que de sa bonne foi, qualité dont il a témoigné lorsqu'il a demandé à la France de transporter des troupes sénégalaises en Casamance afin de neutraliser les éléments subversifs⁵. M. Schumann a observé au passage que contrairement à certains bruits nous n'avions pas fourni de troupes.

¹ Le président Senghor se rend à Paris à l'occasion de sa réception, le 12 décembre 1969, à l'Académie des Sciences morales et politiques en tant que membre étranger associé.

² Colonel Georges Fricaud-Chagnaud, conseiller de Défense, français, du président Senghor depuis 1968.

³ Claude Lebel, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des affaires d'Afrique-Lévant au Département de 1966 à janvier 1970, puis ambassadeur de France à Rabat.

⁴ André Guillabert, ambassadeur du Sénégal à Paris depuis 1966.

⁵ Le 10 décembre 1969, le gouvernement français accorde à l'armée sénégalaise un soutien logistique pour le transport de troupes en Casamance.

Certes, a poursuivi le Ministre, M. Senghor se sent obligé de tenir tête à M. Sékou Touré, sa position est fragile, ses forces militaires très faibles, mais sa bonne foi ne peut être mise en cause.

Le Ministre a ensuite souligné les inquiétudes ressenties à Dakar et ajouté que cela le mettait plus à l'aise pour demander aux Portugais d'éviter tout incident. La puissance de l'armée portugaise en Guinée¹ est telle que Lisbonne peut imposer une stricte discipline à ses troupes. Pour sa part, M. Senghor a déjà fait, avec les faibles forces dont il dispose, un « beau travail » pour neutraliser les rebelles.

Après avoir remercié le Ministre de la compréhension manifestée par le gouvernement français, répété que son pays ne souhaitait que le retour au calme, le démantèlement des bases de la rébellion au Sénégal et souligné qu'il serait de plus en plus difficile de maintenir les troupes portugaises l'arme au pied si les incidents reprenaient, M. Mathias a fait l'éloge de M. Houphouët-Boigny², qui avait eu le courage de ne plus voter contre le Portugal aux Nations unies, car il s'était rendu compte que le problème essentiel de l'Afrique était le Biafra. M. Mathias s'est également félicité de l'attitude raisonnable de M. Banda³ au Malawi et M. Bongo⁴ au Gabon et a conclu l'entretien en déclarant qu'il comptait sur l'aide de la France pour rétablir la paix entre le Portugal et le Sénégal.

(Europe, Portugal, 1944-1970, n° 118)

6

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 32 à 40.

Paris, 7 janvier 1970, 19 h. 09.

Urgent. Réservé.

Le Ministre a reçu hier l'ambassadeur des États-Unis, qu'il a informé de l'état de nos relations avec les pays du Maghreb, et singulièrement avec la Libye.

Après avoir indiqué que le président de la République désirait que le gouvernement américain soit complètement informé à ce sujet, le Ministre s'est référé au propos de M. Rogers, selon lequel il était souhaitable que la Libye ne fut pas entièrement livrée à une influence non occidentale. C'est

¹ Note du texte : M. Mathias a indiqué que le chiffre de 25 000 hommes donné par le Ministre était désormais dépassé.

² Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960.

³ Hastings Kamuzu Banda, président de la République du Malawi depuis le 6 juillet 1966.

⁴ Bernard-Albert Bongo, président de la République du Gabon depuis le 2 décembre 1967.

précisément dans cet esprit que nous avons accueilli favorablement les ouvertures faites par les Libyens.

De son côté, le gouvernement de Tripoli semble désireux de ne pas se lier exclusivement à un bloc. La France n'est d'ailleurs pas le seul pays occidental qui se propose de fournir du matériel d'armement à la Libye, puisque ce pays est en pourparlers avec la Grande-Bretagne au sujet de la livraison de chars *Chieftain* : néanmoins, seule la France fait l'objet des attaques violentes de la presse.

Un protocole très général a été conclu en décembre avec le gouvernement libyen ; des négociations sont en cours en vue de la mise au point des accords d'application. À ce propos, le Ministre a particulièrement mis l'accent sur les points suivants :

A) Il n'a été question, à aucun moment, d'une réoccupation des bases qui doivent être évacuées par les Anglais et les Américains¹.

B) Les fournitures de matériel d'armement à la Libye ne sont qu'un aspect des choses ; elles entrent dans le cadre plus vaste d'une large coopération économique et technique franco-libyenne.

C) Toutes les précautions sont prises pour que les livraisons d'armes à la Libye ne modifient pas l'équilibre des forces existant au Moyen-Orient, grâce à des clauses de non-livraison et de non-utilisation à l'étranger, dont nous pourrions vérifier, au fur et à mesure des livraisons, le strict respect.

Quelle que soit sa méfiance à l'égard du nouveau régime libyen, un pays tel que la Tunisie comprenait nos intentions, sachant que, si nous ne répondions pas à ses avances, un autre pays le ferait à notre place.

M. Shriver a accueilli ces informations avec intérêt, tout en indiquant que le gouvernement américain souhaitait être tenu au courant de façon précise, avant même la signature des contrats, pour des raisons qui tenaient aux négociations en cours entre les États-Unis et la Libye. Il a d'autre part demandé si une action commune des trois puissances occidentales principalement concernées nous paraissait possible.

Le Ministre a répondu qu'une telle demande serait maladroite, une action commune des Trois donnant l'impression que nous voulons ramener la Libye dans le camp occidental. Or, ce que nous pouvons espérer de mieux, c'est l'indépendance et la non-inféodation de la Libye.

En revanche, le gouvernement français était disposé à informer de façon très précise le gouvernement américain : mais cela ne serait possible que lorsque les accords franco-libyens auraient été définitivement mis au point.

L'ambassadeur des États-Unis a ensuite signalé que la Libye s'était adressée, pour obtenir du matériel d'armement, non seulement à la Grande-Bretagne et à l'URSS, mais au Japon et aux États-Unis eux-mêmes.

¹ Il s'agit des bases détenues par ces deux pays à la suite de la deuxième guerre mondiale et dont la Libye a demandé la rétrocession, à savoir *Talmouk* et *El Adem* pour la Grande Bretagne et *Wheclus Field* pour les États-Unis.

À une question sur la situation de la Libye, le Ministre a répondu que la présence de nombreux cadres égyptiens ne signifiait pas que ce pays fût inféodé au Caire. Les dirigeants de Tripoli étaient avant tout des nationalistes libyens. Au reste, la RAU n'était pas le pays le plus extrémiste de la région.

La situation dans les autres États du Maghreb a fait l'objet d'un échange de vues, au cours duquel le Ministre a remercié M. Shriver des informations données par le département d'État sur les projets américains d'aide à la Tunisie.

En ce qui concerne l'Algérie, M. Schumann a fait état de nos projets de coopération militaire, en vue notamment de la formation des pilotes algériens. Il a rappelé les déclarations récemment faites par les dirigeants algériens, animés, a-t-il noté, d'un nationalisme intransigeant, sur la « Méditerranée, lac de paix », d'où seraient bannies les activités militaires des grandes puissances non riveraines.

(Collection des télégrammes, Washington, 1970)

7

M. D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7/AL

Jérusalem, 8 janvier 1970.

Implantation juive dans les territoires occupés.

Alors que les ruses ou les exploits de l'armée et de la marine israéliennes en France et dans le Proche-Orient¹ retiennent l'attention de l'opinion publique mondiale, une nouvelle étape qui vient d'être franchie dans la réalisation du plan Allon² semble être passée inaperçue. À maints égards elle est cependant plus préoccupante parce qu'elle engage davantage l'avenir des territoires occupés.

Bien que le plan Allon n'ait pas été officiellement adopté par le gouvernement israélien, les faits paraissent démontrer que, dans la pratique, on poursuit systématiquement une politique qui s'inspire de l'un de ses objectifs : l'implantation d'une ceinture de colonies juives tout le long de la vallée du Jourdain.

¹ Allusion à l'affaire des vedettes, voir plus haut le télégramme circulaire n° 2 du 2 janvier 1970 ; en outre, les télégrammes de Tel-Aviv n°s 1 à 4 du 1^{er} janvier et n°s 9 à 12 du 2 janvier 1970 non publiés.

² Ygal Allon, homme politique israélien, membre de la *Haganah*, quitte l'armée après la guerre d'indépendance. Élu à la *Knesseth* en 1955 en tant que représentant du mouvement ouvrier sioniste, il participe à divers gouvernements. En 1968, il présente son « plan » pour le règlement du conflit israélo-arabe : l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, du plateau du Golan ainsi que des villes palestiniennes qui feraient éventuellement partie d'une fédération jordano-palestinienne.

La méthode de dissimulation étant ici de règle, on avait initialement présenté les postes du *Nahal*¹ comme des installations provisoires de nature militaire, justifiées par des raisons de sécurité. En fait, ils seraient destinés à être transformés les uns après les autres en colonies civiles dont le caractère définitif paraît être un des aspects essentiels ainsi que cela ressort d'un article récent paru dans le *Yedioth Aharonoth*². Évoquant la création de nouvelles colonies en territoires occupés, ce journal indique que la direction de la colonisation agricole de l'Agence juive fonde son action en la matière sur un certain nombre de principes dont l'un vise notamment à aboutir à la transformation rapide de toute nouvelle installation en colonie définitive.

Au début du mois de décembre dernier une cérémonie, qui aurait passé inaperçue si le quotidien indépendant *Haaretz*³ ne l'avait mentionnée, a marqué la transformation en colonie civile du poste de pionniers militaires du *Nahal* de Méhoula, situé dans la vallée du Jourdain, au nord de la Cisjordanie occupée.

Outre *Méhoula*, il existe dans la vallée du Jourdain deux autres postes du *Nahal* : Argaman et Kalia dont, en son temps, j'ai signalé la création au Département. Un nouveau poste a été inauguré le premier janvier : Nahal Massoua, près de Damya Bridge et un cinquième établissement, Nahal Gilgal, doit être établi prochainement au nord de Jéricho.

Avec les deux *kibboutzim* créés à Kfar Etsion, entre Hébron et Bethléem, et le nouveau *kibboutz* qui est en cours d'installation à Latroun, il y a déjà huit centres de peuplement juif en Cisjordanie, sans compter bien sûr le secteur arabe de Jérusalem où se poursuit activement la construction de grands ensembles immobiliers destinés à recevoir une importante population juive.

Certains secteurs de l'opinion israélienne reprochent néanmoins au gouvernement de ne pas aller assez loin ni assez vite dans cette opération de peuplement. Le Parti National Religieux s'est en effet récemment élevé contre les réticences du gouvernement à accorder l'autorisation de créer une cité juive à Hébron.

Par contre l'opinion en Cisjordanie s'émeut à l'annonce de toute nouvelle implantation juive. Le quotidien palestinien *Al Quds*⁴ traduit d'ailleurs le

¹ *Nahal* est une organisation de soldats laboureurs où la jeunesse israélienne des deux sexes fait, sur le qui-vive, l'apprentissage de la vie laborieuse et dangereuse. Le *Nahal* s'installe sur les frontières, sur le Golan, le long du Jourdain et près de la frontière égyptienne. Voir la dépêche de Tel-Aviv n° 144/AL du 12 septembre non publiée et aussi *D.D.F.* 1969-I n° 136.

² *Yedioth Aharonoth* (dernières nouvelles), est un quotidien israélien de l'après-midi en langue hébraïque, fondé en 1939. Indépendant, c'est un journal d'information générale orienté à gauche et pro-français.

³ *Haaretz* (le pays) est un quotidien en hébreu paraissant le matin, fondé en 1915, libéral modéré, sans doute le meilleur journal d'Israël pour la qualité de ses articles et le sérieux de ses informations.

⁴ *Al Quds* est un quotidien palestinien, en langue arabe, paraissant à Jérusalem, sa publication est interrompue au lendemain de la guerre de juin 1967, comme celle de tous les journaux de langue arabe reçus ou publiés à Jérusalem. Le propriétaire et rédacteur en chef, M. Abou Zalaf, a été sollicité par les Israéliens pour en reprendre la publication ; mais ce journaliste entend garder son indépendance et a finalement obtenu l'autorisation de reprendre la publication du journal avec

sentiment général en affirmant, dans un récent éditorial, sa conviction que « la fondation de tels villages le long du Jourdain est la preuve indéniable de la volonté de mettre à exécution un plan de colonisation des territoires arabes occupés par Israël ». La poursuite de ce plan souligne *Al Quds* est en contradiction complète avec le prétendu désir de paix affiché par Israël et risque d'anéantir toute perspective de règlement.

La prise de position du nouveau cabinet israélien qui a expressément annoncé, dans sa déclaration gouvernementale, sa volonté de poursuivre une politique active de peuplement notamment sur les frontières et la définition qui vient d'être donnée des attributions de M. Shimon Peres¹, ministre sans portefeuille, a largement contribué à confirmer les Palestiniens dans cette crainte. Elle est d'autant plus vive que M. Shimon Peres a été chargé, entre autres fonctions, d'élaborer tous projets et de prendre toutes initiatives visant à intégrer économiquement les territoires dits « administrés ». D'abord désignés sous le vocable « occupés », puis « libérés », on pourra lire bientôt sans surprise que ces territoires sont « annexés ».

Il va donc appartenir à M. Shimon Peres de parfaire sur le plan économique l'ébauche de colonisation entreprise sur les lignes de cessez-le-feu par le *Nahal* et de mettre ainsi en application un plan préconisé depuis plus d'un an par le général Dayan², plan dont le résultat des récentes élections législatives israéliennes³ permet aujourd'hui la réalisation.

L'ambition des dirigeants israéliens de coloniser la Cisjordanie ne serait d'ailleurs plus limitée aux seules régions d'ancien peuplement juif ou d'importance stratégique. Selon des informations recueillies à Naplouse, les autorités d'occupation auraient l'intention d'établir un *kibboutz* militaire près de Djénine, dans une région de cultures agricoles intensives où l'action des *fedayin* s'est périodiquement manifestée depuis deux ans. Il s'agit sans doute d'une autre étape en préparation qui aurait pour but la colonisation intérieure de la Cisjordanie, étape qui dépasserait nettement les objectifs du plan Allon. Si cette information se révélait exacte on ne tarderait pas

des assurances de la part des Israéliens quant à sa liberté d'expression. Le premier numéro paraît le 20 novembre 1968. Ce quotidien, qui connaît un réel succès, reçoit une aide de la banque *Leumi Israël* ; il est libre, mais il est à craindre qu'un tel journal ne devienne pas un instrument utilisé par les Israéliens. Voir le télégramme de Jérusalem n° 229 du 21 novembre 1968 et la dépêche de Jérusalem n° 484/AL du 12 décembre 1968 non publiés.

¹ Shimon Peres, homme politique israélien, est né en Biélorussie en 1923. Il est élu député en 1959 sur la liste du *Mapai* (ancien parti travailliste) et la même année nommé vice-ministre de la Défense, portefeuille qu'il conserve jusqu'en 1965. En 1965 il crée un nouveau parti, le *Rafi* qui fusionne avec le *Mapai* en 1968 pour créer le *Labour Party* en 1968. En 1969, il est ministre chargé du Développement économique et des Territoires occupés, puis ministre de l'Intégration des immigrants.

² Le général Moshe Dayan est le ministre israélien de la Défense depuis le début de juin 1967, à la veille du déclenchement des opérations militaires. La politique du général Dayan dans les territoires occupés prévoit : des installations juives sur une grande échelle dans les territoires occupés ; l'application de la loi israélienne dans les territoires occupés, sans imposer la citoyenneté israélienne ; l'intégration économique des territoires avec Israël, ce qui permettra d'élever le niveau de vie des résidents dans les territoires occupés. Voir *D.D.F.* 1969-I n° 329.

³ Les élections législatives ont lieu le 28 octobre 1969.

à voir les partisans du Grand Israël reprendre leur projet d'installer à Naplouse même des colonies juives. On sait que les autorités d'occupation s'étaient jusqu'à présent opposées à leur installation dans une ville qui partage avec Hébron une renommée d'intolérance religieuse et nationaliste.

Ces tendances si caractéristiques de l'action sioniste viennent d'être illustrées de façon pittoresque par le maire de Jérusalem : « Nous avons été éduqués, a dit M. Kollek¹, à une école sioniste qui nous a appris qu'un *dounam*² s'ajoutant à un autre *dounam*, nous aurions un jour un *kibboutz* puis un autre jour un État. Au contraire l'école arabe enseignait que c'était tout ou rien ».

Ces propos significatifs de l'état d'esprit israélien ont été tenus à l'occasion du face-à-face public organisé le 6 décembre par l'association de la presse étrangère en Israël entre le maire de Jérusalem, M. Teddy Kollek, et M. Anwar Nusseibeh³, ancien ministre jordanien de la défense et ancien gouverneur du secteur arabe.

La discussion, qui est surtout restée au niveau municipal, a notamment porté sur une éventuelle participation arabe à l'administration de la ville. M. Nusseibeh a déclaré très nettement à ce sujet qu'il était exclu que les notables arabes acceptent de coopérer avec la municipalité israélienne étant donné le caractère illégal, du fait d'une annexion qui n'est pas reconnue, de l'autorité qu'elle exerce sur la Jérusalem arabe.

Tout en reconnaissant la position difficile des notables palestiniens, M. Kollek a pour sa part insisté sur le fait que leur coopération à la gestion municipale n'impliquerait aucune concession concernant le règlement politique final qui serait adopté pour Jérusalem. Dans ce domaine toutes les options doivent rester ouvertes a affirmé le maire, chacun ayant bien entendu sa propre conception de la solution à faire prévaloir. En attendant, a-t-il souligné, une participation arabe à la gestion municipale permettrait de mieux préserver le caractère arabe de la ville dans tous les domaines. Il a d'ailleurs ajouté qu'il ne désespérait pas de réussir dans les contacts qu'il avait entrepris avec certaines personnalités arabes en vue de les associer à titre d'expert aux travaux des commissions municipales.

En procédant de la sorte, M. Kollek espère sans doute réussir peu à peu à grignoter le front d'hostilité à toute forme de coopération auquel se heurtent ses efforts visant à poursuivre l'intégration du secteur arabe. Reste à savoir s'il trouvera quelques Palestiniens de Jérusalem suffisamment hardis pour oser transgresser les consignes des organisations terroristes.

¹ Teddy Kollek est le maire israélien de Jérusalem ; voir *D.D.F.* 1969-I n^{os} 329 et 396.

² *Note du rédacteur* : « un dounam = 1/10 d'hectare ».

³ Anwar Nusseibeh est un avocat, homme politique puis diplomate, fervent nationaliste arabe. Partisan du dialogue avec les Israéliens, sa conduite s'inspire de trois principes : 1) Libération des territoires occupés (de légères modifications de frontières seraient acceptées). 2) Reconnaissance de l'État d'Israël et préservation de l'intégrité de l'État jordanien. 3) Retour des réfugiés de 1967 et indemnisation de ceux de 1948. Voir la dépêche de Jérusalem n^o 172/AL du 17 avril 1969, non publiée.

Homme du dialogue, M. Nusseibeh avait déjà participé à plusieurs rencontres de ce genre soit à Jérusalem, soit à Tel-Aviv. Il y avait renoncé depuis plusieurs mois, ces rencontres n'ayant abouti à aucun résultat. Sans doute a-t-il tenu à garder le contact en acceptant cette confrontation publique avec le maire de Jérusalem. Les deux hommes s'estiment réciproquement.

Au cours du dialogue qui vient de reprendre, M. Nusseibeh n'a modifié en rien la position nationaliste arabe qui a toujours été la sienne, position faite de fidélité à l'égard du roi Hussein¹ et de loyauté vis-à-vis du nassérisme. Par contre M. Teddy Kollek a été nettement en retrait par rapport aux positions qu'il avait adoptées avant les élections municipales. Lié par des engagements pris envers les partis religieux et le *Gahal*², il s'est dérobé lorsqu'un des quatre correspondants des agences de presse qui menaient le débat l'a interrogé sur son projet de faire administrer le secteur arabe de Jérusalem par une section municipale autonome.

À Jérusalem, comme dans les territoires occupés, la politique des dirigeants israéliens tend donc à hâter, dans la mesure du possible, la réalisation d'une intégration à la fois économique, sociale et, en définitive, à plus long terme, politique. Le processus ainsi engagé risque en se développant de conduire à des situations irréversibles dont on peut craindre, si aucune action efficace n'est rapidement engagée pour y mettre un terme, qu'elles ne rendent inopérants les efforts déployés pour chercher les voies à un règlement pacifique et définitif du problème israélo-arabe.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations extérieures. Israël et le Proche-Orient IS 7-3*)

8

COMPTE-RENDU

Audience accordée par le Ministre à l'ambassadeur de la RAU

C.R.

Paris, 8 janvier 1970

Le Ministre³ a reçu le 8 janvier, sur sa demande, l'ambassadeur de la République Arabe Unie⁴ qui doit effectuer prochainement un voyage au Caire.

¹ Ibn Talal Hussein est roi de Jordanie depuis 1952.

² *Gahal* est l'acronyme de *Goush Herout Liberalim*, appelé aussi « front de droite ». Ce parti est formé d'une alliance entre le *Herout* et le parti libéral en vue des élections législatives de 1965. *Gahal* rassemble alors les deux partis de droite à la *Knesseth*. Le parti *Herout*, fondé en 1946 par les chefs de l'ancienne organisation militaire *Irgoun* (groupement terroriste juif) est un parti d'opposition d'extrême droite dont Menahem Begin est le chef historique depuis sa création.

³ M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

⁴ M. Mohamed Hafez Ismail, né en 1919, après une carrière militaire, est sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RAU, puis ambassadeur en Grande-Bretagne, en Italie avant d'être nommé à Paris. Il présente ses lettres de créance au président Pompidou en septembre 1968.

Le Ministre : Tout d'abord, je vous demande de dire à mon collègue égyptien¹ combien le gouvernement français a été sensible à la manière amicale dont le président Nasser a parlé de la France à Khartoum². Depuis que je suis ministre des Affaires étrangères, j'ai eu l'occasion de marquer, en maintes circonstances, la continuité de notre politique. Je ne crois pas nécessaire de le faire aujourd'hui car nous venons, une fois encore, de réaffirmer notre position ; celle-ci, nous le savons, est connue et comprise au Caire ; par ailleurs les attaques dirigées contre nous, par la presse et la radio, montrent bien que notre position n'a pas changé.

Au cours d'une récente conversation avec M. de Nanteuil³, vous avez pu évoquer les propositions américaines⁴ concernant le règlement israélo-égyptien. Bien évidemment, il n'y a pas identité entre le plan américain et le plan français⁵.

Nos vues divergent sur la manière d'aborder certains problèmes ; par exemple, nous accordons un rôle plus important et plus durable aux quatre membres⁶ permanents du Conseil de sécurité. En ce qui concerne la formulation même des éléments de paix, nous pensons qu'il n'y a pas intérêt à laisser les choses dans le vague, avant que M. Jarring reprenne ses consultations. Je l'ai vu lui-même à New York et son point de vue rencontre le nôtre.

Nous accordons également une place plus importante que les Américains au rôle que les Nations unies devront jouer ultérieurement dans le règlement du conflit.

¹ M. Mahmoud Riad, né au Caire en 1917, est officier de formation. Il est de 1949 à 1952 représentant de l'Égypte à la commission mixte d'armistice ; de 1954 à 1958, il occupe plusieurs postes de direction au ministère des Affaires étrangères avant d'être nommé ambassadeur en Syrie. De 1958 à 1962, il est conseiller personnel de Nasser puis de 1962 à 1964 représentant permanent de la RAU auprès des Nations unies. Désigné comme ministre des Affaires étrangères en 1964, il conserve son poste après la mort de Nasser ; lors du remaniement ministériel du 18 novembre 1970 il est l'un des quatre vice-Premiers ministres et garde les Affaires étrangères dans ses attributions.

² Le 1^{er} janvier 1970, le président Nasser se rend à Khartoum à l'occasion du 14^e anniversaire de l'indépendance soudanaise. Il fait vis-à-vis de la France un compliment public et solennel en déclarant devant 150 000 personnes réunies au stade central de la ville que la France avait été la première puissance à « ouvrir en grand une fenêtre pour y laisser passer le souffle de la justice » et qu'à ce titre surtout elle était son amie et celle de la cause arabe. (Voir le télégramme de Khartoum n^{os} 3 à 5 du 3 janvier 1970).

³ M. Luc de La Barre de Nanteuil, ministre plénipotentiaire, est sous-directeur du Levant depuis juin 1964.

⁴ Il s'agit de la proposition faite par les États-Unis le 20 décembre 1969, appelée aussi « plan Rogers » du nom du secrétaire d'État. Le texte de ce document est remis à la France le 20 juin 1970, ainsi qu'à Moscou, Londres, Tel-Aviv, le Caire, Amman, Beyrouth. Il propose que la Jordanie, RAU et Israël acceptent la résolution 242 et s'engagent à désigner des représentants pour des négociations sous l'égide de M. Jarring. Les négociations sont destinées à établir une paix juste et durable basée sur la reconnaissance de la souveraineté de chaque pays, de leur intégrité territoriale, leur indépendance politique et le retrait par Israël des territoires occupés en 1967. Enfin les parties observeront un cessez-le-feu du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 1970 au moins. (télégramme de New-York n^o 3701 du 20 juin 1970).

⁵ Le plan français est proposé le 7 décembre 1969 par M. Bérard, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité. Voir plus loin la note de mai 1970 intitulée « notre politique au Moyen-Orient ».

⁶ Au sujet des réunions des quatre membres du Conseil de sécurité, ou consultations à Quatre, voir *D.D.F.* 1969-I n^o 5, 149, 200, 273, 334.

Mais nous pensons que l'attitude américaine a réalisé, grâce à la concertation à Quatre, des progrès considérables en vue d'une meilleure compréhension des positions arabes. Aussi nous sommes-nous permis très amicalement, et sans arrière-pensée ni la moindre intention de pression, de vous faire savoir que nous croyons qu'il est souhaitable maintenant de tenir compte de cette situation.

Actuellement nous voudrions amener nos partenaires à comparer les propositions en présence, et à constater sur quels points elles concordent ou présentent un large degré d'accord. Nous pensons ainsi favoriser le retour de la paix, selon les termes de la résolution du 22 novembre 1967¹ qui est la seule base d'action que nous reconnaissons.

L'Ambassadeur de la RAU : Je vous remercie de ces explications. Je voudrais, si vous le permettez, faire quelques remarques générales sur les relations de la France et de la République Arabe Unie.

Tout d'abord, et je crois que vous serez d'accord avec moi, je considère qu'elles sont fondées sur la confiance mutuelle, la franchise totale, et le désir d'éviter tout agissement qui pourrait surprendre le partenaire. C'est pourquoi je voudrais faire les remarques suivantes.

1. En ce qui concerne les livraisons d'armes, la République Arabe Unie considère que la situation locale et l'évolution du conflit ne justifient pas des livraisons d'armes à Israël (M. Schumann : nous n'en faisons pas !).

2. La RAU considère que les livraisons d'armes à n'importe quel pays arabe ne justifient pas des livraisons à Israël. La RAU et Israël sont des adversaires. La Libye, le Soudan, le Maroc ne sont pas des adversaires d'Israël. Il n'y a pas de monde arabe.

3. En ce qui concerne la concertation à Quatre, je suis heureux d'apprendre qu'elle se poursuit, malgré les doutes qui avaient pu, à certains moments, m'effleurer quant à l'avenir de ces pourparlers.

Je tiens à remarquer à ce sujet combien la position de la Syrie est importante. Qu'il le veuille ou non, ce pays est entraîné dans le conflit. Même si Damas n'a pas déclaré qu'il acceptait la résolution du 22 novembre 1967, les Quatre devraient penser à adopter un plan de règlement concernant la Syrie, à élaborer un règlement en ce qui concerne le conflit israélo-syrien.

Israël après tout n'a pas accepté d'appliquer la résolution du 22 novembre : en pratique sa position ne se différencie guère de celle de la Syrie.

Le Ministre : La Syrie a toujours dit qu'elle rejetait la résolution du 22 novembre. Les commentaires qu'elle publie ne sont pas encourageants. Mais je crois comme vous que si nous arrivons à dégager à Quatre les bases d'un accord qui serait accepté, et en particulier par votre pays comme chef de file, alors la situation s'éclaircira.

L'Ambassadeur de la RAU : Si la Syrie refusait l'accord, la RAU serait alors prête à prendre les mesures qu'elle considérerait comme utiles.

¹ Au sujet de la résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II n° 257, 1968-I n° 149, 165, 213.

Je vous remercie et souhaite avoir l'occasion de vous rendre visite à mon retour du Caire.

Le Ministre : Je vous demande encore de dire à votre Ministre combien M. le Président de la République et moi-même avons été personnellement sensibles aux paroles sur la France prononcées par le président Nasser. Il a saisi la première occasion pour nous adresser un message de justice et d'amitié que je n'oublierai pas.

(*Afrique-Levant, Afrique, RAU, 1966-1970, relations politiques avec la France RAU-6-3*)

9

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 158 à 170.

Moscou, 10 janvier 1970.

Réservé

(Reçu : 18 h. 20).

Évolution de la situation intérieure soviétique en 1969

Je me réfère à mon télégramme n^o 145¹.

L'incapacité où l'URSS semblait se trouver au début de l'année écoulée de régler l'affaire tchèque, a mis à l'épreuve la cohésion et l'autorité de l'équipe au pouvoir. Le silence de la direction collégiale sur ce sujet, la longue absence de M. Kossyguine alimentaient des rumeurs de divisions, voire de démission, tandis que l'attentat du 21 janvier achevait de créer un sentiment de malaise et d'instabilité. Dans le parti, certains courants semblaient vouloir remettre en cause l'aval que le comité central avait accordé au *Politburo* en octobre et réclamer une sorte de congrès extraordinaire. Le succès même que constitua l'éloignement de Dubcek (17 avril)² obtenu au terme d'une opération vivement menée, laissa persister de nombreuses difficultés, tant à l'intérieur du parti que dans les rapports avec les militaires. Mais rapidement la direction collégiale fit preuve d'une nouvelle assurance et au terme de la conférence des partis, réunie en juin³, la position personnelle de Brejnev parut nettement consolidée.

La politique intérieure n'en reçut pas pour autant une impulsion nouvelle. Certes, la réforme du système kolkhozien destinée à rassurer la paysannerie

¹ Dans ce télégramme non repris, l'ambassadeur annonce une série de télégrammes de synthèse en prévision de la visite du Secrétaire général, M. Alphand à Moscou.

² Premier secrétaire du Parti communiste tchécoslovaque rendu responsable du « Printemps de Prague » et contraint finalement à démissionner par les Soviétiques. Voir à ce propos *D.D.F.* 1969-I, n^o 304.

³ Cette conférence des 75 partis communistes s'est tenue à Moscou du 4 au 17 juin 1969. Se reporter à *D.D.F.* 1969-I, n^o 429.

soviétique sur la permanence des concessions qui lui avaient été consenties fut reprise et menée à bien. Mais ce fut là une initiative isolée, du reste prévue depuis 1965. Pour le reste, les dirigeants s'en remirent à des autorités subalternes ou n'intervinrent qu'au dernier moment sur des problèmes précis et sans perspective d'ensemble, occupés qu'ils étaient à entamer sur divers fronts des négociations internationales. Un souci semble cependant inspirer l'immobilisme qui caractérise l'année écoulée : celui de reprendre en main l'appareil du parti. On s'employa en effet de diverses manières à relever le moral du parti et à souligner son rôle dirigeant dans toutes les sphères de l'activité sociale. En économie, son droit de contrôle sur les entreprises, ses fonctions de surveillance et d'animation ainsi que la place faite à ses méthodes d'action traditionnelles furent élargis au détriment de la réforme dont le développement fut critiqué puis freiné. De même, une nouvelle rigueur en idéologie, un conformisme strict dans les arts, l'exaltation du passé révolutionnaire et des thèmes patriotiques visèrent à donner satisfaction aux cadres du parti.

Au cours des derniers mois cependant, plusieurs corrections furent apportées à ce mouvement. Certains apaisements furent donnés à la communauté littéraire après les sanctions prises contre Soljenitsyne. Le courant en faveur d'une réhabilitation plus poussée de Staline que le parti avait laissé se développer fut arrêté et même assez nettement renversé.

Il semble donc, en définitive, que les tensions provoquées par le défi tchèque aient inspiré aux responsables soviétiques une grande prudence et le souci d'éviter, à l'intérieur, tout conflit grave. À la tête de l'État et du parti depuis cinq ans les dirigeants actuels ont introduit un certain nombre d'idées nouvelles auxquelles ils se sont tenus avec constance. On ne peut manquer d'observer qu'après avoir obtenu certains succès, leur politique rencontre, dans presque tous les domaines, beaucoup d'obstacles et s'achève en immobilisme.

Cela est vrai d'abord de l'économie où la réforme piétine et la croissance faiblit. Le refus délibéré de tout élargissement de la réforme qui rapprocherait le système soviétique de l'économie de marché empêche les autorités de mettre fin aux maux permanents qui constituent le gaspillage des ressources et la modernisation trop lente des techniques productives des méthodes de gestion. L'agriculture, où un intéressement matériel accru a permis de relever la production demeure, pour n'avoir pas reçu le montant d'investissements prévu en 1965, très vulnérable aux accidents climatiques (mon télégramme n° 147)¹.

Sur le plan politique, les dirigeants actuels semblent écarter toute mesure de quelque ampleur qui menacerait tant soit peu la stabilité interne du régime. Malgré les défis successifs à leur autorité que constituent l'attentat du Kremlin et l'audace de manifestations publiques d'opposition devenues plus fréquentes, les autorités se sont gardées de réagir directement et sur une grande échelle. Elles préférèrent avoir recours à des sanctions peu

¹ Ce télégramme, non reproduit, en date du 10 janvier 1970, analyse la situation et les perspectives de l'économie soviétique à la fin de 1969.

nombreuses et à un mélange de pressions et d'intimidations de caractère général sans donner de publicité à ces incidents.

Une attitude semblable a prévalu vis-à-vis des manifestations récurrentes de nationalisme dans les républiques non russes sans qu'une politique bien définie soit appliquée pour en combattre ou en faire disparaître les causes profondes.

Les oppositions ouvertes, minuscules et divisées, représentent cependant un danger moins sérieux que l'irritation ressentie par la jeunesse technique et l'*intelligentsia* scientifique devant les obstacles à la modernisation et au progrès de la société soviétique. Le désir d'ouverture sur l'extérieur, de coopération et de compétition directe avec les pays avancés est certainement puissant et représente la menace la plus nette pour l'immobilisme actuel du régime.

Enfin, pour remédier à l'érosion d'une idéologie qui a largement perdu son pouvoir mobilisateur, et dont le contenu devient sans cesse plus vague, l'équipe au pouvoir recherche dans les commémorations et les anniversaires officiels une sorte de substitut à l'enthousiasme collectif. Le 100^e anniversaire de Lénine prend à cet égard le relais des 50 ans de la révolution célébrés en 1967.

Les mérites de la direction collective, sa stabilité et son esprit de suite sont aussi ses faiblesses. Ainsi s'expliquent l'essoufflement apparent, et le manque d'inspiration et d'idées nouvelles qui caractérisent la politique intérieure actuelle. Cependant, comparé à celui de Khrouchtchev, le bilan de l'action entreprise depuis 1964 est certainement favorable, malgré toutes ses lacunes. Surtout, il ne comporte pas ces échecs patents et ces causes d'amertume et d'opposition qui ont finalement amené la chute de l'ancien Premier secrétaire.

Dans ce pays où le secret entoure les affaires intérieures et notamment les rapports entre les dirigeants, il est naturellement difficile de faire des prévisions. On peut cependant penser, dans l'état actuel des choses, que le prochain congrès du parti ne désavouera pas l'équipe en place. S'il est possible qu'il la rajeunisse, il est douteux que le renouvellement soit très étendu. Il paraît en revanche probable qu'au cours de ces assises qui coïncideront sans doute avec la célébration solennelle du 100^e anniversaire de Lénine, les problèmes non résolus, seront cette fois encore, passés sous silence.

(Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970)

10

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 171 à 185.

Moscou, 10 janvier 1970.

Réservé.

(Reçu : 18 h. 30).

Politique étrangère soviétique

Je me réfère à mon télégramme n° 145.

1) La diplomatie soviétique a donné en 1969, le spectacle d'un brillant rétablissement. Elle était, au printemps et encore au début de l'été, battue en brèche dans toutes les directions. Des incidents sanglants venaient d'opposer l'URSS à la Chine¹. Les intentions du président Nixon n'étaient pas connues et Moscou, à l'annonce de son voyage à Bucarest², était en droit de craindre le pire. Quant au gouvernement de Bonn, rien à cette date n'indiquait à coup sûr qu'il dût changer de mains et de politique.

Or comme le soulignait récemment un commentateur à la télévision soviétique, l'URSS est actuellement en négociation avec la Chine, les États-Unis et la République Fédérale d'Allemagne. Elle vient en outre, de déclencher une offensive diplomatique d'envergure afin de provoquer la réunion, cette année, d'une conférence sur la sécurité européenne.

2) Le changement n'a évidemment pas été aussi soudain que ce raccourci pourrait le laisser croire. Il y a eu des transitions. En ce qui concerne la Chine, cette ambassade avait noté, dès le printemps et l'été derniers, des indices témoignant, du côté soviétique, d'une nette volonté d'apaisement. Avec les États-Unis, l'ouverture des SALT³ est le point d'aboutissement d'un processus encore plus long, puisqu'il est engagé depuis plusieurs années, mais qui s'est précisé dans le courant de l'été. Du côté de l'Allemagne, des approches ont été faites par l'URSS dès 1967 et renouvelées avant les élections qui ont porté la petite coalition au pouvoir. Enfin, l'idée d'une conférence européenne sur la sécurité est ancienne et le projet est patiemment relancé chaque fois que l'occasion s'en présente. M. Gromyko, dans son discours du 10 juillet devant le Soviet Suprême a précisé les grandes lignes de ces orientations nouvelles.

3) La première question qui se pose est de savoir ce qui a rendu possible ce regain d'activité de la diplomatie soviétique. Il est clair que l'évolution des principaux partenaires de l'URSS y a largement contribué. Le retour de la Chine à une politique d'ordre et de coexistence⁴ (même s'il n'est pas

¹ Voir en particulier *D.D.F.* 1969-I n° 246.

² Se reporter notamment à ce sujet à *D.D.F.* 1969-II n° 79. Entretien entre M. Chaban-Delmas et M. Kissinger.

³ *Strategic Arms Limitation Talks.*

⁴ Avec l'apaisement progressif de la révolution culturelle.

définitivement consacré), la prise de conscience par la nouvelle administration américaine des impératifs que lui crée l'approche des échéances électorales (même si elles sont encore lointaines), la victoire en Allemagne des sociaux-démocrates (même si la marge dont ils disposent est étroite), enfin la réaffirmation par la France de la continuité de sa politique, ont certes été déterminants. Mais ce sont avant tout les changements intervenus en Tchécoslovaquie qui ont permis à l'URSS de reprendre l'initiative après l'immobilisme momentané que lui avaient imposé les événements de Prague. Ce n'est, qu'une fois obtenu l'éloignement de M. Dubcek et passé sans incidents l'anniversaire de l'intervention, que Moscou s'est vraiment senti rassuré.

4) Il est en outre légitime de se demander si, de la part de Moscou, cette nouvelle politique relève de l'ouverture ou de la continuité. À cet égard, ses objectifs paraissent susceptibles de nous éclairer mieux que ses méthodes et que son style.

Quelles sont en effet les véritables intentions des Soviétiques en reprenant l'initiative à l'Est comme à l'Ouest ? On peut hasarder quelques hypothèses. Il s'agit tout d'abord, pour l'URSS, de maintenir le *statu quo* territorial et les positions acquises à l'issue de la dernière guerre. La « normalisation » en Tchécoslovaquie, la reprise en mains du camp socialiste, les efforts d'apaisement du conflit sino-soviétique, la négociation avec l'Allemagne et la conférence sur la sécurité européenne répondent essentiellement à ce premier objectif. D'autre part, certaines de ces démarches sont probablement destinées, dans l'esprit des Soviétiques à désamorcer les projets de relance européenne. En négociant avec la RFA et en encourageant celle-ci au dialogue avec la Pologne comme avec la RDA, l'Union soviétique espère la détourner de l'Occident. En outre en proposant la coopération économique, scientifique et technique comme l'un des thèmes de la conférence européenne, elle pense, peut-être, ralentir le processus de renforcement et d'élargissement actuellement en cours au sein de la Communauté économique européenne. Ici encore, le but recherché est de maintenir les choses en l'état, par crainte du changement et de ses conséquences. Enfin, le dialogue avec l'Amérique a le même caractère conservatoire dans la mesure où il tend à empêcher une confrontation directe tout en permettant à Moscou à la fois de maintenir son potentiel militaire et de limiter ses dépenses d'armement.

5) On paraît donc en droit de conclure que, sous les apparences d'une diplomatie d'ouverture l'Union soviétique pratique en réalité une politique d'assurance et de contre-assurance. L'éventail des négociations qu'elle a ouvertes lui donne en effet une large capacité de manœuvre. Chacun des dialogues qu'elle mène de façon parallèle lui sert à la fois de solution de rechange au cas où tel autre échouerait et de moyen de pression sur d'autres interlocuteurs. C'est le cas pour les SALT et les négociations de Pékin, dont la simultanéité dans le temps n'est pas due à une coïncidence. Les conversations avec la RFA serviront également d'aiguillon, dans l'esprit des Soviétiques, pour faire avancer la conférence européenne, celle-ci permettant à son tour, si les Allemands de l'Ouest n'ont pas d'ici là accepté

l'essentiel de ce que souhaite l'URSS, de les y amener. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas interdit de penser que Moscou voit également dans ses nouveaux rapports avec Bonn un stimulant pour la coopération franco-soviétique, cependant que nos relations particulièrement étroites avec l'URSS sont toujours considérées ici comme le contrepoids nécessaire à l'influence croissante de l'Allemagne.

Pour mener ce jeu complexe, l'URSS dispose de certains atouts. Elle a en effet les moyens de peser sur l'évolution des conflits ouverts en Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient. L'immobilisme qui est actuellement le sien dans ces deux régions paraît bien témoigner de son désir de garder pour le moment en réserve les concessions qu'elle pourrait faire. Tout en se défendant de lier les problèmes et en reprochant aux États-Unis de le faire, il est clair qu'elle fera dépendre son attitude au Vietnam et au Moyen-Orient de celle que Washington adoptera aux SALT, sur la conférence européenne ainsi que dans ses rapports avec la Chine.

6) Mais cette politique a aussi ses faiblesses. Du fait même que l'URSS entretient plusieurs fers au feu, elle fait certes preuve d'habileté, mais donne aussi l'impression d'hésiter dans le choix de ses amis. Or, l'imagination et la souplesse dans la tactique ne suffisent pas à remplacer la fermeté dans les desseins.

Elle a en outre le défaut, pour une diplomatie conservatrice, de s'adresser à des interlocuteurs qui, à des degrés divers, sont partisans du changement. La Chine souhaite, non seulement des révisions territoriales, mais aussi un nouvel équilibre au sein du monde communiste. Les pays de l'Est désirent tous (sauf peut-être la RDA) se dégager d'une tutelle qui les étouffe. L'Europe occidentale semble de nouveau prise du besoin périodique, il est vrai chez elle, de transformer ses structures. Quant aux États-Unis, s'ils sont prêts à se dégager militairement de l'Asie, c'est en partie pour replacer sur de nouvelles bases leurs relations avec la Chine. Rien de tout cela ne peut plaire à l'URSS.

7) Les premiers résultats de cette offensive diplomatique, autour de laquelle il est fait le battage que l'on sait, sont d'ailleurs quelque peu décevants. Au stade actuel, même si les premiers entretiens sont plus positifs que l'on ne pensait, les observateurs s'accordent à penser que les SALT sont une entreprise de longue haleine. La négociation de Pékin ne paraît pas davantage devoir aboutir rapidement au règlement des litiges qui opposent les deux pays. Les conversations avec la République fédérale, à l'issue de la troisième séance, donnent déjà l'impression de marquer le pas. Enfin, les perspectives de la conférence européenne sont encore fort éloignées à ce jour de celles que Moscou déclare officiellement souhaiter.

Ce n'est évidemment là que le tableau simplifié de la situation telle qu'elle existe en ce début d'année, et qui peut se modifier. Il semble à cet égard que, si des changements interviennent, cela tiendra moins de l'attitude de l'URSS, qui demeure quant au fond très rigide dès lors qu'il s'agit de la défense de ses intérêts essentiels, qu'à celle de ses principaux interlocuteurs. Du côté soviétique, on constate en fin de compte, derrière l'apparence du

mouvement, un grand immobilisme. C'est pourquoi il est difficile, de Moscou, de voir clairement sur quoi peuvent déboucher les ouvertures faites par l'Union soviétique. Aboutiront-elles à un règlement à deux, à un équilibre entre les trois ou, comme il est probable, finiront-elles par s'enliser, ce qui n'empêcherait pas d'ailleurs le maintien d'un certain jeu triangulaire.

(Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970)

11

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI.

T. n^{os} 28 à 35.

Paris, 10 janvier 1970, 23 h. 25.

Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n^o 319 à 321¹.

Nous n'entendons pas mener en Libye une série d'actions isolées mais, bien au contraire, nous nous sommes fixé un objectif d'ensemble, qui s'inscrit dans le contexte général des relations franco-libyennes, celui de la promotion de la coopération économique entre les deux pays.

En raison de l'importance de nos achats de pétrole, nous nous préoccuons, depuis ces dernières années, du déficit très accentué de la balance commerciale franco-libyenne à notre détriment². Pour rétablir un certain équilibre, il nous aurait fallu accroître, dans des proportions notables, nos exportations. Or, les Anglais se sont, jusqu'à présent, opposés avec succès à nos efforts de pénétration et d'implantation sur le marché libyen. Il nous paraît donc souhaitable et normal de mettre à profit les bonnes dispositions des autorités libyennes à notre égard, en vue d'améliorer nos positions et tenter de combler l'écart qui nous sépare actuellement de nos principaux concurrents étrangers.

Les domaines où peut s'exercer utilement notre action de coopération économique restent encore à définir, en raison notamment des modifications intervenues dans les structures politiques et économiques de la Libye. Nous sommes disposés à envoyer rapidement une mission d'étude à Tripoli,

¹ Le télégramme de Paris n^{os} 319 à 321, adressé à Tripoli le 26 décembre 1969, envisage deux solutions pour développer la coopération économique entre la France et la Libye : soit provoquer l'envoi en Libye d'un groupe d'hommes d'affaires représentant des sociétés privées, soit envoyer une mission officielle d'experts chargés de dégager les points d'application d'une coopération entre les deux pays. Pour ce faire, Paris demande à son ambassadeur de lui indiquer les domaines où la France pourrait prendre part aux projets libyens de développement économique.

² En 1968 les importations françaises, y compris le pétrole, se montent à 865 millions de francs pour 150 millions d'exportations, soit un déficit de 715 millions de francs. En 1969, les importations se chiffrent à 1185 millions de francs pour 206 millions de francs d'exportations soit un déficit de 979 millions de francs.

qui aurait précisément pour mandat de dégager les points d'application d'une coopération renforcée. La composition de cette mission dépend toutefois des renseignements demandés dans mon télégramme n° 319 du 26 décembre.

Certains secteurs de l'économie libyenne paraissent a priori présenter un plus grand intérêt pour l'industrie française. Je dois, à ce propos, préciser que, contrairement à ce qu'ont écrit certains journaux, le domaine pétrolier n'est sans doute pas celui qui offre les plus larges possibilités d'expansion.

En effet, pour ce qui est des contrats pétroliers « révolutionnaires » dont la presse a fait état, il s'agit bien évidemment de fabulations destinées à nous discréditer. Encore convient-il de ne pas laisser s'accréditer sur les visées qu'on nous prête des légendes qui pourraient inutilement alarmer l'opinion internationale ou même donner aux Libyens des espoirs que les possibilités financières des groupes pétroliers français ne pourraient que décevoir.

Il conviendrait de vous assurer que cette campagne d'intoxication n'a pas eu de prise sur les dirigeants libyens et faire, au besoin, les mises au point nécessaires.

Si les engagements déjà pris en Libye ne permettent pas à nos sociétés pétrolières de développer leur effort d'exploration, en revanche, nos sociétés de service et nos industries pourraient prendre, si les autorités libyennes le souhaitent, une part plus large, notamment dans le secteur pétrochimique, à la mise en valeur des richesses pétrolières du pays.

Le contrat d'armement¹, dont je vous ai annoncé la signature, n'est donc que l'un des volets de notre action économique et de la recherche de débouchés sur le marché libyen. Il convient donc d'éviter de lui attribuer un caractère isolé et nous efforcer de le compléter, dans des délais qui devraient être aussi brefs que possible, par d'autres accords dans les domaines de la coopération économique et technique.

La campagne menée par la presse anglaise a précisément pour objet de dissocier et de mettre en vedette un élément particulier de nos relations économiques avec la Libye. Nous ne saurions nous étonner de cette prise de position quand on connaît l'importance, sous l'ancien régime, de l'influence britannique. Cette manœuvre, qui tend à faire long feu, ne doit pas nous détourner de la poursuite des objectifs que nous nous sommes fixés. Il importe seulement de veiller à ce qu'elle ne laisse pas de traces dans l'esprit des autorités libyennes. Nous ne sommes d'ailleurs pas des novateurs dans cette affaire, d'autres pays que la France ont déjà largement contribué à assurer l'approvisionnement en armes de la Libye².

*(Afrique du Nord – Libye 1953-1972 Relations avec la France –
Relations économiques LY 6-4)*

¹ Au sujet du contrat d'armement voir le télégramme circulaire n° 30 du 22 janvier 1970 publié plus loin.

² Les Américains et les Anglais ont vendu des armes à la Libye ; l'URSS leur en propose, voir télégramme circulaire n° 30 du 22 janvier publié ci-après.

12

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Entretien avec le Dr Pharaon

N.

Paris, 10 janvier 1970.

1. Le Dr Pharaon¹, ancien ambassadeur d'Arabie Saoudite à Paris, conseiller privé du Roi², en fait son collaborateur le plus direct, a fait visite le 9 janvier à M. de Nanteuil³.

Le Dr Pharaon qui avait assisté à toutes les réunions du sommet de Rabat⁴, a fait une description très précise des débats qui s'y sont déroulés, y compris des séances militaires secrètes. Il a indiqué que le Roi et lui-même avaient eu le sentiment très net, dès le premier jour c'est-à-dire le dimanche 21 décembre, que Nasser⁵ cherchait délibérément l'échec.

Contrairement à ce qui a été publié ici et là et contrairement d'ailleurs à ce que M. de Nanteuil croyait et avait lui-même écrit, la plupart des représentants arabes étaient en train d'accepter les demandes présentées par le général Fawzi⁶ et par Nasser en matière de fournitures d'armes et d'envoi de contingents, lorsque Nasser a déclaré que tout ceci était inutile et que le vrai problème était celui du soutien financier à l'effort de guerre égyptien. Nasser a déclaré alors qu'il venait de conclure avec la Tchécoslovaquie un marché d'armes pour 150 millions de livres sterling, mais qu'il n'avait pas d'argent pour le régler ; les Tchèques, a-t-il dit, lui réclamaient un paiement cash de 25 %, soit 37,5 millions de £ ; il a présenté l'argument singulier selon lequel l'acquisition de ces armes tchécoslovaques lui permettrait de ne pas dépendre étroitement des Soviétiques. Le roi d'Arabie a déclaré alors

¹ Le Dr Rached Pharaon, ancien ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris, est un conseiller très écouté du roi Fayçal. Né à Damas en 1909, il sert dans l'armée française, comme médecin militaire dans les troupes spéciales du Levant. En 1938 il se rend au Hedjaz, y exerce la médecine et devient médecin personnel du roi Ibn Seoud en 1945. Il est nommé conseiller du roi, puis ministre plénipotentiaire représentant l'Arabie saoudite à Paris de 1948 à 1954, ministre de la Santé de 1954 à 1961, ambassadeur à Paris de juin 1963 jusqu'en octobre 1965 d'où il est rappelé par le roi Fayçal pour être son conseiller.

² Le roi Fayçal Ibn al Aziz al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

³ Luc de La Barre de Nanteuil, ministre plénipotentiaire, est sous-directeur d'Afrique-Levant au Département depuis 1964.

⁴ Le sommet islamique de Rabat en septembre 1969 décide que les ministres des Affaires étrangères des pays participants se réuniront à Djeddah en mars 1970 et qu'un secrétariat permanent de la communauté islamique sera créé. Voir note du 8 janvier 1970, intitulée : relations avec la France, non publiée.

⁵ Abdel Gamal Nasser est président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956, puis président de la République arabe unie depuis le 1^{er} février 1958.

⁶ Le général Mohammed Fawzi est ministre égyptien de la Défense depuis janvier 1968.

qu'il ne donnerait rien parce que son pays était celui qui apportait déjà la contribution la plus forte exprimée en termes de pourcentage de revenu national (11,5 %) ; le colonel Khadafi¹ a offert 20 millions de livres sterling, l'émir de Koweït², 10. On aurait trouvé les 7,5 manquants lorsque Nasser, une fois de plus, a déclaré que le problème n'était pas là et que la discussion montrait bien que personne en réalité ne voulait vraiment soutenir son effort de guerre : il a rappelé à ce égard que le rapport du général Fawzi prévoyait une période de « préparation » de l'armée égyptienne de trois ans et que ceci nécessitait évidemment de la « solidarité ».

Ses partenaires se sont alors demandé, a dit le Dr Pharaon, si Nasser n'était pas en train de se moquer d'eux. Le président égyptien a ensuite proposé en séance les 37,5 millions à Arafat³ qui les a refusés, vraisemblablement à la demande de Nasser, a ajouté le Dr Pharaon. Dans ces conditions, a dit l'ancien ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris, la farce était terminée ; le colonel Boumediene⁴ l'a fait remarquer en termes voilés, bien qu'il était disposé à accepter effectivement une certaine contribution en armes et même en personnel.

Le Dr Pharaon ne savait pas si cette tactique de Nasser avait été envisagée depuis la convocation du sommet ou si elle était une manœuvre de dernière heure. Le roi d'Arabie lui-même avait le sentiment qu'en réalité Nasser voulait avoir les mains libres à toutes fins utiles, probablement en vue d'une solution pacifique. Il est évidemment incapable de faire la guerre, a dit le Dr Pharaon, et il le sait mieux que quiconque ; il doit donc probablement « manigancer quelque chose avec les Américains » ou peut-être se livrer à une série de chantages divers plus ou moins bien coordonnés, dont l'un à l'égard des Russes, un autre à l'égard des Libyens, sans exclure le reste.

Le Dr Pharaon croit savoir que les relations entre Nasser et les Soviétiques traversent une mauvaise passe ; il pense que la Libye intéresse Nasser uniquement sur le plan du soutien financier sans attache et sur celui de la mythologie révolutionnaire ; il considère comme absolument évident le fait que la sollicitude égyptienne à l'égard de l'insertion de la Syrie dans le règlement du conflit, sans pour autant qu'il soit demandé à l'avance à ce pays d'accepter la solution politique, relève de deux raisons : l'impossibilité pour Nasser de sacrifier son personnage de *leader* du monde arabe ; la volonté bien arrêtée d'éliminer le *Baath*, en Syrie d'abord, en Irak ensuite.

¹ Le colonel Mouammar Khadafi, jeune officier libyen, est nommé, lors du putsch du 1^{er} septembre 1969, président du Conseil du commandement de la révolution et commandant en chef des forces libyennes. Voir *D.D.F.* 1969-II n^{os} 136 et 169.

² Cheik Sabah Al-Salem Al-Sabah est l'émir régnant du Koweït, proclamé le 24 novembre 1965.

³ Yasser Arafat, co-fondateur en octobre 1959 du *Fatah*, est président du comité directeur de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) ; depuis le 4 février 1968. Voir *D.D.F.* 1969-I n^o 150, au sujet du *Fatah* voir 1969-I n^o 185.

⁴ Le colonel Houari Boumediene est président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965.

Ces propos méritent d'autant plus d'être relevés que le Dr Pharaon n'a aucun intérêt à peindre sous un jour pacifique le vieil ennemi de son maître.

2. Le Dr Pharaon a fait, à la demande de M. de Nanteuil, un tour d'horizon rapide de la situation dans le monde arabe.

Il juge la situation en Libye très précaire : selon lui, il y a eu le 7 décembre tentative de coup d'État menée par les ministres de la Défense et de l'Intérieur avec deux bataillons à Benghazi et deux bataillons à Tripoli. Il a décrit les deux colonels en question comme des pronassériens devenus des anti-nassériens et alarmés de l'influence excessive acquise, selon eux, par l'Égypte en Libye depuis le coup d'État¹.

Il pense que la situation au Soudan n'est pas très solide, sans plus.

Il croit que l'équipe *baathiste* au pouvoir à Bagdad est relativement plus solide que celle qui est au pouvoir à Damas parce qu'elle s'appuie plus énergiquement que l'autre sur une police, une milice et une certaine adhésion des cadres subalternes de l'armée.

En ce qui concerne le Golfe, le Dr Pharaon s'est déclaré relativement optimiste : il pense que le roi d'Arabie et le Chah pourront se mettre assez rapidement d'accord sur une formule concernant Bahrein². Cet obstacle étant levé, le Roi se propose de travailler les petits Émirats du Golfe et d'essayer de leur faire entendre raison, ce qui eût été vain tant que l'hypothèque de Bahrein n'aurait pas été levée.

En ce qui concerne le Yémen du Sud, le Dr Pharaon a répété ce qu'il avait dit à Djeddah à M. de Nanteuil, à savoir que son gouvernement s'emploierait à renverser celui d'Aden³ et si possible à détacher l'Hadramaout du Yémen du Sud, compte tenu, en ce qui concerne cette province, du fait qu'il y a des Hadramaoutis en Arabie saoudite comme dans la province du même nom au Yémen du Sud ; en ce qui concerne les moyens d'abattre le FLN⁴ au pouvoir à Aden, le Dr Pharaon paraissait compter sur cet ancien ennemi de l'Arabie saoudite qui s'appelle le Flozy⁵ qui était

¹ Le 1^{er} septembre 1969 un coup d'État militaire renverse le roi de Libye Idriss. Voir *D.D.F.* 1969-II n^{os} 122, 127 et 136.

² Au sujet de l'affaire de Bahrein et du conflit de l'Arabie saoudite avec l'Iran, voir *D.D.F.* 1969-I n^o 337 (note).

³ Le pouvoir est détenu à Aden par le FNL – Front national de libération. Le quatrième remaniement ministériel à Aden a lieu le 30 décembre 1969, il installe une direction collégiale dont les membres appartiennent à l'extrême gauche du FNL. Le président Salem Rubayya Ali est à la tête d'un conseil présidentiel de cinq membres (FNL, un baathiste, et un communiste). Le premier ministre est Muhammed Ali Haitam. Voir Yémen du Sud, politique intérieure, le télégramme d'Aden n^{os} 18 à 22 du 4 janvier 1970 (AD-5-3).

⁴ Le FNL, Front national de libération, appelé à l'origine Organisation du Front national, OFN, est formé en 1937 à l'université américaine de Beyrouth dans un club clandestin ; il essaime dans le Proche-Orient et l'Afrique du Nord sous le couvert de cercles culturels arabes. Devenu FNL, il est présidé par Georges Habache ; sa doctrine est : « libération de l'impérialisme et unité arabe. » Voir la dépêche de Beyrouth n^o 1531/AL du 8 décembre 1967 (AD – V-6) non publiée.

⁵ Le Flozy, sigle britannique, est le Front de libération du Sud-Yémen occupé par la Grande-Bretagne. Il succède en 1966 à l'OLOS, (Organisation pour la libération du sud occupé). Dès 1967, il devient une organisation rivale du FNL (Front national de libération), et est composé de

implanté à Aden et dans le Yémen du Nord à Taëz et qui a des comptes à régler avec le FLN qui, avec l'aide des Anglais, l'avait éliminé par le sang avant l'indépendance.

En ce qui concerne le Yémen du Nord, les propos du Dr Pharaon ont été prudents. Il n'a pas dit grand bien des royalistes, faisant remarquer à nouveau qu'il s'agissait au Yémen avant tout d'un problème tribal. Il a laissé entendre que son gouvernement continuait à fournir de l'argent et un peu d'armes aux tribus hostiles à l'équipe au pouvoir à Sanaa¹ ; il a peut-être grossi à dessein les chiffres des effectifs des tribus hostiles à ce régime. En tout cas, il a répété que le Roi nous était reconnaissant de ne pas reconnaître pour le moment le régime de Sanaa. M. de Nanteuil lui a fait observer que nous étions cependant préoccupés par l'idée que, pendant ce temps, il n'y avait guère d'influence occidentale effective à Sanaa. Le Dr Pharaon en a convenu et a promis que son gouvernement tiendrait M. de Bouteiller² plus régulièrement au courant de l'évolution de la situation au Yémen du Nord.

3. Interrogé sur l'attitude saoudienne à l'égard de la résistance palestinienne, le Dr Pharaon a déclaré, sous une forme indirecte, c'est-à-dire en attribuant à M. Arafat des propos dont il a indiqué qu'il les trouvait justes, que le Roi estimait que la solution serait la constitution d'une République palestinienne sur la rive droite du Jourdain comportant « dans un premier temps » la Cisjordanie et Gaza. M. de Nanteuil ayant demandé si cela voulait dire que le Roi approuvait le démembrement de la Jordanie, le Dr Pharaon a répondu : « Oui, c'est la seule solution possible ; les Bédouins et les Palestiniens ne peuvent pas vivre ensemble ; le Roi restera à Amman avec le titre qu'il voudra ». Sur une question de M. de Nanteuil, le Dr Pharaon a dit qu'il ne voyait aucune raison pour que l'État palestinien déborde sur le Sinaï ou sur le Golan.

Quant à la question de savoir ce qu'il adviendrait de la politique des mouvements de résistance après l'évacuation des territoires occupés par les Israéliens, le Dr Pharaon a dit que les chefs de ces mouvements ne s'arrêteraient probablement pas à mi-chemin et continueraient non seulement à réclamer la libération des territoires usurpés mais à se battre pour celle-ci, c'est-à-dire en définitive pour la création d'un État judéo-palestinien qui était d'ailleurs l'idée que le Roi avait évoquée auprès de M. de Lipkowski le 4 novembre. Le Dr Pharaon a fait valoir en effet qu'il y avait trop de concurrence entre les mouvements de résistance, trop de flamme dans leur conviction et de volonté dans leur action pour que ceux-ci s'arrêtent aux lignes du

nationalistes sud-yéménites pro-nassériens ; son siège est à Sanaa. Voir télégramme d'Aden nos 8 et 9 du 15 janvier 1966 (AD - V-6) non publié et *D.D.F.* 1966-II n° 295 et 1968-I n° 15.

¹ En septembre 1962 éclate à Sanaa une révolution dirigée par des militaires. L'Imam Badr s'enfuit de Sanaa et se réfugie en Arabie Saoudite. La République arabe yéménite est proclamée, tandis que l'Arabie saoudite soutient les royalistes et les tribus hostiles au gouvernement républicain (voir *D.D.F.* 1962-II n° 154). En 1969, les royalistes se retirent de la lutte, tandis que le gouvernement républicain de Sanaa se sépare de ses éléments extrémistes ce qui permet un rapprochement avec l'Arabie saoudite, voir *D.D.F.* 1969-I n° 347.

² Georges de Bouteiller, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Djeddah depuis novembre 1969.

4 juin¹, ce qui ne voulait pas dire, a ajouté le Dr Pharaon, que si vraiment Israël évacuait les territoires occupés, le monde arabe – et le gouvernement saoudien en particulier – pousserait à la destruction concrète d'Israël.

Le Dr Pharaon a interrogé M. de Nanteuil sur notre position à l'égard du règlement du conflit. Le Dr Pharaon qui en connaissait l'essentiel, a spontanément déclaré qu'il trouvait nos propositions sur les réfugiés « très intelligentes ». En effet, a-t-il dit, vous avez parfaitement raison de refuser tout chiffre à l'avance. Votre idée d'une commission à Quatre pour noyer le poisson est bonne ; si vraiment il y a un règlement, et sous réserve bien sûr de ce qu'il disait concernant le maintien de l'esprit et du militantisme de la résistance, les difficultés seraient celles des premiers mois ; après quoi, aucun réfugié n'aurait envie de retourner en Israël et le problème se trouverait virtuellement réglé.

M. de Nanteuil a complété en termes généraux l'information du Dr Pharaon sur les autres points de nos propositions, en lui demandant bien entendu de garder à ces indications le caractère le plus confidentiel.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Arabie saoudite, relations avec la France. AR 6-3)

13

NOTE DU DIRECTEUR D'AFRIQUE POUR LE MINISTRE

Biafra

N.

Paris, 10 janvier 1970.

L'effondrement du Biafra est maintenant confirmé de tous côtés. Le dispositif défensif du réduit a été démantelé tant à l'ouest qu'à l'est de la route Aba-Umuahia. La capitale Owerri serait, selon certaines informations de presse, tombée aux mains des troupes fédérales.

Cette situation pose deux problèmes distincts : d'une part le ravitaillement de la population biafraise doit être, si possible, assuré ; d'autre part les risques d'exterminations massives doivent être conjurés.

Sur le plan du ravitaillement, les organisations charitables (CICR, Comité des Églises², Caritas³, etc.) disposent, semble-t-il, de stocks suffisants soit à

¹ Il s'agit des lignes de démarcation en vigueur au 4 juin 1967, c'est-à-dire avant le déclenchement de la guerre des Six jours.

² Le Comité des Églises est constitué à l'initiative conjointe d'associations catholiques et protestantes. Voir plus bas la note du 3 mars sur la France et le Nigeria.

³ *Caritas internationalis* est une organisation internationale caritative catholique présidée par Mgr Rodhain ; elle a son siège à Rome.

Port-Harcourt soit à Sao Tome ou à Santa Isabel¹. Des moyens de transports aériens sont disponibles.

Nous sommes intervenus, le 10 janvier, auprès du CICR à Genève et, par l'intermédiaire de notre ambassade à Libreville, auprès du représentant local de cet organisme pour que la Croix Rouge Internationale accélère ses envois et se charge de la distribution de nos stocks propres que nous ne sommes plus en mesure de transporter nous-mêmes.

S'agissant des risques d'extermination de masse, deux points doivent être relevés :

– des réfugiés pourraient essayer de sortir de la partie orientale du réduit pour se rendre au Cameroun. Nous avons demandé le 10 janvier, par l'intermédiaire de M. Foccart², au Président Ahidjo³, d'ouvrir ses frontières et d'organiser, si cela est nécessaire, des camps de réfugiés dont nous prendrions une partie des frais à notre charge. Nous sommes en même temps intervenus auprès du Haut-commissaire aux réfugiés à Genève.

– une mission d'observateurs existe au Nigeria depuis environ dix-huit mois pour constater, à la demande du général Gowon⁴, le respect des lois de la guerre par les troupes fédérales. Cette mission est composée de représentants du Canada, de la Pologne, de la Suède, du Royaume-Uni, de l'OUA et de l'ONU, et comprend une dizaine de membres. Seul l'accroissement immédiat et important du nombre de ces observateurs peut permettre, dans un premier temps, d'éviter un véritable génocide.

Nous sommes intervenus le 10 janvier à Yaoundé, auprès de M. Thant⁵ pour que celui-ci s'entremette à son tour auprès du général Gowon afin d'obtenir de lui l'autorisation d'augmenter les effectifs de cette mission d'observateurs et son intervention auprès des pays dont ces derniers sont originaires pour qu'ils en accroissent aussitôt le nombre.

Dans le même temps, nous avons saisi les gouvernements des quatre pays intéressés aux mêmes fins.

Afin de mobiliser l'action des divers gouvernements en faveur de la protection des Biafrais, nous sommes intervenus, le 10 janvier, auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris qui a immédiatement envoyé un télégramme à Washington, en appuyant notre démarche, et nous avons demandé à nos représentants à Stockholm, Oslo, Copenhague et La Haye, Rome, Bonn, Addis-Abeba, d'entreprendre, de leur côté, des démarches pour mettre au courant leurs interlocuteurs sur notre propre action et leur demander de s'y joindre.

¹ Santa Isabel appelée aujourd'hui, Malabo, est un port et la capitale de la Guinée équatoriale.

² M. Jacques Foccart est Secrétaire général à la présidence de la République française pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1960.

³ M. Ahmadou Ahidjo est président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960.

⁴ Le général Yakobu Gowon est président de la Fédération du Nigeria depuis le 1^{er} août 1966.

⁵ M. Sithu U Thant est Secrétaire général de l'ONU depuis 1961.

Enfin, le Ministre a convoqué, toujours le 10 janvier, le Nonce¹ pour lui faire part de notre émotion et lui demander l'intervention du Vatican dans un sens parallèle au nôtre. Notre représentant auprès du Saint-Siège² a doublé, sur place, cette démarche.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, situation intérieure, événements politiques. Ni 5-5)

14

COMPTE RENDU

Entretien entre le Ministre et M. Shriver, ambassadeur des États-Unis

C.R.

Paris, 11 janvier 1970.

Étaient présents :

M. Alphand³

M. Steigman⁴, de l'Ambassade des États-Unis.

Le Ministre a reçu, le 11 janvier à 11 h 30, l'ambassadeur des États-Unis.

Conformément à ce qui avait été convenu, M. Schumann a donné à M. Shriver⁵ des informations de caractère confidentiel sur le contrat qui vient d'être conclu entre la Libye et la firme Dassault⁶ pour la livraison de *Mirage*.

Ce contrat ne comporte aucune livraison au cours de l'année 1970, en dehors de quatre appareils d'entraînement.

En 1971, les livraisons porteront sur 24 appareils en deux lots ; au total donc, au cours des deux années qui viennent, 28 appareils en tout seront livrés, au lieu des 50 annoncés par les journaux.

Ensuite, d'autres livraisons pourront avoir lieu. Elles dépendront de la situation générale, de l'état de nos relations avec d'autres pays et des conditions de notre industrie aéronautique. Si l'ensemble de ces éléments est favorable, nous pourrions aller même sensiblement plus loin que les 50 appareils annoncés par la presse.

¹ Mgr Egano Righi-Lambertini est le nonce apostolique à Paris.

² M. René Brouillet, ambassadeur de France, est ambassadeur près le Saint-Siège depuis décembre 1963.

³ Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

⁴ Andrew L. Steigman est premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Paris.

⁵ Robert Sargent Shriver est ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 25 mai 1968.

⁶ Le 9 janvier 1970 la société Dassault et le ministère libyen de la Défense annoncent qu'à la suite des négociations engagées depuis décembre 1969, la France accepte de livrer cinquante *Mirage* à la Libye, avec une clause d'interdiction de revente à un autre pays.

M. Schumann rappelle que, comme M. Rogers¹ l'a indiqué, un pareil contrat permet d'éliminer du marché certaines puissances non occidentales. En outre, il fait remarquer que la livraison d'armes ne constitue que l'un des éléments d'une coopération économique et technique avec la Libye mais dans des domaines qui ne comprennent pas le pétrole. Les négociations économiques et techniques ne sont encore qu'à un stade exploratoire.

Enfin, le Ministre rappelle que le contrat conclu comporte des clauses de non-réexportation et interdit le stationnement en dehors de la Libye.

M. Shriver ne s'explique pas, dans ces conditions, pourquoi la presse américaine et la presse française ont parlé de la livraison de 50 appareils, chiffre qui n'a pas été démenti par les autorités officielles françaises.

M. Schumann rappelle que les seuls chiffres valables sont ceux qu'il a cités, à titre tout à fait confidentiel, à l'ambassadeur des États-Unis. Conformément à notre pratique habituelle, nous n'avons pas l'intention de donner des indications à la presse. Le Ministre n'a pas entendu parler de négociations relatives à l'exportation d'autres armements. Il exprime l'espoir que le gouvernement des États-Unis ne fera pas de déclarations sur les sujets qui viennent d'être abordés.

M. Shriver insiste sur le fait qu'il n'a pas été chargé d'élever une protestation, mais seulement de s'informer. Il existe en effet un programme d'assistance américaine à la Libye en matière aéronautique. Treize avions F.5 ont déjà été livrés ; il est question de vendre également 8 avions de transport *140 Lockheed*. La Libye manque cruellement de pilotes et de techniciens. Si la mission américaine reste sur place, elle devra sans doute coopérer avec les Français.

M. Schumann constate en effet que la Libye ne dispose pas des trois pilotes par appareil, proportion requise en temps de guerre. L'Égypte elle-même ne peut compter que sur un pilote par avion. L'idée selon laquelle les pilotes égyptiens pourraient être utilisés sur des *Mirage* vendus à la Libye est donc absurde.

Il est entendu que le problème de la coopération franco-libyenne donnera lieu à de nouveaux échanges de vues entre les autorités françaises et américaines. S'il le désire, M. Nixon pourra s'en entretenir avec le Président de la République au cours de son prochain voyage.

(*Secrétariat général – Entretiens et messages n°40*)

¹ William Pierce Rogers, succède le 11 décembre 1968 à Dean Rusk en qualité de secrétaire d'État.

15

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
 À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON

T. n^{os} 82 à 85.

Paris, 12 janvier 1970, 13 h. 19.

Urgent. Réserve.

Le Ministre a reçu l'Ambassadeur des États-Unis le 11 janvier dans la matinée. Il l'a entretenu du drame du Biafra, à la suite de l'effondrement de la résistance biafraise¹.

M. Schumann a indiqué les mesures prises par le gouvernement pour tenter d'éviter l'exécution en masse des Ibos, et rendre possible le ravitaillement de la population (démarche auprès de la Croix Rouge internationale à Genève, demande au Cameroun d'accueillir les réfugiés, et promesse d'une contribution française, appel au Haut commissariat aux réfugiés de Genève). En outre, nous sommes intervenus aussi bien auprès de U Thant qui se trouve à Yaoundé qu'auprès des gouvernements qui fournissent dès maintenant une dizaine d'observateurs internationaux (Pologne, Suède, Canada, Grande-Bretagne) pour que le nombre de ces observateurs soit augmenté. Une démarche analogue a été faite auprès du Saint-Père afin d'obtenir son appui. M. Schumann souhaitait savoir dans quelle mesure les États-Unis avaient, de leur côté, décidé d'agir.

M. Shriver a répondu qu'un comité spécial avait été formé à Washington pour coordonner l'ensemble de ces affaires. Le sous-secrétaire d'État pour l'Afrique, M. Newson, avait fait hier à U Thant, à Yaoundé les mêmes suggestions que celles rapportées par le Ministre. Les États-Unis avaient également appuyé une démarche britannique à Lagos. D'après les dernières indications reçues, il semble que le gouvernement nigérian agit avec calme et souhaite éviter le massacre des Ibos. Enfin le gouvernement américain a l'intention d'utiliser au maximum ses stocks de vivres et de médicaments pour secourir les réfugiés.

L'ambassadeur a ajouté que, selon certaines informations, Owerri ne serait pas complètement détruite et que l'aérodrome de Uli était encore utilisable en partie.

La meilleure solution ne serait-elle pas d'obtenir qu'il soit mis fin aux combats d'une façon honorable par un accord entre le général Ojukwu et le général Gowon ?

Le Ministre, tout en acquiesçant, a souligné la difficulté d'une pareille négociation, alors qu'il semble impossible d'entrer en rapports avec le général Ojukwu et que les Nigériens paraissent vouloir tirer tout le parti possible de leur victoire.

(Collection des télégrammes, Washington, 1970)

¹ Voir également à ce sujet les télégrammes de Washington, non reproduits n^{os} 152 à 157 du 12 janvier 1970 et 256 à 261 du 16 janvier 1970.

16

NOTE

DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation financière du Mali

N. n° 12/DAM.

Paris, le 12 janvier 1970.

En juillet 1962¹, le Mali avait décidé de créer une monnaie nationale, s'était retiré de l'Union Monétaire Ouest Africaine et s'était doté d'un institut d'émission ; le franc malien ne bénéficiait plus de la garantie du Trésor français.

1. Les difficultés économiques et financières ont conduit le gouvernement de Bamako à rechercher la normalisation de ses relations monétaires avec la France. Au terme de longues négociations, des accords furent conclus en février² et décembre 1967³ : la France s'engageait à assurer la convertibilité du franc malien à la parité fixe de 100 francs maliens pour un franc français ; elle garantissait donc la valeur internationale de la monnaie, acceptait le retour du Mali dans la zone franc et envisageait à terme un retour du Mali dans l'Union Monétaire de l'Ouest africain (UMO) ⁴.

Les contreparties demandées au Mali étaient nombreuses ; pour garantir une bonne gestion monétaire, le conseil d'administration de la Banque centrale du Mali a été composé selon une formule paritaire, un compte d'opérations de l'Institut d'émission malien a été ouvert dans les écritures du Trésor français, dont le découvert a été plafonné à 200 millions de FF, l'assainissement de l'économie malienne, c'est-à-dire la limitation des privilèges des multiples sociétés d'État déficitaires et leur gestion à l'équilibre, devait être réalisé dans un délai maximum de cinq ans, enfin le déficit budgétaire devait être réduit dès l'exercice 1967/68 à 3,5 milliards de francs maliens (soit 35 millions de FF) pour disparaître en 1972.

2. Ces perspectives apparaissent aujourd'hui hautement aléatoires, malgré l'énergie et la bonne volonté qui caractérisent le nouveau régime⁵.

¹ Concernant la création du franc malien le 1^{er} juillet 1962 et les négociations monétaires franco-maliennes, se reporter à *D.D.F.* 1962-II, n°s 31, 40, 177.

² Les négociations franco-maliennes, qui s'étaient ouvertes le 22 février 1965, avaient été suspendues *sine die* le 6 juin 1965 pour reprendre du 26 octobre au 21 décembre 1966, sans toutefois aboutir. Les derniers pourparlers s'engagent le 17 janvier 1967 et l'accord est signé le 15 février. Il est publié au *Journal officiel de la République française* du 26 juin 1967, p. 6348. Se référer à *D.D.F.* 1966-II, n°s 377 et 384, *D.D.F.* 1967-I, n°s 25, 98, 140, 188, 310.

³ Les conversations franco-maliennes débutent le 7 décembre et se terminent le 19 décembre 1967. Les accords signés entrent en vigueur le 28 mars 1968. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II, n°s 306 et 326, *D.D.F.* 1968-I, n° 56.

⁴ L'Union monétaire de l'Ouest africain est une zone monétaire regroupant sept pays d'Afrique de l'Ouest : Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal. Elle fut créée le 12 mai 1962.

⁵ Le 19 novembre 1968, le président Modibo Keita est renversé par un coup d'État réalisé par un comité militaire de libération nationale (CMLN) dirigé par le lieutenant Moussa Traore. Voir *D.D.F.* 1968-II, n°s 394 et 395.

En effet la dette extérieure malienne est considérable ; elle s'élève à plus de 100 milliards de francs maliens, soit un milliard de francs français ; l'endettement à l'égard des pays de l'Est est important, 16 milliards à l'égard de la Chine et 46 milliards à l'égard de l'URSS, soit 62 milliards libellés en devises (sterlings ou roubles) ; à l'égard de la France, il s'élève à 20 milliards. Les estimations du ministère des Finances malien prévoient que son remboursement ne serait terminé, au mieux, qu'en l'an 2015.

En outre le plafond fixé au compte d'opérations a été crevé à plusieurs reprises, indiquant ainsi la détérioration de la balance commerciale.

Enfin le déficit budgétaire, malgré certains efforts de compression des dépenses, n'a pu être notablement enrayé, puisqu'il s'établissait en 1967/68 à 5,5 milliards de FM, soit 55 millions de FF par rapport à un budget qui représente en recettes 20 milliards et en dépenses 25,5 milliards de FM. En 1968/69, il a atteint 5,2 milliards de FM. L'engagement pris par les Maliens aux termes des accords de décembre 1967 de faire en sorte que le déficit budgétaire soit totalement résorbé au 30 juin 1971 ne sera certainement pas tenu.

3. L'aide de la France représente donc pour le Mali une nécessité absolue ; en dehors de l'aide accordée par le canal du Fonds d'Aide et de Coopération, deux subventions budgétaires de 30 millions de FF ont été accordées au gouvernement malien ; au terme des accords de 1967, la première subvention a été versée en novembre 1968 et février 1969. La seconde, promise par le Premier ministre en mars 1969, est en cours de versement (7,5 millions en juillet 1969, 2,5 millions en décembre 1969 ; imputation de créances impayées au 31.12.69 13,7 millions ; le Mali ne peut donc plus disposer que de 6,3 millions de FF d'argent frais). En l'absence de cette aide, le paiement des traitements des fonctionnaires n'aurait pu être assuré par le Trésor malien à la fin du mois de décembre 1969.

4. La réunion de la commission mixte franco-malienne à Bamako le 26 janvier 1970¹ doit nous permettre d'éprouver la volonté de réforme des autorités maliennes. Le Ministre malien des Finances² a, en effet, accepté qu'une mission d'experts français, dirigée par M. Teyssier d'Orfeuill³, se rende à Bamako pour contrôler la gestion des Sociétés d'État, dont

¹ M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, se rend en visite officielle au Mali du 26 au 29 janvier, pour assister aux travaux de la commission mixte franco-malienne. La réunion de cette commission est retracée dans le télégramme de Bamako n° 62 à 76 du 28 janvier 1970, non publié. Les trois points principaux concernent : le compte d'opérations et le programme des échanges commerciaux ; les finances publiques et l'endettement extérieur ; les sociétés d'État et la banque malienne de développement. Le procès-verbal des conversations franco-maliennes des 27 et 28 janvier est classé dans le dossier d'archives : DAM Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972 n° 45.

² M. Louis Nègre est ministre des Finances du Mali du 17 septembre 1966 au 19 novembre 1968, puis de nouveau, à compter du 22 novembre 1968.

³ Le compte rendu de la mission et des travaux de MM. Teyssier d'Orfeuill, Arbellot de Vacqueur et Méda, qui s'est déroulée au Mali du 20 novembre au 20 décembre 1969, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives : DAM Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972 n° 44. M. Teyssier d'Orfeuill est membre de la mission de contrôle des activités économiques et financières au ministère de l'Économie et des Finances – membre de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques (section crédit ; M. Arbellot de

l'insuffisance se solde par des déficits d'exploitation couverts par le budget national, et pour émettre des propositions de réforme de la Banque de développement, organisme public de crédit qui a accordé d'excessives facilités à ces sociétés. La réunion de Bamako permettra de rappeler que la réforme profonde de ces organismes, voire la suppression des plus inutiles d'entre eux, est une condition à la continuation de notre aide.

5. Les efforts des nouveaux dirigeants maliens sont suivis avec sympathie par les pays africains qui, comme la Côte d'Ivoire, nous sont les plus favorables ; le président Houphouët-Boigny a plaidé directement leur cause auprès de M. Pompidou.

(DAM, *Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972, questions économiques et financières, n° 43*)

17

NOTE

DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE POUR LE MINISTRE

Biafra

N. *Paris, 12 janvier 1970.*

Le 12 janvier au matin les différentes dispositions prises pour faire face à la situation créée par l'effondrement biafrais peuvent être résumées comme suit :

1. *Secours humanitaires.*

a) Le CICR avec qui nous avons pris contact le 10 au matin a mis en œuvre un plan d'urgence pour :

- disposer sur place des équipes suffisantes,
- mobiliser les stocks de vivres et médicaments nécessaires,
- réunir les avions et moyens de transport correspondants.

Dans l'ensemble il paraît équipé pour répondre dans l'immédiat aux besoins les plus pressants.

Son représentant au Nigeria¹ est immédiatement reparti de Genève pour Lagos.

b) Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés a été invité par notre délégation à Genève² à se préparer à l'éventualité d'un afflux de

Vacqueur est inspecteur de la Banque de France ; M. Meda est inspecteur, chef de division à la Caisse centrale de coopération économique.

¹ Le représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Nigeria est M.K. Heinrich Jaggi, de nationalité suisse. Le siège de la délégation est à Umuowa.

² Le Chef de la délégation française pour les réfugiés à Genève est M. Bernard Guillier de Chalvron, ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations unies depuis février 1963.

population civile hors des frontières nigérianes, au Cameroun en particulier. Selon M. Ahidjo¹, approché par notre ambassadeur à Yaoundé², cette perspective est improbable (frontières montagneuses éloignées de 500 km de la zone des combats et fortement tenues par l'armée) mais le prince Sadrudin Aga Khan³, qui était à Yaoundé le 10, et qui comme ismailien est *persona grata* à Lagos, a pris le problème en main. Il pourrait exercer une action à l'intérieur même du Nigeria.

c) Pour permettre le repli des 8 médecins dont 5 français opérant pour le cadre du CICR à l'hôpital d'Avo Omama qui avaient refusé de se laisser évacuer si les 250 enfants dont ils avaient la charge ne l'étaient pas avec eux et qui se trouvent toujours sur place, deux avions de la Croix Rouge française ont vainement essayé d'atterrir cette nuit à Uli⁴. Ils répéteront sans doute leur tentative aujourd'hui sur une piste de fortune proche de l'hôpital.

Les Britanniques que faute de pouvoir communiquer le 11 avec notre ambassadeur à Lagos (pas de liaison téléphonique ni télégraphique) nous avions alertés à ce sujet se sont contentés de transmettre le message à notre ambassadeur au Nigeria. Celui-ci vient de nous aviser qu'il était intervenu près des Fédéraux. Le CICR agit de son côté pour obtenir la neutralisation de l'hôpital.

2. Précautions anti-génocides.

a) U Thant⁵ a été touché à Lomé par notre ambassadeur au Togo⁶. Très préoccupé des risques de la situation, il a :

- recommencé à Lagos par l'intermédiaire du chargé d'affaires du Nigeria à Lomé de donner des ordres stricts pour que les populations civiles soient épargnées et d'accepter l'envoi de nombreux observateurs,
- donné instructions au chef de la mission d'observation des Nations unies de regagner Lagos sans délai,
- fait inviter par ses services de New York les gouvernements suédois, polonais et canadien à accroître le nombre de leurs observateurs.

b) Nos appels directs.

- aux gouvernements ayant désigné des observateurs au Nigeria,
- à ceux qui avaient manifesté antérieurement leurs préoccupations pour les aspects humanitaires du conflit ont reçu un accueil favorable du Vatican, de Stockholm, La Haye, Bonn, Rome, Londres, réservé d'Oslo.

¹ M. Ahmadou Ahidjo est président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960.

² M. Philippe Rebeyrol, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Yaoundé depuis avril 1968.

³ Le prince Sadrudin Aga Khan est haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés depuis 1966.

⁴ Le télégramme de Libreville n° 38 en date du 13 janvier informe Paris que deux appareils DC4 ont essayé de se poser sur l'aéroport d'Uli puis sur celui d'Uga ; ils y ont renoncé après avoir essuyé un feu intense de la DCA nigériane.

⁵ M. Sithu U Thant est Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis 1961.

⁶ M. Henri Langlais, conseiller des Affaires étrangères, est ambassadeur de France à Lomé depuis le 11 février 1969.

Washington prend contact avec M. Thant au sujet des observateurs et tient en instance de départ huit avions gros porteurs chargés de ravitaillement.

On est sans nouvelles de la situation militaire. On ignore en particulier si le bastion dont il était question hier soir a pu être constitué autour de l'aéroport d'Uli.

Le général Ojukwu¹ est arrivé le 11 au matin à Abidjan (la nouvelle est tenue secrète) où le président Houphouët-Boigny² rentre ce matin du Cameroun pour le rencontrer. D'après notre ambassadeur à Yaoundé, le chef d'État ivoirien :

- semble admettre que le général Ojukwu aurait tort de constituer un gouvernement provisoire en exil ou clandestin au Biafra,
- ne croit pas qu'ait déjà disparu toute chance d'aboutir à un arrangement sur les bases précédemment écartées par les Biafrais,
- souhaite, avant de s'engager dans cette voie, s'assurer que le général Ojukwu a conservé son autorité sur ses compatriotes.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, assistance, questions sociales, Croix Rouge, Ni 12-3)

18

COMPTE RENDU

*Entretien entre Monsieur Pompidou et S.M. le Roi d'Arabie saoudite
le 12 janvier 1970 de 12 h 30 à 13 h*

C.R.

Paris, 12 janvier 1970

*M. Pompidou*³ : souhaite la bienvenue à S.M. le roi Fayçal⁴ et s'enquiert de sa santé. Il lui exprime sa satisfaction des bonnes relations existant entre les deux pays.

Le roi Fayçal : remercie M. Pompidou de ses nobles sentiments et se félicite de l'excellent esprit qui règne entre les responsables des deux pays. Dès 1951, il a eu l'occasion de dire à des responsables français amis qu'aucun problème de fond ne séparait la France et l'Arabie saoudite. Depuis lors, certains événements avaient pu susciter des obstacles à la compréhension entre la France et d'autres pays arabes mais, Dieu merci ! tous ces obstacles avaient disparu.

¹ Le général Chukwu Emeqa Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra ».

² M. Félix Houphouët-Boigny est président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1966.

³ Georges Pompidou est président de la République élu le 15 juin 1969.

⁴ Fayçal Ibn al Aziz al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964, il est également Premier ministre.

M. Pompidou : Le mérite en revient au général de Gaulle, qui a fixé la politique française à l'égard des pays arabes et de la crise du Moyen-Orient. Cette politique est et sera la nôtre.

Le roi Fayçal : remercie M. Pompidou de cette prise de position très ferme et affirme que cette politique concilie les intérêts de la France aussi bien que des pays arabes et qu'elle est conforme à la justice. Il répète qu'aucun obstacle ne sépare la France et l'Arabie saoudite. « L'Arabie saoudite en particulier et les pays arabes en général apprécient d'autant plus la politique amicale de la France, que nous savons les pressions qui s'exercent, de l'intérieur comme de l'extérieur sur vous-même et sur votre gouvernement ».

M. Pompidou : Je voudrais expliciter à Votre Majesté qu'elle a été la politique d'embargo définie par le général de Gaulle : la France a décidé, après la guerre des Six jours¹, de cesser les livraisons d'armes aux pays qui avaient participé directement aux combats. Cette décision aurait pu ne pas être appliquée aux armes défensives, mais dans la pratique, nous avons cessé toutes livraisons à l'Égypte, à la Syrie et même à la Jordanie. En ce qui concerne Israël, la situation se présentait sous deux aspects : d'une part les contrats signés antérieurement, d'autre part les demandes nouvelles. Après la guerre des Six jours, nous n'avons rien accordé à Israël² sur ce deuxième point. Le premier point comprenait naturellement des matériels extrêmement divers, allant des avions *Mirage* aux vedettes et aux pièces de rechange pour le matériel déjà livré à Israël. Avant l'agression israélienne contre l'aéroport de Beyrouth³, le général de Gaulle avait accepté l'exécution des contrats déjà signés sauf en ce qui concernait les avions *Mirage*. Après l'attaque de l'aéroport de Beyrouth, l'embargo est devenu total et je puis vous assurer qu'aucune livraison n'a été faite. Votre Majesté a néanmoins entendu parler de ce qu'on appelle « l'affaire des vedettes »⁴.

Le roi Fayçal : En effet, c'est un exemple de l'impudence israélienne, qui a commis là un acte de piraterie internationale et qui ose se plaindre, alors que la France serait en droit de le faire pour cette atteinte à sa souveraineté et à sa dignité. Je donnerai un autre exemple de cette impudence en ce qui concerne l'embargo de la France sur les livraisons d'armes au Proche-Orient ; Israël se plaint de ce que la France lui refuse des armes alors qu'il en achète aux États-Unis et en quantité bien plus considérable.

M. Pompidou : À propos de l'affaire des vedettes, j'ai pu constater des complicités à divers échelons, complicités qui dataient de l'époque antérieure. Une enquête est en cours afin de déterminer l'importance de ces

¹ La guerre des Six jours est déclenchée le 5 juin 1967 ; au sujet du conflit israélo-arabe voir *D.D.F.* 1967-I, la rubrique : conflit israélo-arabe.

² L'embargo sur les armes à destination d'Israël est décidé dans les premiers jours de juin 1967 par le général de Gaulle ; il est renforcé le 1^{er} janvier 1969 après l'attaque israélienne sur l'aéroport de Beyrouth, voir *D.D.F.* 1967-II n° 62, 1969-I n°s 20, 58 et 210.

³ L'attaque sur l'aéroport de Beyrouth a lieu le 28 décembre 1968, voir *D.D.F.* 1969-I n° 13.

⁴ Au sujet de l'affaire des vedettes, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 2 du 2 janvier 1970.

complicités et nous prenons les mesures nécessaires pour éviter que les *Mirage* et éventuellement des armes moins voyantes puissent être livrés en empruntant des chemins détournés.

Votre Majesté a certainement appris que nous venons de signer un contrat de vente avec la Libye¹. Il est certain que le gouvernement libyen n'est pas encore très solide, mais dans les circonstances actuelles, il valait mieux que la France jouât ce rôle plutôt que d'autres pays.

Le roi Fayçal : En tout cas, à travers le gouvernement libyen, c'est avec le peuple libyen que la France a traité et nous ne pouvons qu'encourager ces échanges entre la France et les pays arabes.

M. Pompidou : Puis-je demander à Votre Majesté son sentiment personnel à l'égard des problèmes du Moyen-Orient et des relations entre l'Arabie saoudite et ses voisins.

Le roi Fayçal : En ce qui concerne le Moyen-Orient, il n'y a qu'un problème : l'État d'Israël et ce problème ne se limite pas aux rapports entre Israël et les pays arabes car, et je le regrette, des influences extérieures viennent aggraver la situation. Je veux parler des États-Unis et de l'Union soviétique qui, chacun pour sa part, s'efforcent de tirer profit de cette crise. Hélas, les États-Unis soutiennent Israël contre leur propre intérêt. Quant à l'Union soviétique, elle prétend aider les pays arabes alors qu'en réalité elle soutient Israël car elle sait que le maintien de l'État d'Israël lui permet d'implanter et d'élargir l'influence du communisme au Moyen-Orient. Nous savons les liens étroits entre les doctrines communiste et sioniste et le caractère éminemment communiste du régime et de l'économie sionistes. La gravité de la crise réside, à nos yeux, dans le fait qu'elle ouvre la porte à l'implantation du communisme dans la région. On nous demande souvent pourquoi nous n'entretenons pas de relations avec les pays du bloc communiste. Nous répondons que si ces relations se limitaient au plan politique nous n'y verrions pas d'inconvénient, mais étant donné l'athéisme qui sévit en Union soviétique, nous ne pouvons prendre sur nous d'entretenir avec elle des relations diplomatiques. Si ce pays revient à la foi en Dieu, car le peuple russe était profondément chrétien avant la révolution, nous sommes prêts à le faire.

M. Pompidou : Je crois que cela n'interviendra pas dans un proche avenir.

Le roi Fayçal : Avec l'aide de Dieu, c'est un avenir peut-être moins lointain que l'on ne le pense car des changements sont déjà intervenus en Union soviétique et l'on peut affirmer que la doctrine communiste est d'ores et déjà un échec, en particulier dans le domaine économique. Mais les Soviétiques ne peuvent en rien modifier la doctrine ou le régime, de peur que la Chine ne les accuse de se ranger dans le camp réactionnaire.

M. Pompidou : Quel est le sentiment de Votre Majesté en ce qui concerne ses voisins du sud.

¹ Pour les ventes d'armes par la France à la Libye voir *D.D.F.* 1969-II n° 293.

Le roi Fayçal : Nous n'avons plus aucun problème avec le Yémen et je rappelle la conférence de Taïf où royalistes et républicains ont signé un pacte de réconciliation. Nous souhaitons que cette affaire intérieure entre Yéménites se règle au mieux des intérêts du Yémen et quelles que soient les décisions qu'ils peuvent prendre en commun, nous y donnons d'ores et déjà notre accord car nous souhaitons entretenir des relations d'amitié avec nos voisins. En ce qui concerne le Sud-Yémen, nous regrettons l'influence communiste qui s'y est développée. L'Angleterre a joué là un rôle regrettable. Avant que les Britanniques aient quitté Aden, la Ligue arabe avait réuni les trois mouvements sud-yéménites, qui s'étaient mis d'accord sur un programme commun de gouvernement, lequel devait aboutir en particulier à des élections. Mais environ un mois et demi avant son évacuation, la Grande-Bretagne a convoqué à Genève les divers responsables et les sultans du sud arabe et a profité de leur absence dans le pays pour confier le gouvernement aux représentants du seul Front de libération et leur remettre des armes par la même occasion. Avec le Sud-Yémen, nous souhaitons également entretenir les meilleures relations. Je citerai l'exemple de la région de Wadih, qui même du temps des Anglais, ne nous a jamais été contestée. Nous n'y entretenions que 26 militaires aux seules fins de contrôle des tribus et d'une éventuelle contrebande et nous avons dû répondre à une agression en envoyant des troupes par avion, alors que nous n'aurions jamais imaginé qu'une attaque nous vienne du Sud. Mais nous souhaitons que ces problèmes se règlent au plus tôt.

Pendant le déjeuner.

Propos échangés entre le Président de la République, le Ministre de la Défense saoudien et M. de Lipkowski.

Le prince Sultan¹ fait état du succès de la foire de Djeddah (affluence, qualité des produits français), les rapports entre commerçants français et saoudiens sont désormais facilités par la liaison directe Djeddah-Paris-Djeddah². Le projet d'une seconde liaison hebdomadaire, à partir de février et de la mise en commun des recettes.

L'échange de renseignements sur le programme Panhard³ est déjà achevé. Le prince Sultan étudie actuellement les offres française, anglaise et allemande en matière de chars. C'est l'AMX 30 qui répond le mieux aux besoins de l'Arabie saoudite et en second lieu le char allemand. « Sa Majesté préférerait l'AMX 30 pour des raisons bien compréhensibles de formation du personnel sur du matériel de même origine ». Une école de formation du personnel et d'entretien du matériel blindé est en construction depuis trois mois sur le conseil des experts français (52 millions de NF).

¹ Le prince Sultan Bin Abdel Aziz est le ministre de la Défense et de l'Aviation du Royaume d'Arabie saoudite depuis 1962. Il est le fils du fondateur du Royaume d'Arabie et frère consanguin du roi Fayçal.

² Un accord aérien franco-saoudien est paraphé le 6 novembre 1968. La ligne Paris-Djeddah est inaugurée le 1^{er} novembre 1969 à l'occasion de l'exposition française qui se tient dans cette ville.

³ Un contrat est signé le 13 février 1968 pour la vente par la France à l'Arabie saoudite de 220 véhicules Panhard AML (Automitrailleuses légères). Voir *D.D.F.* 1969-I n^{os} 337 et 442.

La mission d'entraînement sur Panhard donne entière satisfaction aux Saoudiens.

Conversation après le déjeuner.

Le roi Fayçal rappelle que les Arabes ne sont pas les ennemis des juifs, (il y a de nombreux juifs antisionistes et amis des Arabes) mais de la doctrine sioniste.

Le roi fait allusion aux troubles qui ont agité la jeunesse européenne et dénonce l'idée anarchique que développent dans cette jeunesse les ennemis de l'Occident. Rappel de l'interview de Cohn-Bendit, et de l'arme à double tranchant qu'est la télévision.

Le nombre d'émissions françaises consacrées aux Biafraïes pourrait faire penser à tort que la France prend un parti exclusif.

M. Pompidou et les autres Ministres rappellent que la télévision défend en cette question les droits de l'homme (famines plus ou moins suscitées comme arme de combat, mort d'enfants, etc.). Tous conviennent qu'en l'occurrence, le problème n'est pas religieux. M. Pompidou rappelle que l'amitié de la France pour les pays musulmans date de cinq siècles, et qu'on la lui a souvent reprochée comme une trahison.

En quittant M. Pompidou, le roi souhaite que leurs relations amicales contribuent au développement des rapports franco-saoudiens.

(Afrique-Levant, Afrique, Arabie-saoudite, 1966-1970, relations avec la France AR-6-3)

19

COMPTE RENDU

De l'entretien entre « Schumann – Djelloud » du lundi 12 janvier 1970

C.R.¹.

Paris, 12 janvier 1970.

Le lundi 12 janvier 1970 à 9 h 45, M. le Ministre des Affaires étrangères a reçu le capitaine Jelloud², membre du Conseil libyen du Commandement de la Révolution. Le visiteur était accompagné de M. Fawzi Gariani, chargé d'Affaires de Libye à Paris. L'entretien a porté essentiellement sur les conditions d'une détente au Proche-Orient et sur l'avenir de la coopération franco-libyenne, considérée par le capitaine Jelloud comme l'un des moyens d'aboutir à une telle détente.

Après les souhaits de bienvenue, le Ministre a évoqué l'accord intervenu vendredi 9 janvier 1970 entre les représentants de l'Industrie aéronautique française et ceux du gouvernement libyen. C'est là, espère-t-on, une

¹ Ce document est incomplet, il manque les dernières lignes.

² Le capitaine Jelloud est membre du Conseil libyen de la Révolution et ministre de la Défense nationale.

première étape, a-t-il précisé. Tous les autres domaines éventuellement concernés par les étapes ultérieures du rapprochement entre nos deux pays relèvent de ma compétence. Aussi, suis-je à votre disposition pour vous en entretenir. À ce propos, il en est un qui m'est particulièrement cher : celui de la culture. Pourriez-vous me dire, par exemple, quels sont la place et l'avenir de l'enseignement du français en Libye.

Réponse : Le capitaine Jelloud après avoir remercié le Ministre de l'occasion qu'il lui offrait d'une si précieuse conversation, a déclaré qu'il considérait, lui aussi, l'accord récemment signé comme le premier maillon d'une chaîne et qu'il attachait beaucoup de prix aux relations culturelles, prémices d'un rapprochement intellectuel entre les peuples. « Le développement de notre coopération, a-t-il ajouté, est lié à de nombreuses considérations parmi lesquelles vient en premier lieu la bonne atmosphère politique régnant entre nos deux pays. Comme il importe que pour l'avenir de nos relations les plus concrètes cette atmosphère reste sans nuage, j'aimerais m'enquérir auprès de Votre Excellence des orientations de la politique française à l'égard du conflit du Moyen-Orient. Quelles solutions envisage-t-elle ? Après trois années d'occupation des territoires arabes par Israël, quelle attitude et quelles initiatives entend-elle prendre ?

Réponse du Ministre : Le règlement du problème doit faire l'objet d'une préparation diplomatique dont la responsabilité incombe, de l'avis de la France, aux quatre puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. C'est pourquoi la France encourage la poursuite de la concertation à 4¹ en dépit des difficultés qui viennent parfois les entraver. Cette concertation ne saurait, à nos yeux, conduire à un véritable règlement qui doit être négocié par M. Jarring², représentant des Nations unies. Mais celui-ci ne pourra accomplir sa tâche tant que les 4 ne seront pas parvenus à un accord.

La France n'a pas présenté de plan de paix, elle considère que son rôle est de rapprocher les points de vues américain et soviétique. Elle a cependant un plan dont les grandes lignes sont connues et dont l'accueil par plusieurs pays arabes peut être considéré comme favorable.

L'un de ces principaux éléments est la mise en œuvre de la résolution du 22 novembre 1967³, c'est-à-dire l'évacuation des territoires conquis. Cette évacuation peut être assortie de petites rectifications de détail.

Jelloud : Les efforts pour ramener la paix sont suivis en Libye avec le plus grand intérêt : il semble qu'Israël veuille contraindre les pays arabes à une nouvelle guerre dont, en toute sincérité, je dis qu'ils ne veulent pas. La tension en cette région du monde a pour principale origine l'inégalité existant

¹ Il s'agit des entretiens entre les quatre représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité. Voir *D.D.F.* 1969-I n^{os} 5, 18, 41, 273, 334, et 335.

² M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné par le Secrétaire général des Nations unies en qualité de représentant spécial pour le Proche-Orient en vue d'établir des rapports avec les États intéressés afin d'aboutir à un règlement pacifique.

³ Au sujet de la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité, voir *D.D.F.* 1967-II n^o 257.

entre les pays technologiquement avancés et ceux qui n'ont pas accès aux principaux instruments du développement, et semblent condamnés à la faiblesse. Le premier geste qui pourrait encourager l'espoir d'un retour de la paix serait de rendre justice à ces peuples. Pour cela, il est urgent, comme Votre Excellence a bien voulu le souligner, d'appliquer la résolution du 22.11.67. Mais toute rectification de frontière si minime soit-elle consacrerait le droit de frontière. Si la France souscrivait à un tel projet il est à craindre que ses relations de coopération avec les pays arabes, et en particulier la Libye, ne seraient plus aussi bonnes.

Le Ministre : M. Schumann a aussitôt précisé qu'il n'avait nullement songé à un quelconque remodelage des frontières entre Israël et ses voisins mais à des rectifications mineures, d'intérêt purement pratique et acceptables par les parties en cause. Son interlocuteur parut rassuré par cette explication.

Le capitaine Jelloud s'est alors attaché à définir la position générale des pays arabes dans le monde contemporain.

Alors qu'ils ont contribué autrefois au rayonnement des sciences, de la culture et des techniques, dans le monde méditerranéen et au-delà, voici qu'à présent l'Europe se trouve à son tour détentrice de la technicité et de la science. Il paraîtrait normal qu'elle en fit profiter ses voisins arabes. Or ceux-ci ont l'impression d'être en butte à l'abandon voire à l'hostilité du reste du monde. Le conflit avec Israël en est un exemple parmi d'autres.

Il semblerait qu'actuellement le seul pays en qui les Arabes puissent mettre encore quelque espoir est la France. On compte donc beaucoup sur elle pour transmettre au sud de la Méditerranée sa technicité et sa science. Et il va de soi que son influence culturelle sera à la mesure des progrès qu'elle aidera à accomplir.

Il est un problème qui illustre fort bien le drame que vit le peuple arabe, c'est celui des réfugiés palestiniens, réduits à vivre sous la tente et dans des conditions proches de la détresse depuis 1948, leur nombre augmente depuis 1967, sans que les secours internationaux qui leur sont consacrés aient été amplifiés dans les mêmes proportions. L'insécurité de la zone où ils vivent, les harcèlements de l'aviation israélienne en viennent à les priver de leurs maigres abris.

La France, dont les traditions d'humanité et le souci séculaire de justice sociale, sont connus pourrait jouer un grand rôle à l'égard de ce problème. On espère d'elle qu'elle fera comprendre aux autres puissances que cet exemple révèle fort bien la détresse d'une partie importante du monde arabe qui n'ayant rien à perdre est prêt aux attitudes les plus violentes. À bien des égards le monde arabe se trouverait dans la situation de la Chine avant la révolution de 1949. Aucune voie ne semble ouverte en dehors de celle de la révolution violente. Sans doute, la France pourra-t-elle faire comprendre à d'autres puissances occidentales qu'elles risquent de jeter le monde arabe tout entier dans le camp communiste.

M. Jelloud demanda ensuite à son interlocuteur de lui permettre d'appeler son attention sur 3 points qui lui paraissaient importants :

1) En ce qui concerne le Liban, ce pays devient à la faveur des difficultés l'opposant aux *feddayin*¹, l'objet d'une influence américaine qui tend à remplacer dangereusement une vieille amitié dont le Liban se prévalait de longue date : celle de la France.

Le Ministre répondit aussitôt que cette amitié ne se démentait en rien et qu'un récent message du président Helou² venait de le confirmer si besoin était.

2) La présence des flottes américaine et soviétique en Méditerranée est extrêmement regrettable. Les peuples du Nord et du Sud de cette mer que l'on veut paisible doivent développer entre eux amitié et coopération sans intermédiaire et à l'abri des conflits.

3) Le capitaine Jelloud tint en conclusion à rappeler que le problème majeur du monde contemporain était à ses yeux l'écart séparant les pays sous-développés des autres et que l'attitude de la France qui avait pris conscience de ce problème et avait su en faire prendre conscience à d'autres, était l'un des principaux éléments ayant amené la Libye à rechercher en priorité son amitié.

En réponse à ce long exposé M. le Ministre a exprimé sa satisfaction de constater que sur bien des points ses propres opinions rejoignaient celles de son interlocuteur.

Il a notamment à ce propos pris acte des éléments suivants :

1) La Libye considère la résolution du 22 novembre 1967 comme le cadre d'un règlement de paix au Moyen-Orient.

2) M. Jelloud a mis l'accent sur les dangers d'une nouvelle guerre entre Israël et les pays arabes ce qui est conforme au point de vue de la France qui juge toute aventure militaire de nature à aggraver la tension et qui a condamné l'agresseur.

3) La nécessité pour l'Europe de dispenser les bienfaits de la technique et de la science aux pays arabes est le principe même qui inspire la coopération qu'elle a établie entre les pays autrefois sous sa culture et qu'elle est prête à établir également avec la Libye.

Le capitaine Jelloud, fort détendu, a répondu en faisant remarquer que dans le Tiers-monde les révolutions se réclament habituellement soit de l'URSS soit des États-Unis. En se tournant en priorité vers la France, la Révolution libyenne innove et entreprend une expérience qui, espérons-le, sera exemplaire. Aussi est-il urgent d'entamer bientôt des conversations sur les aspects concrets de cette coopération. La perspective de cette expérience donne...

*(Afrique du Nord, Libye 1953-1972,
relations politiques avec la France. Ly 6-2)*

¹ Les *feddayin*, pluriel de *feddayi*, désigne en arabe celui qui fait don de soi. Les commandos de *feddayin*, créés en 1955 en Égypte et composés principalement de Palestiniens, s'infiltrèrent en territoire jordanien (Cisjordanie) pour commettre des actions de guérilla.

² Charles Helou est président de la République libanaise depuis août 1964.

20

NOTE

DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ASIE-OCÉANIE
AU SUJET DE L'AFGHANISTAN

N.

Paris, 13 janvier 1970.

Il ne paraît pas devoir se produire de changement dans la politique extérieure afghane, dont M. Nour Etamadi¹, à nouveau Premier ministre après les récentes élections générales, vient de rappeler les traits caractéristiques : « Politique active de non-alignement, refus d'adhérer à des pactes militaires, respect de la Charte des Nations unies, coexistence pacifique, opposition au colonialisme sous toutes ses formes ». Le gouvernement s'est à nouveau déclaré favorable à la coopération économique régionale (qui a fait l'objet comme on sait de suggestions de la part du gouvernement soviétique) cette coopération ne devant avoir aucune conséquence sur le plan militaire.

Il y a lieu de noter, à ce propos, que si la volonté de neutralité du gouvernement afghan en face de l'antagonisme sino-soviétique ne doit pas être mise en doute, sa marge de manœuvre ne peut être que fort restreinte. Le pays occupe en effet une position dont l'importance stratégique pour l'URSS vient d'être à nouveau soulignée, le mois dernier par la visite du maréchal Grechko² venu assister, à la tête d'une importante délégation, aux manœuvres de l'armée royale. Celle-ci, rappelons-le, est entièrement ins-truite et équipée par les Soviétiques.

Relations franco-afghanes.

La visite officielle effectuée par M. Pompidou en mai 1968³ avait illustré la traditionnelle amitié qui caractérise les rapports politiques entre les deux pays et l'intérêt que la France et l'Afghanistan attachent au développement de leurs relations mutuelles.

Nos efforts dans le domaine culturel sont déjà anciens et se marquent actuellement par la présence à Kaboul d'une mission culturelle qui fournit notamment une trentaine de professeurs aux deux lycées franco-afghans, trois professeurs à la Faculté de Droit et cinq à la Faculté des Lettres.

Dans le domaine de la coopération technique, nous avons une mission médicale à l'hôpital universitaire, comprenant environ vingt membres dont

¹ Nour Ahmad Etamadi, homme politique afghan, est nommé Premier ministre le 1^{er} novembre 1967 pour une période de transition ; conformément à la constitution du 1^{er} octobre 1964, il démissionne le 14 octobre 1969 et est de nouveau nommé Premier ministre le 1^{er} novembre 1969.

² Le maréchal Andreï Antonovitch Grechko, officier soviétique né en 1903, nommé maréchal de l'Union soviétique en 1955, est ministre de la Défense de l'URSS depuis 1967. Il arrive à Kaboul le 25 décembre 1969, à la tête d'une importante délégation d'officiers généraux, son séjour dure jusqu'au 30 décembre.

³ La visite officielle en Afghanistan de Georges Pompidou, Premier ministre, a lieu du 8 au 11 mai 1968 ; voir *D.D.F.* 1968-I n° 369.

trois professeurs et six médecins. Une mission agricole fournit des experts pour la recherche cotonnière, le développement de l'élevage et l'établissement de la carte du tapis végétal.

La construction du nouveau lycée Istiklal, dont M. Pompidou a posé la première pierre, pourrait commencer cette année ; une première tranche fait l'objet actuellement d'une étude confiée à la Caisse centrale de Coopération économique. Les crédits pour la construction d'un pavillon d'oto-rhinolaryngologie et ophtalmologie ont été également inscrits au budget de l'année en cours.

Un net décalage apparaît cependant entre l'effort que nous poursuivons sur le plan de l'assistance culturelle et technique et l'importance des relations d'ordre proprement économique, qui reste encore réduite. Pour 1968 nos exportations en Afghanistan se sont élevées à 13 millions de francs et nos importations en provenance de ce pays à 5 millions de francs. Toutefois, le montant de nos garanties Coface pour la vente d'équipements industriels atteignait 32 millions en août dernier. Il s'agit d'un développement récent qui pourrait être grandement accru par la mise en œuvre d'un protocole financier, dont le projet est toujours en discussion, et qui comporte un prêt du Trésor de 15 millions et des crédits commerciaux garantis d'un montant de 60 millions. Nous avons demandé aux Afghans de nous donner, pour l'emploi de ces crédits, une liste de projets industriels précis.

Les Afghans s'intéressent à la mise sur pied d'un complexe sidérurgique à Hajigak¹. Nous avons pris à notre charge le voyage de trois experts français chargés de faire sur place un premier examen des conditions de rentabilité de l'opération, qui est suivie concurremment par la société française *Ensid* (groupe *Schneider*) et de la société allemande *Demag*.

(Asie-Afghanistan 1968-1972 État et politique intérieure -4-3-1 et relations avec la France 4-2-3-4)

¹ Des mines de fer sont découvertes à Hajigak, à 130 kms à l'ouest de Kaboul. Dès 1967 des contacts sont établis entre la France et l'Afghanistan pour réaliser des études en vue de l'implantation d'un complexe sidérurgique. Les Soviétiques entreprennent également des études, mais leur projet est jugé trop important ; tandis que la société allemande *Demag* propose un ensemble sidérurgique beaucoup plus petit avec une usine de 100 000 à 150 000 tonnes. La société *Ensid* (groupe *Schneider*) fait des études pour la préparation de la mise en place du complexe sidérurgique, sans pour autant s'engager financièrement. C'est alors qu'*Ensid* et *Demag* forment un consortium qui prend l'engagement de se charger des études relatives à la réalisation de ce complexe sidérurgique.

21

NOTE

DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation financière du Dahomey et aide française

N. n° 17/DAM.

Paris, 14 janvier 1970.

La situation financière du Dahomey est celle d'un pays qui vit au-dessus de ses moyens, à l'extérieur comme à l'intérieur¹.

1. À l'extérieur, le Dahomey a accumulé, en dix ans, 21 milliards de F. CFA de dettes, dont 10 milliards exigibles à court ou moyen terme. Cette situation provient essentiellement du déséquilibre du commerce extérieur ; depuis 1960 les exportations n'ont couvert, bon an mal an, que 30 % des importations (34 % en 1968)

2. À l'intérieur la situation est encore plus préoccupante ; depuis 1960, le Dahomey connaît un déficit budgétaire chronique, qui s'est élevé en 1968, malgré un certain effort d'austérité accompli par le président Zinsou² à partir du mois de juillet, à 1 442 millions de F. CFA, tandis que le déficit du budget de 1969, estimé d'abord à 872 millions CFA, semblait devoir atteindre, avant même les événements de décembre, 1 200 millions CFA ;

3. La cause essentielle de ce déficit réside dans la proportion très exagérée des dépenses de personnel, lesquelles, de 1963 à 1969, sont passées de 52 à 72 % de l'ensemble des dépenses publiques.

L'assainissement des finances publiques implique donc un effort d'austérité touchant au premier chef les agents d'un secteur public pléthorique et

¹ Se reporter au bulletin de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), intitulé « Indicateurs économiques » n° 171, mars 1970, qui présente les indicateurs économiques dahoméens : production, exportations, transports, commerce intérieur, commerce extérieur, finances publiques, monnaie, crédit, balance des paiements et règlements extérieurs, comptes économiques et une chronologie économique. Ce document est classé dans le dossier d'archives : « Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, questions économiques, n° 35 ». La BCEAO est l'institut d'émission commun aux huit États membres de l'Union monétaire Ouest africaine (Dahomey/Bénin, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), dont le traité est signé le 12 mai 1962. Voir également *D.D.F.* 1969-I, n° 196.

² Dr. Émile Derlin Zinsou, docteur en médecine, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française, ministre de l'Économie dans le gouvernement provisoire de M. Sourou-Migan Apithy (juillet 1958-mai 1959), premier ambassadeur du Dahomey en France (1961-1962), président de la Cour suprême, ministre des Affaires étrangères dans les gouvernements de Hubert Maga, puis du général Christophe Soglo (24 décembre 1965-17 décembre 1967), est président de la République et chef du gouvernement du 27 juin 1968 au 10 décembre 1969, date à laquelle il est renversé par un coup d'État militaire dirigé par le lieutenant-colonel Maurice Kouandete qui prend le pouvoir. Le président Zinsou est destitué, transféré dans le Nord du pays puis libéré le 13 décembre et ramené à Cotonou. Le 12 décembre 1969, un Directoire de trois membres est formé comprenant les lieutenants-colonels Benoît Sinzogan, Maurice Kouandete et Paul-Émile de Souza, ce dernier étant le président du Directoire. Une Charte constitutionnelle provisoire est adoptée le 26 décembre 1969 qui régit le Dahomey en attendant la mise en place d'un régime constitutionnel. Le 31 décembre, le Directoire adopte, par ordonnance, la création de douzièmes provisoires pour le premier trimestre 1970.

privilegié. Le président Zinsou s'y était engagé en prenant des mesures courageuses qui limitaient les privilèges de la fonction publique : blocage des salaires des fonctionnaires ; diminution du taux des allocations familiales pour le secteur public ; maintien de l'« impôt national de solidarité » à un taux de 20 %.

4. Aussi le Dahomey reste-t-il le seul pays d'Afrique auquel la France accorde une aide budgétaire directe.

Notre position de principe, au cours des négociations de mars 1969¹ sur le montant de cette aide, définie à l'occasion de la signature des accords franco-dahoméens d'octobre 1968², a été que son maintien serait lié à l'établissement d'un budget raisonnable.

Pour tenir compte de l'effort accompli en 1969, le déficit étant évalué en novembre dernier à 1 200 millions CFA, contre 1 442 millions en 1968, la France a accordé au Dahomey 8 millions de FF (400 millions CFA) d'aide budgétaire, répartis à peu près également entre une subvention budgétaire pure et simple et une prise en charge de certaines dépenses.

Pour tenir compte de l'intention du président Zinsou de présenter en 1970 un budget en équilibre, nous envisageons la même contribution pour cette année.

5. Les aléas de la situation actuelle ne sont certes pas pour encourager le Directoire militaire, ni les futures autorités dahoméennes à poursuivre un effort d'austérité qui pourrait être aisément exploité, contre eux, à des fins politiques. Les récentes mesures financières prises par le Directoire, notamment l'ordonnance du 31 décembre 1969³ permettait cependant d'espérer qu'il ne renoncera pas aussitôt à l'effort fiscal entrepris par le régime précédent.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, 1970, questions économiques, n° 35)

¹ Se reporter à *D.D.F.* 1969-I, n° 231.

² Protocole d'accord du 11 octobre 1968. Se référer à *D.D.F.* 1969-I, n° 25. Le texte de ce protocole financier, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives n° 23, questions économiques et financières, relations financières avec la France, 1967-1968, (Dahomey, 1959-1969).

³ Le 31 décembre 1969, une ordonnance est adoptée relevant les tarifs douaniers sur les produits importés (de 20 à 30 % *ad valorem*) et autorisant, au titre du budget national de fonctionnement 1970, l'ouverture de trois douzièmes provisoires dont le montant a été fixé à 2 113 670 00 francs CFA. Par la même ordonnance, le ministre des Finances est autorisé à recourir aux avances susceptibles d'être consenties au Trésor national par la BCEAO et le Trésor français afin de couvrir les besoins temporaires de trésorerie pouvant se manifester au cours du premier trimestre 1970.

22

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
 À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 34 à 39.

Bucarest, 14 janvier 1970.

(Reçu : le 15, 18 h. 04).

Urgent.
 Réservé.

Conversation de M. Giscard d'Estaing avec M. Ceausescu
Relations bilatérales

Le Président Ceausescu a reçu M. Giscard d'Estaing¹ le 12 janvier dans sa résidence de vacances de Predeal².

La conversation très cordiale et qui avait manifestement été soigneusement préparée par le chef de l'État roumain a duré une heure et demie et a porté tant sur les relations bilatérales que les affaires internationales.

Après quelques mots de bienvenue, M. Ceausescu s'est d'emblée félicité des résultats des travaux de la commission mixte gouvernementale qui s'étaient terminés la veille. M. Manea Manescu³ était venu spécialement lui en rendre compte dans l'après-midi. De l'avis du chef de l'État roumain, les perspectives sont donc favorables. Il a toutefois ajouté qu'à son sens, tout n'avait pas été fait depuis le voyage du général de Gaulle en Roumanie⁴, il y a maintenant près de deux ans, pour aboutir au but qui avait été alors fixé : à savoir, que la France devait occuper très rapidement la première place sur le plan économique et commercial parmi les partenaires occidentaux de la Roumanie. Il a cité, à titre d'exemple, un projet de contrat avec Saint-Gobain⁵ au sujet duquel des questions de secret avaient été

¹ M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969, s'est rendu en Roumanie du 8 au 13 janvier 1970, pour participer aux travaux de la commission mixte gouvernementale franco-roumaine de coopération économique, scientifique et technique. Cette réunion est marquée par une volonté commune d'intensifier la coopération entre les deux pays. Se reporter au télégramme de Bucarest n^{os} 18 à 30 du 13 janvier 1970, non publié. Un accord commercial pour la période 1970-1974 est signé le 9 janvier, prévoyant un important développement des échanges.

² Predeal, ville de Transylvanie, située dans le centre de la Roumanie, à environ 20 km au sud de Brasov, à une altitude moyenne de 1 000 m. Le nom de la ville proviendrait de *pre deal* qui signifie « sur la colline » ou du mot slave *predel*, « limite ».

³ M. Manea Manescu, économiste, membre du parti communiste depuis 1944, membre du comité central du parti communiste roumain (PCR) depuis 1960, secrétaire du PCR depuis 1965, est vice-président du Conseil d'État depuis 1969, président du Conseil économique depuis 1968.

⁴ Le général de Gaulle a effectué un voyage officiel en République socialiste de Roumanie du 14 au 18 mai 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, n^{os} 295, 300.

⁵ La société Saint-Gobain, entreprise française, dont les activités recouvrent les domaines des matériaux innovants, vitrage, isolation, matériaux de construction, matériaux haute performance, céramiques, plastiques, cristaux, abrasifs, remonte à la Manufacture royale de glaces de miroirs, fondée par Louis XIV en 1665 afin de rendre la France moins dépendante des productions de verre vénitienes. Entre 1678 et 1684, la manufacture participe à la construction de la Galerie des

invoquées, ajoutant que, de nos jours, il n'existe pas de secret et que c'était là un mauvais prétexte. Il lui fallait aussi constater que les Anglais et les Allemands avaient un sens de l'imagination et de l'harmonisation et une suite dans les idées qui leur avaient permis de l'emporter à plusieurs reprises.

En ce qui concerne l'avenir, M. Ceausescu s'est déclaré satisfait du développement de la coopération avec Renault¹ et il a exprimé le souhait que le mode de coopération ainsi institué soit étendu à d'autres domaines.

Il a ensuite parlé des hélicoptères² pour préciser que le gouvernement roumain était prêt à conclure le contrat avec Sud-Aviation si, du côté français, on était d'accord pour que la coopération soit aussi large que possible.

Par ailleurs, les Roumains, a dit M. Ceausescu, sont en pourparlers avec les Soviétiques et les Anglais pour la construction d'un avion de transport intérieur. Toutefois, ils seraient prêts à engager également une négociation sur le même sujet avec la France et, à termes égaux, à lui donner la préférence.

Du côté roumain, en effet, on s'était intéressé dès avant la seconde guerre mondiale à la production aéronautique et on entendait reprendre et poursuivre cette tradition.

Le chef de l'État a conclu cette partie de son exposé en insistant sur la volonté de son gouvernement de tout faire, en ce qui le concerne, afin que la France occupe la première place sur le plan économique parmi les pays occidentaux.

Le ministre de l'Économie et des Finances est intervenu à plusieurs reprises au cours de cet exposé pour marquer l'intérêt qu'il portait aux propos de M. Ceausescu. Il a noté que le développement du commerce et de la coopération entre la France et la Roumanie était depuis quelques années particulièrement satisfaisant : les échanges avaient doublé depuis 1964, un nouveau doublement était envisagé, par ailleurs la réunion de la commission mixte avait fait apparaître un réel souci d'équilibrer les engagements et ouvert la voie à la recherche active de formes originales de

Glaces du château de Versailles. Elle s'établit à Saint-Gobain en 1693. Les autorités roumaines ont reproché à la société française des considérations de secret inadmissible portant sur la construction d'une station de traitement des effluents radio-actifs, Saint-Gobain affirmant que les Roumains ont cherché à lui soustraire le plus de renseignements techniques possible en faveur d'un concurrent.

¹ Un accord est signé entre la Régie Renault et la Roumanie le 9 juin 1970.

² En 1969, le gouvernement roumain s'est déclaré vivement intéressé par une coopération industrielle avec la France dans le domaine des hélicoptères. Des négociations sont engagées entre l'entreprise roumaine *Tehnoimport* et la société française Sud-Aviation, qui devient la SNIAS (société nationale industrielle aérospatiale française) en 1970. Un contrat de coopération entre la SNIAS et *Tehnoimport* est signé à Paris, le 9 décembre 1970, pour la fabrication en Roumanie des hélicoptères du type *Alouette III* et leur vente sur le marché international en collaboration avec la SNIAS. L'*Alouette III* est un hélicoptère léger polyvalent français dérivé de l'*Alouette II*. C'est un appareil très prisé pour toutes les missions de sauvetage. La première *Alouette III* de série a pris l'air en juillet 1961. La certification civile française est délivrée en décembre 1962, suivie en mars 1962 de la certification FAA (*Federal Aviation Administration*). Se reporter à la note du 26 mai 1970, non publiée, exposant le cadre de la coopération envisagée entre le gouvernement roumain et la France dans ce domaine.

coopération, en particulier avec les pays tiers. Tout cela était nouveau, concret et sain. M. Giscard d'Estaing s'est déclaré, en outre, d'accord avec le Président sur la nécessité de fournir un effort commun pour que la France occupe la première place parmi les pays occidentaux dans le commerce extérieur roumain. Sans évidemment s'engager, il s'est montré très désireux d'étudier les suggestions faites par M. Ceausescu.

*(Europe, Roumanie, 1961-1970,
relations économiques avec la France, 1970, n° 204)*

23

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 348, 349 et 350, 351 à 355, 356 à 359. *Moscou, 16 janvier 1970.*

Urgent

(Reçu : 23 h. 00).

Réservé

Le Secrétaire général a été reçu ce matin, en ma présence, pendant près de deux heures par M. Gromyko. Au cours de cet entretien, durant lequel le Ministre a constamment fait preuve d'une affabilité marquée, ont été évoqués, outre les échanges de visites en perspective entre dirigeants des deux pays, le problème du Moyen-Orient et les propositions formulées par les pays de l'Est en vue de la réunion d'une conférence de sécurité européenne. Ces trois sujets font l'objet de télégrammes séparés.

Moyen-Orient.

Je me réfère à mon télégramme n° 348.

À propos du Moyen-Orient, M. Gromyko a exprimé « l'indignation » du gouvernement soviétique devant « l'attitude irresponsable » des dirigeants israéliens. On se félicite à Moscou de constater que les vues françaises concernant ce problème sont sur de nombreux points proches des vues soviétiques. Malheureusement il n'y a guère de progrès réels, ni de la concertation à Quatre, ni d'ailleurs dans les conversations à Deux avec les États-Unis, du fait des tendances pro-israéliennes de ces derniers « qui voudraient voir attribuer une prime à l'agresseur ». Le gouvernement soviétique qui s'inquiète de la détérioration de la situation se demande quelle initiative pourrait être prise pour ramener Israël au sens de la mesure ; qu'en pense-t-on du côté français ?

M. Alphand a indiqué qu'on partage à Paris les préoccupations de Moscou, de même qu'on se félicite de la communauté de vues des deux gouvernements sur de nombreux points. Nous pensons qu'il convient de chercher à réduire encore les écarts qui existent entre nos manières de voir. Pour le reste, nous nous efforçons de faire prévaloir dans la concertation à Quatre des propositions qui pourraient servir de base à la reprise de la